

Métropole de Lyon

Archives du Grand Lyon

ARCHIVES DES SERVICES DE LA PLANIFICATION URBAINE

PLAN LOCAL D'URBANISME

(PLU)

2002-2019

Plan Local d'Urbanisme
de la Métropole de Lyon

la métropole
GRAND LYON



Répertoire méthodique détaillé

2020

Répertoire méthodique détaillé établi par

l'unité archives

de la Métropole de Lyon.

Lyon

5^{ème} édition – Septembre 2020

N° de réf. de l'instrument de recherche : 0001IR021

Table des matières

INTRODUCTION	9
ENJEUX ET HISTORIQUE DU PLU	10
Présentation générale du PLU.....	10
Historique de la production du PLU au Grand Lyon	11
L'élaboration du PLU intercommunal (2002-2005) :	11
La gestion du PLU-SRU (2006-2009) :	12
La modernisation du PLU (2009-2019) :	12
PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU PLU.....	15
Intégration du PLU dans une architecture de lois et de documents de planification.....	16
A. Le respect des principes généraux d'ordre public	16
B. Principes généraux et normes à respecter au-delà des règles d'urbanisme et d'environnement.....	16
C. Articulation du PLU avec d'autres outils de planification	17
1) Règles applicables pour l'articulation des outils de planification avec le PLU	17
2) Articulation avec les documents à vocation urbanistique.....	17
3) Articulation avec les documents à vocation environnementale.....	18
4) Articulation avec les documents n'ayant pas de vocation strictement urbanistique ou environnementale	19
L'élaboration du PLU	20
A. Prescription du PLU	21
1) La délibération	21
2) Notifications et mesures de publicité	21
B. Processus d'élaboration du PLU.....	21
1) Porter à connaissance (L. 121-2)	21
2) La concertation préalable (c. urb., art. L. 300-2)	22
3) Association	23
4) Consultations	23
5) Conciliation	24
6) Débat sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)	25
C. Arrêt du projet du PLU	25
1) Forme et contenu de la décision	25
2) Consultations	25
3) Modifications du projet avant l'enquête publique	26
D. Enquête publique	26
1) Lancement de l'enquête	26
2) Déroulement de l'enquête (code de l'environnement, art. R. 123-7 à 123-23)	27
3) Modifications apportées après l'enquête publique	28
E. Approbation et effets du PLU.....	29
1) La délibération d'approbation	29
2) Entrée en vigueur du PLU (c. urb., art. L. 123-12)	29
3) Effets de l'approbation	30
Refontes et adaptations du PLU	31
A. Les changements initiés par la collectivité.....	31
1) La révision ordinaire (avant 2012)	31
2) La révision simplifiée (avant 2012)	32
3) La révision allégée (après 2012)	33
4) La modification du PLU (L. 123-13-1).....	33
5) La modification simplifiée	35
6) La mise à jour (c. urb., art. R. 123-22).....	36
7) L'abrogation	36
B. Changements à l'initiative de l'État.....	37
1) La mise en compatibilité avec une déclaration d'utilité publique ou une déclaration de projet (c. urb., art. L. 123-14-15)	37

2) La prise en compte par le PLU d'intérêts supra communaux.....	38
Le dossier de PLU	40
1) Le rapport de présentation général (c. urb., art. R. 123-2-1 à 3)	40
2) Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)	41
3) Le règlement (c. urb., art. R. 123-3-1 à 9).....	42
4) Les annexes générales	43
B. Les documents spécifiques à chaque commune.....	43
1) Le cahier communal (c. urb., art. L123-1-1-1).....	43
2) Les documents graphiques (c. urb., art. R. 123-11 à 12).....	44
3) Les annexes (c. urb., art. R. 123-13 à 14).....	44
4) Les informations complémentaires, le cas échéant	44
C. Le cas du « dossier de substitution »	45
PRÉSENTATION DU FONDS	46
Étapes du traitement	46
Classement.....	46
Tris et éliminations.....	48
Accroissement.....	48
Conditions d'accès et d'exploitation.....	48
Orientations de recherche indicatives.....	49
BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE	51
Manuels de droit de l'urbanisme.....	51
Approche historique du PLU.....	51
<i>Études critiques</i>	52
Approche technique du PLU.....	52
<i>Documents d'explication-guides pratiques</i>	52
<i>Régime juridique du PLU</i>	53
<i>Procédures administratives du PLU</i>	53
<i>Éléments pris en compte par le PLU</i>	53
<i>Annulation ou déclaration d'illégalité d'un PLU</i>	54
PLU de la Communauté urbaine de Lyon.....	54
SOURCES COMPLÉMENTAIRES	55
Archives métropolitaines.....	55
RÉPERTOIRE	56
1. Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU).....	57
2. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	68
3. Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) et du schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) suite à une déclaration d'utilité publique (DUP)	68
4. Mise à jour n°1.....	69
5. Dossier de substitution 2006-1	69
6. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	71
7. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	72
8. Mise à jour n°2.....	73
9. Modification n°1	73
10. Dossier de substitution 2007-1	75
11. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	81
12. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	81
13. Modification n°2	82
14. Modification n°3	83
15. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	83

16. Modification n°4	84
17. Mise à jour n°3.....	85
18. Dossier de substitution 2008-1	85
19. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	87
20. Révision simplifiée n°1.....	88
21. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	89
22. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	90
23. Dossier de substitution 2008-2	91
24. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	91
25. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	92
26. Mise à jour n°4.....	92
27. Dossier de substitution 2008-3	93
28. Modification n°5	93
29. Dossier de substitution 2009-1	95
30. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	96
31. Révision simplifiée n°2.....	96
32. Mise à jour n°5.....	97
33. Dossier de substitution 2009-2	98
34. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	99
35. Mise à jour n°6.....	99
36. Modification n°6	100
37. Dossier de substitution 2010-1	101
38. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	102
39. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	103
40. Révision simplifiée n°4.....	103
41. Révision simplifiée n°5.....	104
42. Révision simplifiée n°6.....	106
43. Mise à jour n°7.....	107
44. Dossier de substitution 2010-2	107
45. Révision simplifiée n°7.....	108
46. Modification simplifiée n°1	109
47. Modification n°7 (modification n°2 pour Givors, n°9 pour Grigny) et modification de Périmètres de protection des monuments historiques (PPMH)	110
48. Mise à jour n°8.....	112
49. Dossier de substitution 2011-1	113
50. Révision simplifiée n°8.....	114
51. Mise à jour n°9.....	115
52. Dossier de substitution 2011-2	115
53. Révision simplifiée n°9.....	116
54. Révision simplifiée n°10.....	118
55. Révision simplifiée n°11.....	119
56. Révision simplifiée n°3.....	121
57. Modification simplifiée n°2	122
58. Révision n°1	123
59. Modification n°8 (modification n°3 pour Givors, n°10 pour Grigny).....	130
60. Dossier de substitution 2012-1	132
61. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	133
62. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	133
63. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	134

64. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	134
65. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	135
66. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	136
67. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	136
68. Mise à jour n°10.....	137
69. Dossier de substitution 2012-2	137
70. Modification n°9	138
71. Révision simplifiée n°9.....	139
72. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	140
73. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	141
74. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	142
75. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	142
76. Révision simplifiée n°15.....	143
77. Mise à jour n°11.....	144
78. Dossier de substitution 2013-1	144
79. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	145
80. Modification n°10 (modification n°1 pour Lissieu, n°4 pour Givors et n°11 pour Grigny) et Modification de Périmètres de Monuments Historiques (PPMH)	146
81. Mise à jour n°12.....	148
82. Dossier de substitution 2013-2	148
83. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	149
84. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	150
85. Révision simplifiée n°12.....	151
86. Révision simplifiée n°13.....	152
87. Modification simplifiée n°3	153
88. Modification simplifiée n°4	154
89. Modification simplifiée n°5	155
90. Mise en compatibilité suite a une déclaration d'utilité publique (DUP).....	156
91. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	156
92. Modification simplifiée n°6	157
93. Mise à jour n°13.....	158
94. Dossier de substitution 2014-1	158
95. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	160
96. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	161
97. Mise à jour n°14.....	162
98. Dossier de substitution 2015-1	162
99. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	165
100. Modification n°11	166
101. Mise à jour n°15.....	167
102. Dossier de substitution 2015-2	168
103. Mise à jour n°16.....	170
104. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	170
105. Mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	171
106. Dossier de substitution 2016-1	172
107. Mise en compatibilité du PLU suite à une déclaration de projet (DP)	174
108. Modification n° 12	175
109. Modification simplifiée n° 7	176
110. Mise en compatibilité du PLU suite à une déclaration d'utilité publique (DUP).....	177
111. Modification n° 13	178

112. Mise en compatibilité du PLU suite à une déclaration de projet (DP)	178
113. Mise à jour n° 17	179
114. Dossier de substitution 2017-1	180
116. Abrogation de l'emplacement réservé aux équipements publics n° 8 du PLU de Saint-Genis-les-Ollières	182
117. Dossier de substitution 2019-1	183
ANNEXES	184
Liste des versements composant le répertoire	185
Sigles	186
Lexique	188
Historique du service Territoires et planification (TEP)	190
Termes d'indexation.....	192
Champ mots clés	192
Champ nature.....	192
Champ lieux.....	192

INTRODUCTION

Le fonds du Plan local d'urbanisme (PLU) est un sous-fonds du pôle Planification, créé autour d'une compétence précise et non autour du service lui-même. La présentation et le répertoire qui vont suivre reflètent cette situation particulière et s'attachent à présenter de façon détaillée le PLU.

ENJEUX ET HISTORIQUE DU PLU

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PLU

«Y aura-t-il demain des espaces verts à proximité de chez moi ? Quels types de logements vont être construits dans ma commune et seront-ils adaptés à mes besoins et à mes moyens financiers ? Dans quels secteurs de l'agglomération les entreprises vont-elles pouvoir se développer ? »

Ces questions que chacun peut être amené à se poser trouvent leurs réponses dans le Plan local d'urbanisme (PLU). Le PLU est un document d'urbanisme de portée générale qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et organise le cadre de vie, à l'échelle d'une **commune ou d'un groupement de communes**. Il s'impose à tous et fixe les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré. Le PLU sert également de document de référence pour la délivrance des autorisations liées au droit des sols comme les permis de construire. Il détermine les règles cadrant le développement de l'agglomération.

Le PLU remplace le POS (Plan d'Occupation des Sols), critiqué pour son incapacité à s'adapter au renouvellement urbain et parce qu'il avait fini par se résumer à l'application de zonage-types et de règlements à une commune, sans réelle réflexion sur un projet urbain. La maîtrise de la densification urbaine est l'un des enjeux du PLU ce qui pourrait conduire à économiser l'espace et à orienter l'action des collectivités vers le traitement et l'optimisation des ensembles déjà urbanisés.

Le PLU renforce la concertation qui se fait sur l'ensemble du territoire de la collectivité et non plus juste sur les zones ouvertes à l'urbanisation. La concertation démarre dès la définition des orientations du projet d'urbanisme et dure pendant toute l'élaboration. Elle est suivie de l'enquête publique, une fois que la collectivité arrête son projet. Le PLU s'oriente également vers le développement durable en obligeant chaque collectivité à exposer son **projet d'aménagement et de développement durable (PADD)**. Un nouvel outil fait aussi son apparition, il s'agit des **orientations**

d'aménagement par quartiers ou secteurs (OAQS) qui permet d'encadrer des projets d'aménagement et de construction, complémentaire au règlement.

HISTORIQUE DE LA PRODUCTION DU PLU AU GRAND LYON

L'élaboration du PLU intercommunal (2002-2005) :

La première génération de PLU est créée par la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000 modifiée par la loi Urbanisme et habitat de juillet 2003. Les PLU coexistent avec les POS pour lesquels aucune loi ne prévoit encore de date limite de validité.

Le POS du Grand Lyon était divisé en cinq secteurs avec pour conséquences des écarts importants entre les règlements des différents secteurs et la perte de la vision générale du projet d'urbanisme de l'agglomération. Au Grand Lyon, le POS a été révisé en 2001 dans l'optique du passage au PLU, comme en témoigne l'abandon des secteurs géographiques différenciés pour un POS intercommunal. Cependant, les communes n'étaient consultées que sur leur secteur géographique pour des raisons de logistique. Or, pour que la procédure soit légale, il faut que chaque commune soit consultée sur la totalité du dossier du POS. C'est pour cela que la révision générale de 2001 fut annulée en 2002 et 2003. L'élaboration du PLU du Grand Lyon est alors prescrite en mars 2002, juste après la première annulation du POS par le tribunal administratif. Le PLU intercommunal est donc créé à partir du POS des années 1993-1994. Le **plan local d'urbanisme (PLU)** du Grand Lyon s'est donné pour objectif d'être un document véritablement communautaire permettant la mise en œuvre d'une politique urbaine cohérente sur l'ensemble du territoire, tout en respectant les spécificités de chaque commune.

C'est dans ce contexte de transition que le **service de la planification urbaine** est rapproché du **service de l'urbanisme appliqué** en janvier 2001, leurs missions étant complémentaires. La vraie fusion des services n'intervient qu'en mars 2006. Le service planification urbaine s'occupe de gérer l'après POS 2001 et commence à préparer sa révision en un Plan local d'urbanisme. Le service urbanisme appliqué donne l'avis de la Communauté urbaine sur toutes les demandes de permis de construire et apporte son aide ou conseil aux maires dans l'application du POS puis du PLU à partir de 2005.

Après un peu plus de trois ans de procédures et de travail en commun avec les collectivités, institutions, État, citoyens, entreprises et associations, le PLU intercommunal devient opposable en

août 2005. Le PLU (hors Givors, Grigny et Lissieu¹) a été adopté par l'assemblée communautaire lors de la séance du 11 juillet 2005. Le PLU est opposable depuis le 5 août 2005.

La gestion du PLU-SRU (2006-2009) :

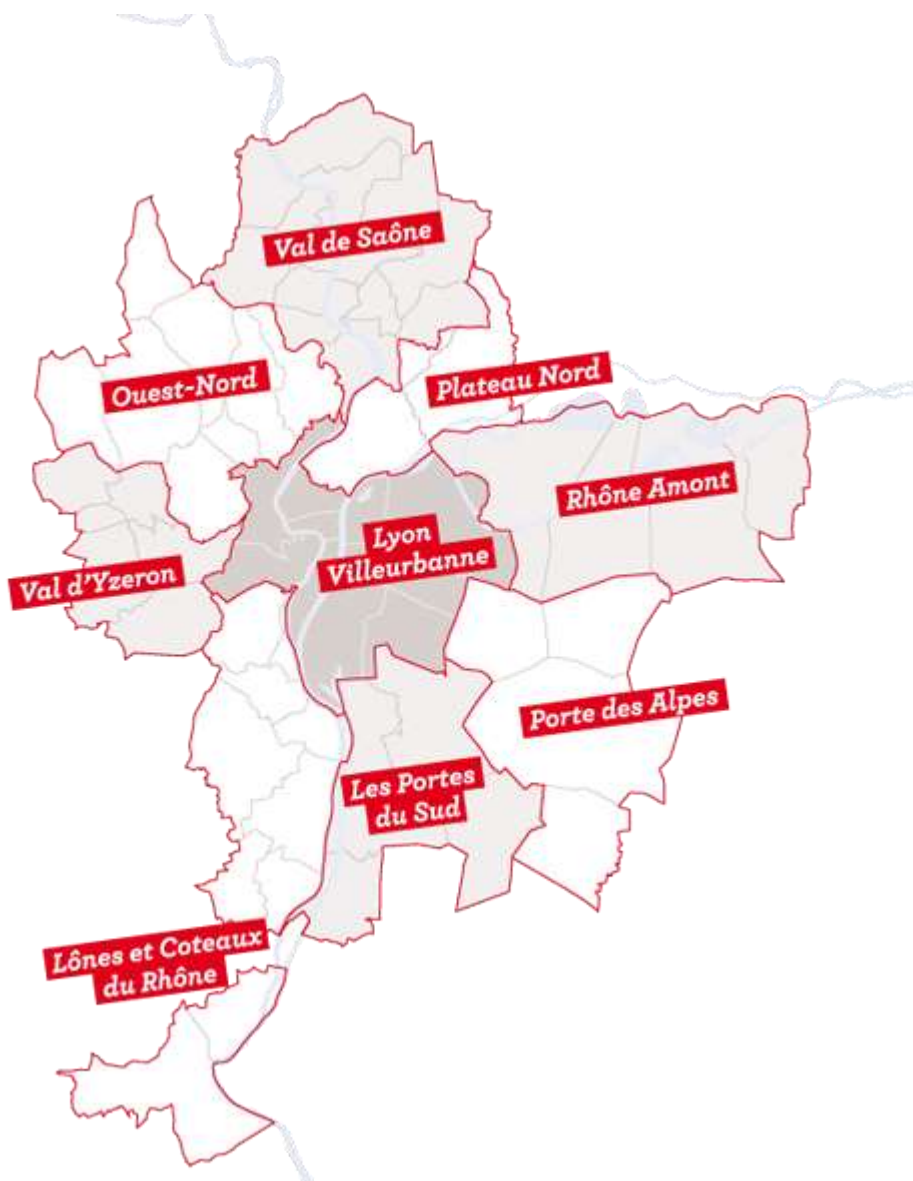
Le POS n'existe plus au Grand Lyon, il est remplacé par le PLU depuis 2005. En mars 2006, le **service de la planification et urbanisme règlementaire** est créé par la fusion des services de la planification urbaine et de l'urbanisme appliqué et se consacre entièrement au PLU et à la gestion de l'**autorisation du droit des sols (ADS)**. Les missions de ces deux services entraînent dans des champs de compétences interdépendants mais à des échelles de travail et à des temporalités différentes. La réorganisation témoigne d'une volonté de gérer en continu les documents d'urbanisme, de leur élaboration à leur application, en conciliant toutes les échelles de travail. Le territoire du Grand Lyon est divisé en six secteurs : Franc-Lyonnais et Techlid, Mont d'Or et Plateau Nord, Coteaux Ouest, Lyon et Porte Sud-Ouest, Plaine de l'Est, Rhône Amont. Ce service a en charge la maîtrise d'ouvrage du PLU et le suivi de sa mise en œuvre, autant d'un point de vue juridique qu'urbanistique. Il gère le PLU en lien avec les autres services du Grand Lyon ainsi que l'Agence d'urbanisme. Chaque équipe est pluridisciplinaire et est assignée à un territoire.

La modernisation du PLU (2009-2019) :

La première modernisation du PLU intercommunal vient dans sa façon d'être gérée au Grand Lyon. En effet en 2009, la **délégation générale au développement urbain (DGDU)** est réorganisée. Le PLU est désormais géré par le **service Territoires et planification** rattaché à la direction de la **Planification et des Politiques d'Agglomération (DPPA)**. Le service a pour mission de s'occuper de la mise en place et du suivi du PLU, ainsi que des documents-cadre des politiques comme le plan de déplacements urbains (PDU) et le programme local de l'habitat (PLH). Le service produit les orientations stratégiques à l'échelle des bassins de vie et entretient des relations privilégiées avec les maires par l'intermédiaire de ses deux pôles : le pôle urbanisme territorial et le pôle planification qui a en charge le PLU à l'échelle de l'agglomération. Le pôle planification est divisé en six secteurs : Franc-lyonnais et Techlid, Mont d'or et plateau nord, Coteaux ouest, Lyon et Porte sud-ouest, Plaine de l'est, Rhône Amont. Chaque équipe est composée d'un rédacteur, d'un technicien, d'un secrétaire technique, d'un secrétaire administratif et d'un dessinateur.

¹ Les communes de Givors et Grigny intègrent le Grand Lyon le 1^{er} janvier 2007, Lissieu le 1^{er} janvier 2011. Leur compétence en matière de PLU a donc été transférée à la communauté urbaine.

Le 16 avril 2012, le Grand Lyon engage la révision du PLU intercommunal en un **Plan local d'urbanisme et de l'Habitat (PLU-H)**. Le futur PLU intégrera donc le Programme Local de l'Habitat (PLH)² et précisera les objectifs de la collectivité en matière d'habitat et les actions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins en logement de tous les habitants actuels et futurs.



1: Les bassins de vie (<http://blogs.grandlyon.com/mavilleavenir> © Communauté urbaine de Lyon)

Cette nouvelle révision fait la part belle à la concertation et à l'information, notamment avec les réunions publiques organisées par le Grand Lyon dans les communes concernées par la procédure. Le PLU-H est aussi l'occasion pour le Grand Lyon d'engager la réflexion à une nouvelle échelle, entre

² Le PLH a pour objectif l'augmentation du volume de logements produits dans le respect du principe de diversité pour que chaque habitant ait la capacité de choisir son logement.

agglomération et communes : les **bassins de vie**. Au nombre de neuf³, il s'agit de territoires composés de plusieurs communes formant des entités géographiquement, socialement et économiquement cohérentes. Ces espaces permettent de trouver des services, emplois et équipements nécessaires à la vie quotidienne, sans avoir à multiplier les déplacements, avec à terme une économie en énergie et une meilleure qualité de vie pour tous. Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) sera décliné à cette nouvelle échelle.

Cette révision est justifiée par deux raisons : la prise en compte de la loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010 qui exige que l'ensemble des PLU intègre ses dispositions avant le 1^{er} janvier 2016. La loi prévoit de renforcer la prise en compte des objectifs de développement durable dans le PLU et incite les collectivités locales à définir leur stratégie environnementale à l'échelle de leur territoire. Elle renforce aussi l'intégration de la politique de l'habitat. La deuxième raison est l'obligation de rendre compatible le PLU avec le **schéma de cohérence territoriale (SCOT)**⁴ de l'agglomération lyonnaise, approuvé le 16 décembre 2010.

Les règles du PLU évoluent chaque jour avec la ville et ses projets. C'est pour cela qu'il est régulièrement nécessaire de procéder à des ajustements. En février 2013, le PLU de l'agglomération lyonnaise avait fait l'objet de 9 modifications, de 10 mises à jour, de 24 mises en compatibilité, de 11 révisions simplifiées, de 2 modifications simplifiées et d'une révision.

Le projet de PLU-H a été arrêté par le Conseil de la Métropole du 16 mars 2018. Il a été soumis à enquête publique du 18 avril au 7 juin 2018. Fruit de 7 années de travail, le PLU-H a été approuvé le 13 mai 2019 par le Conseil de la Métropole. Le dossier de PLU-H est opposable depuis le 18 juin 2019.

³ Les bassins de vie sont les suivants : Val de Saône, Ouest-Nord, Val d'Yzeron, Lônes et Coteaux du Rhône, Les Portes du Sud, Porte des Alpes, Lyon Villeurbanne, Rhône Amont, Plateau Nord.

⁴ Outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale. Le SCOT oriente l'évolution d'un territoire dans la perspective du développement durable et dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement.

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU PLU

L'exposé qui suit est conçu comme un soutien dans la compréhension du fonds, destiné aux chercheurs qui ne seraient pas familiers de ce type de documents. Il pourra notamment constituer une première réponse à des questionnements éventuels sur le contenu des documents, les références qui y sont mentionnées ou encore leur agencement.

La première partie est consacrée à l'intégration du PLU dans une architecture de lois et de documents de planification. Le PLU n'est pas un document isolé et s'inscrit dans un cadre réglementaire auquel il doit se soumettre. Le lecteur en trouvera ici une présentation succincte qui permettra d'éclaircir les références que comportent certains documents. Des renvois aux textes législatifs concernés lui permettront d'approfondir sa recherche s'il le souhaite. La consultation du code de l'urbanisme est vivement conseillée pour avoir les dernières versions des lois et textes concernant le PLU.

La seconde partie constitue un descriptif détaillé de la procédure administrative qui régit chaque opération menée sur le PLU. Cela permet de comprendre l'agencement des différentes étapes de procédures entre elles, qui constitue l'ossature du plan de classement du fonds. L'objectif est de donner au chercheur des éléments sur le type d'informations qu'il est susceptible de trouver à chacune de ces étapes.

Pour terminer, le chercheur trouvera en troisième partie un descriptif détaillé des dossiers de PLU. Il vise à mettre en lumière le cadre réglementaire présidant à leur constitution, ainsi que les types d'informations qu'ils renferment.

Cette partie est susceptible d'être mise à jour au fil des évolutions réglementaires et des procédures du plan local d'urbanisme.

INTÉGRATION DU PLU DANS UNE ARCHITECTURE DE LOIS ET DE DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Le PLU s'inscrit dans le cadre plus large de la planification, ce n'est pas un document isolé. Des textes législatifs et des documents supérieurs cadrent son action.

A. Le respect des principes généraux d'ordre public

Les articles L.110 et L.121-1 du code de l'urbanisme énoncent les principes généraux que « doivent respecter les politiques de l'urbanisme », ils constituent l'ordre public urbanistique opposable aux auteurs du PLU. Le code de l'urbanisme s'est récemment élargi aux préoccupations de l'environnement. Le PLU, comme le SCOT, est considéré comme un véritable outil de mise en œuvre des politiques publiques en matière d'environnement et de développement durable car il contient des objectifs de lutte contre l'étalement urbain et prône une gestion économe des sols.

L'article L.110 présente les grands principes du droit de l'urbanisme que les collectivités publiques doivent respecter (protection des milieux naturels, équilibre zone rurale et/ou urbaine). L'article L.121-1 contient les principes fondamentaux que les SCOT, PLU et cartes communales doivent respecter :

- Le principe d'équilibre entre développement urbain et protection de la nature ;
- La diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ;
- Les principes de protection et de prévention des espaces naturels et du patrimoine bâti ;
- La charte de l'environnement adoptée le 1er mars 2005 peut être invoquée à l'encontre d'un PLU, il faut donc qu'elle soit respectée tout comme la loi Grenelle II.

B. Principes généraux et normes à respecter au-delà des règles d'urbanisme et d'environnement

Les principes généraux et normes à respecter sont les suivants :

- Les textes d'origine communautaire sont directement opposables au PLU ;
- Le PLU doit respecter la liberté d'aller et venir ;
- Le respect du droit de propriété : cependant, le PLU restreint l'usage que peut effectuer le propriétaire du sol qui lui appartient, la réglementation locale d'urbanisme dispose par conséquent d'une « autorisation expression du législateur » et d'une justification d'une politique d'urbanisme par l'intérêt général ;

- La liberté du commerce et de l'industrie : le PLU ne règlemente pas le fonctionnement des activités mais peut réguler l'installation de bureaux ou services ;
- Le principe d'égalité : il est opposable au PLU seulement en cas d'erreur manifeste d'appréciation ;
- Le principe de la protection de l'affectation des terrains au domaine public.

C. Articulation du PLU avec d'autres outils de planification

1) Règles applicables pour l'articulation des outils de planification avec le PLU

Les règles sont les suivantes :

- La **notion de conformité** : il s'agit pour la règle inférieure de connaître la règle supérieure (par exemple un permis de construire doit être conforme au PLU) ;
- La **notion de compatibilité** admet un possible écart entre la norme supérieure et la norme inférieure sans toutefois remettre en cause les orientations, objectifs de la norme supérieure ;
- La **prise en compte** : les auteurs d'un acte ne doivent pas ignorer l'existence et les objectifs poursuivis par une autre norme sauf si ça se justifie ;
- La **compatibilité limitée** est introduite par la loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. Elle sert à éviter au document de planification inférieur (PLU) de justifier d'une compatibilité avec chacun des documents du niveau supérieur (SCOT, DTA) mais avec un seul⁵ (c. urb., art. L.111-1-1) ;
- La **compatibilité différée** est utilisée quand un document de planification est adopté postérieurement au PLU, ce dernier doit être adapté pour être rendu compatible si besoin (c. urb., art. L.123-1 et L.123-1-9).

2) Articulation avec les documents à vocation urbanistique

- Le **Schéma Directeur de l'Agglomération lyonnaise** approuvé en 1992 remplacé par le **Schéma de cohérence territorial (SCOT)** : le PLU doit être compatible avec le document de planification local, lorsque ce dernier existe ;
- La **Directive Territoriale d'Aménagement (DTA)** est directement opposables au PLU en cas d'absence de SCOT ;

⁵ Par exemple, lorsqu'un SCOT existe, la DTA n'est opposable qu'au SCOT et non au PLU, le PLU doit alors être compatible avec le SCOT. Lorsqu'il n'y a pas de SCOT, la DTA est directement opposable au PLU.

- La Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durable (DTADD) n'est plus directement opposable ;
- **Les dispositions particulières aux zones de montagne et au littoral** prévues aux articles L. 145-1 à 146-9 sont opposables au PLU en l'absence de DTA et de SCOT ;
- **Documents d'urbanisme propres à certaines collectivités** : le PLU doit généralement être compatible avec ces documents ;
- **Programme local d'habitat** : le PLU doit être compatible avec le Programme local de l'habitat (PLH) élaboré sur la Métropole de Lyon ;
- **Plan de déplacements urbain (PDU)** : le PLU doit être compatible ;
- **Plan d'exposition au bruit (PEB)** : le PLU doit être compatible. Pour le Grand Lyon, cela concerne l'aéroport Saint-Exupéry, l'aérodrome de Lyon Bron et l'aérodrome de Lyon Corbas ;
- **Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM)** : le PLU doit être compatible, si le SMVM est approuvé après l'approbation du PLU, ce dernier doit être rendu compatible dans un délai de trois ans ;
- **Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)** : les règles se substituent à celles du PLU pour les parties du territoire couvertes par un PSMV (Vieux Lyon pour le Grand Lyon), le PSMV doit être compatible avec le PADD ;
- **Les servitudes d'utilité publique** (ZPPAUP, aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, plans de prévention des risques) : le PLU doit prendre en compte les servitudes d'utilité publique édictées sur son territoire.

3) Articulation avec les documents à vocation environnementale

- **Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du Bassin Rhône Méditerranée Corse (SDAGE) et schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)** : le PLU doit être compatible avec leurs orientations fondamentales. Si le SDAGE et SAGE sont approuvés après l'approbation du PLU, ces derniers doivent être rendus compatibles dans un délai de trois ans ;
- **Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)** : le PLU doit être compatible avec les objectifs de gestion des risques d'inondation définis par les PGRI. Si le PGRI est approuvé après l'approbation du PLU, ce dernier doit être rendu compatible dans un délai de trois ans ;
- **Parcs nationaux et régionaux (PNR)** : le PLU doit être compatible avec les chartes des parcs, sous le contrôle du juge ;
- **Plans climat-énergie territoriaux** : le PLU doit les prendre en compte ;
- **Trame verte et bleue** : le PLU la prend en compte lors de son élaboration ou de sa révision ;

- **Directives paysagères** : la compatibilité n'est pas obligatoire car la loi Grenelle II n'a pas ajouté le SCOT et le PLU à la liste des documents d'urbanisme devant être compatible avec les directives paysagères ;
- **Instruments environnementaux de protection** : le PLU n'est pas directement lié par ces dispositifs de protection mais leur existence peut conduire les auteurs du PLU à des erreurs d'appréciation en l'absence de prise en compte ou de risque d'atteinte à l'environnement.

4) Articulation avec les documents n'ayant pas de vocation strictement urbanistique ou environnementale

- Schéma départemental d'accueil des gens du voyage : la jurisprudence est partagée à ce sujet sur la nécessité de rendre compatible ou non le PLU avec le schéma ;
- Chartes de pays : le PLU n'a pas à les prendre en compte ;
- Plan régional de l'agriculture durable : la loi ne prévoit pas d'articulation entre ce document et le PLU ;
- Schéma régional de développement de l'aquaculture marine : le PLU doit le prendre en compte ;
- Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale : le PLU doit le prendre en compte ;
- Règlement sanitaire départemental : le PLU peut le prendre en compte ;
- Schéma de développement commercial (SDC) et document d'aménagement commercial (DAC) : les SDC ne sont pas opposables au PLU, le DAC est intégré au SCOT avec qui le PLU doit être compatible.

Le PLU doit être rendu compatible dans un délai de trois ans si un de ces documents est approuvé après lui (c. urb., art. L.123-1, dernier al.). Cela implique qu'il n'y ait pas de contradiction entre les documents, par exemple, le PLU ne doit pas empêcher d'atteindre les objectifs du SCOT. La notion de compatibilité laisse au PLU une certaine marge de manœuvre pour préciser et développer les orientations du SCOT et établir des projets d'aménagement. Cette notion contribue à la mise en œuvre du principe de libre administration des collectivités territoriales en permettant aux communes d'exercer leurs compétences en matière de planification.

L'ÉLABORATION DU PLU

La procédure d'élaboration et de révision sont identiques :

- Le conseil municipal ou l'organisme délibérant de l'**établissement public de coopération intercommunale** (EPCI) prescrit l'élaboration ou la révision par délibération. Il fixe également les modalités de la concertation.
 - La délibération fait l'objet de publicité et d'un sursis à statuer.
 - La délibération est notifiée aux personnes publiques associées (PPA) qui confirment leur association à la procédure.
 - La concertation et les consultations ont lieu.

- Les études du projet commencent ainsi que le débat sur les orientations du Projet de développement et de développement durables (PADD). Il se passe deux mois au minimum entre cette phase et l'arrêt du projet.

- Le conseil municipal ou l'organisme délibérant de l'EPCI arrête le projet de PLU par délibération. Il délibère aussi sur le bilan de la concertation.
 - Les délibérations font l'objet de publicité. Le projet de PLU peut être communiqué.
 - Les délibérations sont transmises aux nouvelles PPA qui ont trois mois pour se prononcer avant l'enquête publique. De nouvelles consultations prennent place.

- L'enquête publique s'ouvre pour une durée d'un mois. Après ce laps de temps, le commissaire enquêteur produit un rapport d'enquête et ses conclusions.
 - Le projet de PLU est éventuellement modifié.

- Le conseil municipal ou l'organisme délibérant de l'EPCI approuve le projet de PLU par délibération.
 - La délibération fait l'objet de publicité.
 - Elle est transmise au préfet.
 - Le PLU ou sa révision entre en vigueur.

A. Prescription du PLU

1) La délibération

L'élaboration du PLU est prescrit par une délibération, soit par le conseil municipal (PLU communal) soit par l'assemblée délibérante de l'EPCI compétent (PLU intercommunal). La délibération doit expliquer les raisons de l'adoption du PLU et donc présenter les objectifs poursuivis, conformément à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme. Elle décrit ensuite les modalités de la concertation préalable. La concertation permet d'associer à l'élaboration habitants, personnes concernées et associations locales. Elle peut comporter d'autres indications concernant les organismes intervenant dans la conduite de la procédure et préciser les conditions financières dans lesquelles la procédure est menée.

2) Notifications et mesures de publicité

La délibération prescrivant l'élaboration du PLU doit être notifiée à plusieurs personnes publiques, selon l'article L. 123-6 du code de l'urbanisme. Parmi ces personnes : le préfet, le président du conseil régional, celui du conseil général, divers représentants des chambres de commerce et d'industrie, des chambres de métiers, sont concernés par cette notification.

Elle doit aussi faire l'objet de publicité dont les modalités sont fixées à l'article R. 123-25. La délibération est affichée pendant un mois en mairie ou au siège de l'EPCI et dans les mairies des communes membres concernées. La mention de l'affichage doit faire l'objet d'une insertion dans un journal diffusé dans le département, cela indique au public qu'il peut consulter le dossier de PLU et la délibération. La délibération produit ses effets juridiques après l'accomplissement des mesures de publicité.

B. Processus d'élaboration du PLU

1) Porter à connaissance (L. 121-2)

L'État joue un rôle dans toutes les étapes de l'élaboration du PLU, il doit s'assurer de la prise en compte et de la conciliation de l'ensemble des intérêts en présence. Via le préfet, l'État envoie aux communes toutes les informations dont il dispose qui leur permettront d'élaborer leur PLU, il envoie également l'information sur les projets ou les opérations d'intérêt général que devront prendre en compte les PLU. Il peut aussi fournir des éléments à caractère juridique qui apportent un éclairage ou une interprétation du droit existant.

Le porter à connaissance est adressé le plus tôt possible dans le processus d'élaboration mais il n'y a pas de délai réglementaire et les procédures peuvent continuer si l'État n'envoie pas les informations. En pratique, cela pose des problèmes car les données du porter à connaissance sont souvent nécessaires à l'arrêt du PLU et augmente les risques d'illégalité du document d'urbanisme. Le porter à connaissance peut être transmis et enrichi durant toute la durée de la procédure, en fonction de la disponibilité d'informations nouvelles. Il est à la disposition du public et tout ou une partie des pièces peut être annexé au dossier d'enquête publique (c. urb., art. L. 121-2 et R. 121-1). Le porter à connaissance peut contenir les informations sur les domaines suivants :

- Les dispositions particulières applicables au territoire communal ;
- Les risques naturels et technologiques ;
- Le patrimoine culturel ;
- La protection de l'environnement ;
- L'agriculture ;
- Les transports ;
- Les logements et foncier.

2) La concertation préalable (c. urb., art. L.. 300-2)

La loi SRU renforce l'obligation de concerter, surtout avec les citoyens, de la conception du projet à la définition des documents réglementaires. Les modalités de la concertation sont précisées dans la délibération prescrivant l'élaboration du PLU mais aucun texte n'en détermine le contenu. Les modalités sont fixées au cas par cas selon les communes. Généralement, la concertation prend la forme d'une information au public par la presse locale, par bulletin municipal ou par le site internet de la commune, ou encore de réunions publiques ou de registres mis à disposition de la population. La concertation doit être plus élaborée si les enjeux du PLU sont importants. La concertation préalable ne doit plus avoir lieu après l'arrêt du projet et doit se dérouler suffisamment en amont de l'élaboration. Au Grand Lyon, la concertation se déroule en trois temps :

- **1^{er} temps** : les informations sur le diagnostic du territoire et les enjeux de la démarche PLU sont données, un point d'information est créé au Grand Lyon et dans chaque commune et arrondissement de Lyon. Les informations sur les grandes orientations du développement et d'aménagement du territoire souhaités par les élus du Grand Lyon sont également communiquées.

- **2^{ème} temps** : des réunions publiques sont organisées dans chaque commune et arrondissement de l'agglomération. Des discussions sont également engagées sur l'esquisse du projet de PLU.
- **3^{ème} temps** : les résultats de la concertation font l'objet d'une restitution aux habitants.

3) Association

Plusieurs personnes peuvent être associées à l'élaboration et y prendre part, cette association permet à ces personnes de formuler des observations et propositions sur tout sujet entrant dans leur champ de compétence. Elle se traduit souvent par des réunions d'information et d'échanges ou des réunions de travail ciblées sur un sujet en particulier. La liste des personnes associées fait l'objet de l'article L. 121-4 du code de l'urbanisme :

- Les services de l'État, non obligatoire mais s'impose souvent ;
- Les régions et départements ;
- Les autorités compétentes en matière de transports urbains, programme local d'habitat, gestion des parcs régionaux et nationaux ;
- Les chambres de commerce et d'industrie territoriales, chambres de métiers, chambre d'agriculture ;
- L'EPCI compétent en matière de SCOT.

4) Consultations

Les consultations obligatoires sont les suivantes :

- **Avis de l'autorité environnementale de l'État** : avis favorable s'il n'intervient pas dans un délai de trois mois, s'il est établi, il est joint au dossier d'enquête publique ;
- Consultation du document de gestion de l'espace agricole et forestier ;
- **Avis de la chambre d'agriculture**, de l'Institut national de l'origine et de la qualité et du centre national de la propriété forestière : avis rendus dans un délai de deux mois, s'il n'y a pas eu de réponse, l'avis est réputé favorable ;
- **Changement d'affectation des zones agricoles protégées** : avis de la chambre d'agriculture et de la commission départementale d'orientation de l'agriculture recueillis et réputés favorables en l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du dossier ;

- **Avis des communes** sur le projet de PLU intercommunal :
 - PLU antérieur à Grenelle II : chaque commune doit débattre sur les orientations générales du PADD, le projet arrêté leur est soumis pour avis, émis dans un délai de trois mois, sinon il est réputé favorable.
 - PLU Grenelle II : il y a toujours un débat sur les orientations du PADD mais si une commune émet un avis défavorable, l'organe délibérant de l'EPCI doit délibérer une seconde fois et doit arrêté le projet de PLU à la majorité des 2/3 des membre (c. urb., art. L. 123-9).
- **Avis de l'autorité organisatrice des transports** qui ne doit porter que sur les orientations du PADD et est rendu dans un délai de deux mois ;
- **Modification des règles d'urbanisme au sein d'une ZAC** : l'avis de la personne publique qui a créé la ZAC (autre que la commune) est requis lorsque le projet d'élaboration modifie les règles d'urbanisme applicables à l'intérieur d'une ZAC ;
- **Conseils d'arrondissements** : consultés avant toute délibération les concernant lors de l'élaboration du PLU intercommunal ou communal. Le contraire entraîne l'irrégularité de la procédure (CE 29 juillet 1994, Sarl Regain, req. n° 131756).

Les personnes consultées à leur demande sont les suivantes :

- Avis des personnes mentionnées à l'article L. 123-8 ;
- Avis du représentant des organismes d'habitations à loyer modéré : cette disposition ne s'applique qu'aux PLU postérieurs au 17 juillet 2006 ;
- Consultation de certaines associations ;
- Consultation du président de la commission départementale d'aménagement foncier.

Les personnes consultées à l'initiative du maire ou de l'EPCI compétent sont les suivantes :

- Consultations volontaires prévues à l'article L. 123-8 du code de l'urbanisme ;
- Consultation du ministre de l'agriculture dans le cadre de la protection des produits d'appellation ;
- Consultation en vue de déroger à la règle d'interdiction de l'ouverture à l'urbanisation en l'absence de SCOT ;
- Avis émis dans le cadre de la loi littoral et de la loi montagne.

5) Conciliation

Le code de l'urbanisme prévoit l'institution d'une commission de conciliation, composée à parts égales d'élus communaux désignés par les maires et présidents des EPCI en matière de SCOT ou de PLU du département et de personnes qualifiées désignées par le préfet. Ses modalités de fonctionnement sont indiquées à l'article R. 121-6 et suivants du code de l'urbanisme.

Cette commission traite les éventuels conflits entre les parties prenantes lors de l'élaboration du PLU. Elle peut être saisie par le préfet, les communes ou groupements de communes et les PPA. Une fois saisie, la commission entend les intéressés voire les associations locales et de protection de l'environnement qui le souhaitent. A l'issue des débats, si aucun accord n'est trouvé, la commission de conciliation formule des propositions dans un délai de deux mois, elles sont affichées et tenues à disposition du public.

6) Débat sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Un débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI (ainsi qu'au niveau des communes pour les PLU intercommunaux), s'il n'a pas lieu, cela peut conduire à l'annulation de la procédure d'élaboration du PLU. Le débat se déroule au plus tard deux mois avant l'examen de projet du PLU. Il n'existe pas de textes règlementant la teneur du débat ni le contenu de la délibération au cours de laquelle il a été débattu de ces orientations.

C. Arrêt du projet du PLU

1) Forme et contenu de la décision

Le projet est arrêté par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI compétent par délibération. Le projet de PLU est joint en annexe et doit contenir l'ensemble des pièces réglementaires (CE 29 novembre 1993, Commune d'Annecy-le-Vieux, req. n° 141350). La délibération peut en même temps faire état du bilan de la concertation (c. urb., art. R. 123-18, al. 1^{er}). Elle est ensuite affichée pendant un mois en mairie ou au siège de l'EPCI. Pour un PLU intercommunal, elle est également affichée dans les communes membres de l'EPCI (c. urb., art. R. 123-18, 2nd alinéa).

2) Consultations

Après l'arrêt du projet, un nouvel avis est pris auprès des personnes publiques associées dont la consultation est obligatoire (voir B.4) en vertu de l'article L. 123-9 du code de l'urbanisme. Les avis

émis sont annexés au projet de PLU soumis à enquête publique. Les acteurs intéressés (communes limitrophes, EPCI intéressés, etc.) peuvent émettre un avis à leur demande.

3) Modifications du projet avant l'enquête publique

La collectivité n'a plus la possibilité de modifier le projet avant l'enquête publique, à la lumière des avis reçus au moment de l'arrêt du PLU. Les avis seront cependant joints au dossier d'enquête. La commune ou l'EPCI doit prendre une nouvelle délibération arrêtant le projet modifié et le transmettre aux personnes associées. Les nouveaux avis sont annexés au dossier d'enquête.

D. Enquête publique

L'enquête publique permet d'informer le public du projet et de recueillir ses avis et contre-propositions.

1) Lancement de l'enquête

a) La désignation du commissaire enquêteur

Le président du tribunal administratif est saisi par le maire ou le président de l'EPCI pour obtenir la désignation d'un commissaire enquêteur. Chaque demande est accompagnée des dates d'enquête et de son objet. Le commissaire enquêteur ne doit avoir aucun lien avec l'opération.

b) L'arrêté d'ouverture d'enquête

Le maire ou président de l'EPCI arrête l'ouverture de l'enquête après consultation avec le commissaire enquêteur. L'arrêté doit contenir certaines informations, selon l'article R. 123-3 du code de l'environnement, comme la durée de l'enquête (30 jours au minimum), les lieux où le public pourra consulter le registre d'enquête, etc.

c) Publicité de l'enquête

Un avis contenant les informations sur le déroulement de l'enquête est publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête dans deux journaux locaux ou régionaux. L'avis est également publié par des affiches dans la ou les communes concernées, quinze jours avant l'enquête et pendant

sa tenue. Cette publicité peut faire l'objet de contestation et de vérification par le juge administratif, par exemple en cas de retard de l'affichage qui a entraîné une faible participation du public à l'enquête publique.

d) Composition du dossier d'enquête (c. urb., art. R. 123-19)

Les pièces suivantes doivent figurer dans le dossier d'enquête :

- Le rapport de présentation, accompagné de l'évaluation environnementale le cas échéant ;
- Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ;
- Le règlement ;
- Les documents graphiques et annexes ;
- Les orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs, le cas échéant ;
- L'étude d'impact contenue dans le dossier de création de la ZAC lorsque que le PLU change les règles à l'intérieur de cette ZAC.

Lorsque l'enquête publique relative au PLU vaut enquête publique pour les opérations d'acquisition ou d'expropriation prévues par le PLU à l'intérieur d'une ZAC, le dossier est complété par les pièces visées au I de l'article R. 11-3 du code de l'expropriation.

Le dossier d'enquête doit aussi être complété par les avis émis par les collectivités ou organismes associés ou consultés (c. urb., art. R. 123-19) ainsi que les avis des personnes publiques consultées. Enfin, selon l'article L. 121-2 du code de l'urbanisme, le dossier d'enquête comprend tout ou partie des documents transmis dans le cadre du porter à connaissance de l'État.

Pour les enquêtes publiques menées après la loi Grenelle II, le dossier d'enquête doit comprendre une « note de présentation non technique » lorsqu'elle n'est pas déjà requise au titre de la réglementation spécifique applicable au projet ; et le bilan de la procédure de concertation préalable.

2) Déroulement de l'enquête (code de l'environnement, art. R. 123-7 à 123-23)

a) Consultation du dossier et registres d'enquête

Le public vient consulter les dossiers d'enquête, aux heures prévues par l'arrêté de mise à enquête publique, et présente ses observations sur les registres ouverts. Les observations du public

peuvent aussi être transmises au commissaire enquêteur par correspondance. Le commissaire cote et paraphe les courriers et feuillets de registre.

A la fin de l'enquête, les registres sont clos et signés par le maire ou le président de l'EPCI puis transmis dans les 24h, avec le dossier d'enquête, au commissaire enquêteur. Il rédige ensuite son rapport et ses conclusions motivées dans un délai d'un mois après clôture de l'enquête.

b) Le rapport du commissaire enquêteur et conclusion de l'enquête

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont établis séparément :

- **Le rapport relate le déroulement de l'enquête et examine les observations du public.** S'il ne répond pas à certaines observations, le juge peut en déduire une absence de motivation de l'avis du commissaire enquêteur. Le rapport présente ce qu'il s'est passé durant l'enquête, il doit exposer les oppositions et contre-oppositions du public.
- Les conclusions motivées précisent si le commissaire enquêteur est favorable ou non à l'opération sur laquelle portait l'enquête. Le commissaire enquêteur peut porter une conclusion par opération, dans le cas où la procédure comptait plusieurs modifications. Le but des conclusions est d'apporter un œil extérieur sur le projet et de se positionner clairement pour ou contre, sans se plier à l'avis majoritaire. L'avis favorable peut également être accompagné de réserves ou de recommandations. La commune n'a cependant pas pour obligation de se conformer à l'avis du commissaire enquêteur.

c) Mesures de publicité

Le rapport et les conclusions sont accompagnés de mesures de publicité et une copie est envoyée à la mairie de chaque commune où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture pour y être tenue à disposition du public durant un an à compter de la clôture de l'enquête.

3) *Modifications apportées après l'enquête publique*

a) Modifications ne remettant pas en cause l'économie générale du projet

A l'issue de l'enquête publique, le PLU peut être modifié pour tenir compte des avis et observations formulés. La modification ne doit pas porter atteinte à l'économie générale du projet et présenter une trop grande disparité entre le projet d'origine et le projet modifié.

Lorsque les modifications sont importantes, une seconde enquête publique doit avoir lieu sur la base d'un projet nouvellement arrêté et ayant donné lieu à de nouvelles consultations réglementaires.

b) Nouvelles procédures : loi Grenelle II

Le maire peut décider de suspendre l'enquête publique lorsqu'il estime devoir procéder à des modifications, en cours d'enquête. Il se consulte avec le commissaire enquêteur et peut suspendre l'enquête pour une durée de six mois maximum (c. env., art. L. 123-14 I). Durant ce laps de temps, le projet modifié est à nouveau soumis aux différents avis réglementaires. Le public est informé des modifications, à l'issue de la suspension, par de nouvelles mesures de publicité, l'enquête est prolongée d'au moins trente jours.

Autre solution, après avoir lu les conclusions du commissaire enquêteur, la commune peut ouvrir une enquête complémentaire si elle souhaite apporter des changements au projet qui en modifient l'économie générale. L'enquête porte sur les avantages et les inconvénients de ces modifications pour le projet et l'environnement.

E. Approbation et effets du PLU

1) La délibération d'approbation

L'approbation prend la forme d'une délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI, à laquelle on annexe le document d'urbanisme. Les élus doivent être informés du projet de PLU, s'ils n'ont pas pu l'être la délibération peut être illégale.

Une fois la délibération faite, le PLU approuvé doit être tenu à disposition du public à la mairie, au siège de l'EPCI, dans les mairies des communes membres et à la préfecture. La délibération est affichée pendant un mois à la mairie ou au siège de l'EPCI et la mention de cet affichage doit être insérée dans un journal régional ou local. La délibération est publiée au recueil des actes administratifs pour les communes ou EPCI de 3500 habitants ou plus.

2) Entrée en vigueur du PLU (c. urb., art. L. 123-12)

Le PLU entre en vigueur dès sa publication ou son affichage ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'État. Le préfet peut ensuite exercer son contrôle de légalité. L'entrée en vigueur du PLU diffère selon la présence ou non d'un SCOT dans la commune concernée :

- **Présence d'un SCOT** : le PLU entre en vigueur dès réception par le préfet de la délibération d'approbation et de l'ensemble du dossier et après l'accomplissement des formalités de publicité.
- **Pas de SCOT** : le préfet peut demander des modifications préalablement à l'entrée en vigueur du PLU après avoir vérifié différents éléments (qui diffèrent selon le régime juridique du PLU).

3) *Effets de l'approbation*

Le règlement et les documents graphiques du PLU sont opposables à toute personne publique ou privée (c. urb., art. L. 123-5). Les opérations et travaux doivent aussi être compatibles avec les orientations d'aménagement et leurs documents graphiques (PLU antérieur à Grenelle II) et les orientations d'aménagement et de programmation (PLU Grenelle II). Le PADD n'est pas directement opposable aux demandeurs d'autorisations mais le règlement et les orientations d'aménagement doivent être établis en cohérence avec le PADD. L'approbation du PLU entraîne également les effets suivants :

- Le transfert de la compétence pour délivrer les autorisations d'urbanisme au maire, au nom de la commune ;
- L'ouverture au droit de délaissement dans les emplacements réservés ;
- La possibilité d'instituer un droit de préemption urbain qui peut porter sur tout ou une partie des zones urbaines et zones d'urbanisation future ;
- La procédure simplifiée des classements de voie et places publiques : dispense d'enquête publique sous certaines conditions.

REFONTES ET ADAPTATIONS DU PLU

À la différence du POS qui régle l'usage des sols, le PLU est un document unique de synthèse intégrant de nouvelles préoccupations comme les politiques du logement, de l'environnement, de l'eau, etc. Cela suppose une réadaptation fréquente du PLU qui doit être rendu compatible avec les autres documents de planification sectoriels. Afin de faire évoluer le PLU, on peut avoir recours à plusieurs procédures, qui ont des champs d'application différents : la révision et la modification, ainsi que leurs versions simplifiées, la prise en compte par le PLU d'intérêts supracommunaux, la mise en compatibilité avec les déclarations d'utilité publique et les déclarations de projet et la mise à jour. Il existe également la possibilité d'abroger le PLU.

A. Les changements initiés par la collectivité

1) La révision ordinaire (avant 2012)

a) Champ d'application

La procédure de révision est la plus contraignante des procédures de réadaptation du PLU. Elle est obligatoire dès lors que le projet porte atteinte à l'économie générale du PADD, touche des secteurs sensibles comme les espaces boisés classés, les zones agricoles, naturelles et forestières, une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou comporte de graves risques de nuisances (c. urb., art. L. 123-13).

b) Procédure

La procédure de révision est la même que la procédure d'élaboration. La portée de la révision peut être plus ou moins grande, elle peut aussi bien refondre totalement le PLU que ne réviser les règles applicables à une partie du territoire. Le rapport de présentation doit être complété par l'exposé des motifs des changements opérés, sinon la délibération d'approbation de la révision du PLU peut être annulée (CE 5 février 1997, Commune de Roquevaire, req. N°152674).

La révision conduit également à adopter le nouveau régime juridique en vigueur, c'est-à-dire que la révision d'un PLU-SRU entraînera l'adoption du PLU-Grenelle et le POS révisé deviendra PLU.

Entre la mise en révision du PLU et son approbation, il peut y avoir une ou plusieurs révisions simplifiées et une ou plusieurs modifications (c. urb., art. L. 123-13 avant dernier alinéa).

2) La révision simplifiée (avant 2012)

a) Champ d'application

La révision simplifiée est réservée à certains cas : « *la réalisation d'une construction ou d'une opération, à caractère public ou privé, présentant un intérêt général notamment pour la commune ou toute autre collectivité [...], un projet d'extension de zones constructibles qui ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable et ne comporte pas de graves risques de nuisances* » (c. urb., art. L. 123-13, alinéa 9).

b) Procédure

La procédure de révision simplifiée est allégée par rapport à la révision ordinaire et permet de raccourcir les délais, elle reste néanmoins plus contraignante que la modification. L'initiative de la révision simplifiée vient du maire ou du président de l'EPCI qui saisit également l'organe délibérant de l'établissement public ou le conseil municipal pour que les élus délibèrent sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation. Le débat portant sur les changements des orientations du PADD ont lieu si la révision implique de les modifier. Le rapport de présentation est actualisé comme lors d'une révision ordinaire et permet de démontrer que l'opération ou la construction qui sera réalisée présente bien un intérêt général. Une nouvelles évaluation environnementale ou une actualisation de l'existante doit être réalisée selon les dispositions de l'article L. 121-10 du code de l'urbanisme.

La révision simplifiée doit faire l'objet d'un examen conjoint avec les personnes publiques mentionnées à l'article L. 123-9, qui n'ont pas à rendre d'avis sur le projet de révision arrêté, contrairement aux procédures de révision et d'élaboration du PLU. Le maire ou président de l'EPCI envoie le dossier aux personnes publiques associées qui décident de venir ou non à la réunion⁶. La révision simplifiée nécessite de procéder aux consultations même si la personne a été associée au projet dans le cadre de l'examen conjoint.

Le dossier soumis à enquête publique comprend le projet de révision simplifiée accompagné du procès-verbal d'examen conjoint, il doit être complété par une notice présentant la construction ou l'opération d'intérêt général. Le projet, modifié au besoin selon les résultats de l'enquête, est ensuite approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'EPCI ou du conseil municipal. La délibération peut simultanément tirer le bilan de la concertation.

⁶ Le maire ou le président de l'EPCI n'a plus à fixer par arrêté la liste des personnes publiques associées, une lettre les invitant dans l'ensemble à assister à la réunion suffit.

3) *La révision allégée (après 2012)*

L'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 sur la clarification et la simplification des procédures d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme change et allège la révision (c. urb., art. L. 123-13). Ainsi, l'EPCI ou la commune peut lancer une révision du PLU lorsqu'il veut :

- Changer les orientations définies par le PADD ;
- Réduire un espace boisé classé, une zone agricole, une zone naturelle et forestière ;
- Réduire une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

La concertation est également allégée lorsque la révision a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou est de nature à induire de graves risques de nuisance, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durable. La procédure n'est pas changée et est toujours la même que celle de l'élaboration.

Les procédures de révision (ordinaire ou simplifiée) des PLU initiées avant le 1^{er} janvier 2013 (date d'entrée en vigueur de l'ordonnance), demeurent applicables après cette date.

4) *La modification du PLU (L. 123-13-1)*

La modification est initiée dans les autres cas qui supposent une enquête publique et une délibération d'approbation du conseil municipal. Cela concerne les modifications mineures du périmètre ou du règlement. Il n'y a pas de concertation préalable et les personnes publiques ne sont pas associées au projet de modification. La durée de la procédure est de 4 à 6 mois.

a) Champ d'application

La modification peut être lancée si ces conditions sont respectées :

- Absence d'atteinte à l'économie générale du PADD⁷ ;

⁷ Avant la loi du 2 juillet 2003, la modification ne devait pas porter atteinte à l'économie générale du PLU. Cette condition s'applique toujours aux POS en vigueur, qui ne disposent pas de PADD.

- Absence de réduction d'une protection⁸ ;
- Absence de graves risques de nuisances.

Après 2012, le PLU est modifié par enquête publique lorsque « *la commune envisage de modifier le règlement ou les orientations d'aménagement et de programmation.* » (c. urb. art., L123-13-1) qui a pour effet : « 1° Soit de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ; 2° Soit de diminuer ces possibilités de construire ; 3° Soit de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser ; » (c. urb., art. L123-3-2).

b) Procédure

La procédure est allégée mais certaines étapes sont identiques à l'élaboration ou la révision du PLU :

- La modification est décidée uniquement par le maire ou le président de l'EPCI compétent ;
- Le **rapport de présentation doit être actualisé** « en cas de modification ou de révision, le rapport de présentation est complété par l'exposé des motifs des changements apportés » (c. urb., R. 123-2 dernier alinéa). Son non-respect peut entraîner l'illégalité de la modification ;
- La modification doit donner lieu à une **nouvelle évaluation environnementale** ou une **actualisation de l'évaluation** effectuée lors de l'élaboration (c. urb., III, L. 121-10) ;
- Le **projet est notifié aux personnes publiques associées**⁹ qui ne sont pas tenues de donner un avis, elles sont simplement informées du projet ;
- Certaines consultations sont obligatoires mais peu nombreuses¹⁰;
- Le **public participe et s'informe du projet par le biais de l'enquête publique** qui s'organise selon les conditions prévues par les articles R. 123-7 à R. 123-23 du code de l'environnement. Elle ne porte que sur ce qui sera modifié ;
- Le projet, éventuellement modifié pour tenir compte de l'enquête et de l'avis des personnes publiques, est approuvé par délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI.
- La modification entre en vigueur dès que la délibération et le dossier de modification sont transmis au préfet et après l'accomplissement de l'ensemble des formalités de publicités.

⁸ La modification ne doit pas réduire « un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels » art. L. 123-13 du code de l'urbanisme.

⁹ Au préfet, au président du conseil général et régional, et, le cas échéant, au président de l'EP compétent en matière de SCOT, aux autres organismes mentionnés à l'article L. 121-4 (C. urb.).

¹⁰ Exemple : avis de la personne publique créatrice d'une ZAC lorsque le projet modifie les règles d'urbanisme applicables à l'intérieur du périmètre de la ZAC.

5) La modification simplifiée

La procédure est introduite par la loi du 17 février 2009 (loi n°2009-179) pour l'accélération des programmes de construction et d'investissements publics et privés. Elle permet de se dispenser d'enquête publique mais prévoit tout de même une consultation de la population. La durée de la procédure est de deux mois.

a) Champ d'application

Avant 2012, le décret du 18 juin 2009 définit le champ d'application de la procédure :

- Rectification d'une erreur matérielle ;
- Augmentation, dans une limite de 20%, de certaines règles de constructibilité ;
- Diminution des obligations de recul des constructions ;
- Diminution, dans une limite de 20%, de la superficie minimale des terrains constructibles ;
- Suppression des règles interdisant la mise en place de diverses installations ou procédés de construction protégeant l'environnement (exemple : systèmes domestiques solaires thermiques ou photovoltaïques) ;
- Réduction de l'emprise ou suppression d'emplacements réservés.

Ces modifications ne peuvent avoir pour objet ou pour effet de porter atteinte aux prescriptions édictées par le PLU ou le POS pour protéger les éléments recensés en application du 7° de l'article L.123-1-7 du code de l'urbanisme (éléments de paysage, quartiers et îlots à protéger).

Après 2012, l'article L. 123-13-3 du code de l'urbanisme définit le champ d'application de la modification simplifiée, on peut y avoir recours : « *en dehors des cas mentionnés à l'article L.123-13-2, et dans le cas des majorations des possibilités de construire prévues au sixième alinéa de l'article L.123-1-11, ainsi qu'aux articles L.127-1, L.128-1 et L.128-2* ». Il en est de même lorsque le projet de modification a uniquement pour objet la rectification d'erreur matérielle.

b) Procédure

- Le président de l'EPCI compétent ou le maire initie le recours à la modification simplifiée ;

- Le projet est mis à disposition du public, selon les conditions exposées dans l'article R. 123-20-2 du code de l'urbanisme, et les motifs lui sont exposés pour lui permettre de formuler des observations durant un mois ;
- Le rapport de présentation doit être complété même de façon succincte (c. urb., art L. 123-25) ;
- La modification simplifiée est adoptée par une délibération motivée de l'organe délibérant de l'EPCI compétent ou du maire. La délibération fait l'objet de mesures de publicité (c. urb., art L. 123-2).

6) *La mise à jour (c. urb., art. R. 123-22)*

La mise à jour enregistre les changements intervenus par le biais d'autres procédures administratives comme l'instauration de nouvelles servitudes d'utilité publique, la création de périmètre de zone d'aménagement concerté, etc. Chaque mise à jour est constatée par un arrêté du maire ou du président de l'EPCI compétent, affiché pendant un mois en mairie ou au siège de l'EPCI compétent et complété des mesures de publicité. Cet arrêté reprend tous les actes constituant la mise à jour.

7) *L'abrogation*

a) *Motifs*

Plusieurs raisons peuvent conduire à l'abrogation du PLU :

- **L'abrogation d'un PLU illégal ou obsolète dès l'origine ou suite à un changement de circonstances de droit ou de fait** (CE Ass. 3 février 1989, Compagnie Alitalia, req. n° 74052). Un particulier peut demander l'abrogation partielle ou totale du PLU à la commune ou EPCI compétent, sous réserve de justifier d'un intérêt lui donnant qualité à agir (CE 20 décembre 1995, Mme Vedel et M. Jeannot, req. n° 132183) ;
- **L'abrogation d'un PLU en vue d'adopter une carte communale** : l'élaboration d'une carte communale n'est possible qu'aux communes et EPCI qui ne sont dotés ni d'un POS ni d'un PLU applicable. La carte communale ne peut entrer en vigueur que si le plan ne produit plus d'effet, le PLU ou POS doit donc être abrogé avant l'approbation de la carte.

b) *Procédure (R. 123-22-1)*

La procédure ne comporte pas de concertation, ni de débat, ni réunion avec les PPA. L'enquête publique a toutefois lieu. Le dossier d'enquête publique comprend un rapport exposant les motifs et les conséquences juridiques de l'abrogation. La délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI portant abrogation est soumise à des mesures de publicité (c. urb., R. 123-24 et 25).

Le règlement national d'urbanisme s'applique jusqu'à l'adoption d'un nouveau document d'urbanisme.

B. Changements à l'initiative de l'État

1) La mise en compatibilité avec une déclaration d'utilité publique ou une déclaration de projet (c. urb., art. L. 123-14-15)

La mise en compatibilité permet de réaliser une opération nécessitant une déclaration d'utilité publique ainsi qu'une adaptation du PLU.

a) La mise en compatibilité du PLU avec une déclaration d'utilité publique (DUP) (c. urb., art. R. 123-23-1)

La DUP continue à relever de l'État, il ne s'agit donc pas d'une procédure à la disposition de la collectivité. Cette dernière a cependant la qualité d'expropriant, elle peut donc établir un dossier de DUP sur lequel le représentant de l'État se prononce. Si le projet n'est pas compatible avec le PLU, l'enquête publique portera à la fois sur l'utilité publique de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence. Il y aura ensuite un examen conjoint du préfet avec la collectivité et les personnes associées qui examinera les dispositions nécessaires à la mise en compatibilité. Le préfet consulte ensuite l'organe délibérant de la collectivité, prend la déclaration d'utilité publique qui emporte mise en compatibilité du plan.

Cette procédure ne comporte pas de concertation préalable et n'est subordonnée à aucune limitation de fond : elle peut donc porter atteinte à l'économie générale du plan, réduire une protection ou exposer à de graves risques de nuisances.

La procédure est utilisée lorsque :

- Un projet de travaux, d'aménagement ou d'ouvrage (aménagements routiers, lignes de tramway, ...) entrant dans le champ de l'enquête publique prévue à l'article L. 123-1 du code de l'environnement et nécessitant une adaptation du PLU est réalisé ;
- Une action ou opération d'aménagement (opération de requalification urbaine par exemple) présentant un intérêt général est réalisé ou doit l'être par l'adaptation du PLU ;
- La réalisation d'un programme de construction présentant un intérêt général est permise par l'adaptation du PLU.

b) La mise en compatibilité avec une déclaration de projet (c. urb., art. R. 123-23-2 à 4)

Depuis le 22 février 2002 (loi relative à la démocratie de proximité), la procédure de mise en compatibilité est étendue à la déclaration de projet, instituée par cette même loi. Le champ d'application de la déclaration de projet est à la base les projets publics. Il a été étendu aux actions ou opérations d'aménagement (2003) et aux programmes de construction (2009). La procédure de déclaration de projet est entre les mains de la collectivité ou de l'EPCI responsable du projet ou du préfet mais pas de la collectivité responsable de l'élaboration du PLU. La mise en compatibilité est cependant approuvée par l'organe délibérant de la collectivité gestionnaire du PLU. S'il y est défavorable, la mise en compatibilité peut être décidée par arrêté préfectoral.

2) La prise en compte par le PLU d'intérêts supra communaux

Le préfet dispose de moyens juridiques pour imposer la modification ou la révision du PLU (c. urb., art. L. 123-14) pour la mise en compatibilité du PLU avec des normes qui lui sont supérieures et pour la prise en compte d'un projet d'intérêt général (PIG).

a) La mise en compatibilité avec des normes supérieures (c. urb., art. L. 123-14)

- Obligation de compatibilité sans délai demandé par le préfet à la commune après :
 - L'adoption d'une directive territoriale d'aménagement¹¹ ;
 - De nouvelles dispositions particulières aux zones de montagnes et au littoral ;
 - De l'institution d'un Projet d'Intérêt Général (PIG).
- Obligation de compatibilité différé demandé par le préfet à la commune (c. urb., art. L. 123-14):

¹¹ Limité depuis que les nouvelles directives territoriales d'aménagement et de développement durable (DTADD) n'ont plus d'opposabilité juridique directe.

- Lorsque le PLU n'a pas été rendu compatible, dans un délai de trois ans après adoption, avec les orientations du SCOT, du schéma de secteur, du SMVM, d'une charte de parc naturel urbain, d'un plan de déplacements urbains ou d'un programme local de l'habitat ;
- Lorsque le PLU n'a pas été rendu compatible, dans un délai d'un an après adoption du PLH, avec la réalisation d'un ou plusieurs programmes de logements prévus par ce document et nécessitant la modification du PLU.

b) La prise en compte des PIG

Le projet est qualifié de Projet d'Intérêt Général par arrêté préfectoral (c. urb., art. R. 121-4). Une fois qualifié par le préfet, le PIG, lorsqu'il impose une modification des règles d'urbanisme à l'étude ou en vigueur, peut être mis en œuvre à deux niveaux :

- Le préfet peut s'opposer au caractère exécutoire d'un SCOT ou d'un PLU en cours d'élaboration ou de révision ;
- Si ces documents sont déjà établis, le préfet peut mettre en œuvre la procédure de révision ou de modification d'office d'un SCOT ou d'un PLU.

c) La procédure de substitution (c. urb., art. L. 123-14)

Le préfet informe la collectivité de la nécessité de faire évoluer son PLU pour prendre en compte le PIG ou rendre compatible le PLU avec des normes supérieures. Cette information équivaut à une mise en demeure. La collectivité a un mois pour accepter de procéder à la modification ou à la révision demandée. Après ce délai, si elle refuse ou n'envoie pas de réponse, le préfet peut se substituer et engager à sa place la procédure. Il remplace le maire ou le président de l'EPCI et prend l'initiative d'engager la procédure. La procédure est approuvée par un arrêté préfectoral, exécutoire à compter de l'accomplissement des formalités de publicité (c. urb., art. R. 123-25).

La substitution ne permet pas au préfet de disposer de tous les pouvoirs d'appréciation et de décision de la collectivité. Il ne doit pas pouvoir élaborer un nouveau PLU, ni faire passer le POS au PLU ou le PLU-SRU au PLU-Grenelle. Suivant le principe de libre administration des collectivités territoriales, la mise en œuvre de la substitution ne doit pas conduire le préfet à procéder lui-même à une réflexion générale sur l'urbanisme local.

LE DOSSIER DE PLU

Le dossier du PLU comporte un ensemble de documents définis par la loi et ses décrets d'application. Il s'est complexifié par rapport au contenu du dossier du POS ce qui entraîne un manque de lisibilité, notamment pour les particuliers. L'originalité du PLU vient du projet urbain qu'il exprime et explicite dans ses orientations. Le dossier du PLU du Grand Lyon comprend des documents généraux à l'échelle du territoire et des documents particuliers à chaque commune.

A. Les documents généraux à l'échelle du Grand Lyon

1) Le rapport de présentation général (c. urb., art. R. 123-2-1 à 3)

Le rapport de présentation est un document global, qui établit des liens entre les différentes pièces du dossier. Il permet en amont du processus d'élaboration d'un PLU d'établir un diagnostic identifié à partir des données qualitatives et quantitatives qui souligne ce qui va, ce qui manque, ce qu'il faudrait modifier ou améliorer. Le rapport de présentation doit comporter au minimum les contenus suivants :

a) Le tome 1 : diagnostic et enjeux du territoire

Le premier tome du rapport de présentation présente le diagnostic du territoire communautaire et ses enjeux de développement (caractéristiques, fonctionnement, contraintes, potentiel, dynamiques) sous différents angles comme la géographique, l'environnement, la population, l'habitat, le développement économique, etc. Il expose les choix de développement et d'aménagement de la Métropole.

b) Le tome 2 : évaluation des incidences du PLU

Ce tome présente les incidences des orientations du PLU sur le territoire, en particulier sur l'environnement, de façon générale sur le territoire du Grand Lyon. Il contient une explication du sens et des finalités des principales prescriptions réglementaires ainsi qu'une explication sur les contraintes d'urbanisme imposées par le PLU, qui découlent du PADD communautaire.

c) Le tome 3, le cas échéant

Depuis 2012, le rapport de présentation doit être complété par l'exposé des motifs des changements apportés pour chaque modification ou mise en compatibilité du PLU afin de garder un historique des changements opérés.

2) Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

a) Objectif

Cet outil permet à la collectivité de définir ses choix de développement (comme la préservation d'un cadre naturel, la construction de nouveaux logements) et les orientations d'organisation et d'aménagement de l'espace qui sont nécessaires à la mise en œuvre des choix de développement sur les secteurs du territoire donné (comme le développement d'un nouveau quartier, le renforcement du centre de la commune). La collectivité doit réfléchir à un projet d'urbanisme global et cohérent, à court et long terme, en y intégrant la problématique du développement durable. Le PADD doit respecter les principes d'équilibre, de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale, de respect de l'environnement (c. urb., art. L. 121-1). Il doit également fixer des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

b) Contenu

- **Le PLU-SRU** : la définition des « orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune » est la seule partie obligatoire du PADD. Son contenu n'a pas à être trop détaillé. Les orientations d'aménagement forment la partie facultative du PADD.

- **Le PLU-Grenelle** : les orientations d'urbanisme et d'aménagement sont complétées par des orientations concernant l'« équipement », la « protection des espaces naturels, agricoles et forestiers » et la « remise en bon état des continuités écologiques ».

Le PADD doit définir les orientations générales des politiques (art. L. 123-1-3) :

- d'aménagement ;
- d'équipement ;
- d'urbanisme ;
- de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques ;

- de l'habitat ;
- des transports et déplacements ;
- de développement des communications numériques ;
- d'équipement commercial ;
- de développement économique et des loisirs.

Lorsque le plan local d'urbanisme est intercommunal, les orientations d'aménagement et de programmation comprennent les dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, et les transports et déplacements. Les dispositions relatives à l'habitat ainsi qu'aux transports et déplacements tiennent lieu respectivement de PLH et de PDU. Lorsque le plan local d'urbanisme est communal, les orientations d'aménagement et de programmation ne peuvent comprendre que les dispositions portant sur l'aménagement

3) Le règlement (c. urb., art. R. 123-3-1 à 9)

« Le règlement fixe, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols permettant d'atteindre les objectifs mentionnés à l'article L. 121-1, qui peuvent notamment comporter l'interdiction de construire, délimitent les zones urbaines ou à urbaniser et les zones naturelles ou agricoles et forestières à protéger et définissent, en fonction des circonstances locales, les règles concernant l'implantation des constructions. » (c. urb., art. L123-1-5)

Le règlement définit donc les conditions d'urbanisation de chaque parcelle du territoire. Il est composé de la manière suivante :

- Le chapitre 1 indique les dispositions générales présentant le lien entre le PLU et d'autres dispositions relatives à l'urbanisme (PEB, SUP...) ;
- Le chapitre 2 expose les règles qui s'appliquent de manière identique sur toutes les zones (espaces boisés classés, périmètres de risques et nuisances, accès et voirie, desserte par les réseaux...) ;
- Le chapitre 3 décrit et identifie les zones qui peuvent elles-mêmes comprendre des sous-zones. Chacune de ces dernières se caractérise par un ensemble de règles de construction et d'occupation du sol. Elles peuvent être regroupées en quatre familles :

- les zones urbaines, dites U, concernant les secteurs où l'urbanisation est admise ;
 - les zones à urbaniser, dites AU (zones naturelles ou agricoles prévues pour une urbanisation future) ;
 - les zones agricoles, dites A ;
 - les zones naturelles et forestières, dites N.
- Servitudes d'urbanisme particulières relatives à chaque commune. Pour chaque commune sont indiquées :
- La liste des emplacements réservés pour des équipements publics, de voirie, pour cheminement piéton et cycliste ;
 - La liste des localisations préférentielles pour équipement ;
 - La liste des périmètres d'attente de projet ;
 - La liste des réservations pour programmes de logement (favoriser la mixité de l'habitat) ;
 - La liste des éléments bâtis à préserver ;
 - La liste des arbres remarquables du Grand Lyon, classés au titre des Espaces boisés classés (E.B.C.).

4) *Les annexes générales*

Les annexes générales peuvent comprendre :

- Élimination des déchets ;
- Eau ;
- Assainissement ;
- Plan d'exposition au bruit.

B. Les documents spécifiques à chaque commune

1) *Le cahier communal (c. urb., art. L123-1-1-1)*

Il contient la présentation du diagnostic et des enjeux de territoire ciblés sur la commune, la présentation des outils règlementaires retenus pour mettre en œuvre le PADD, une évaluation des incidences du PLU à l'échelle de la commune. Il présente également les orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou des secteurs (OAQS), qui permettent à la collectivité, sur certains secteurs, de préciser et compléter les règles générales du règlement, en définissant des principes d'aménagement de l'espace, spécifiques à ces lieux.

2) Les documents graphiques (c. urb., art. R. 123-11 à 12)

Les documents graphiques indiquent où s'applique le champ d'application territorial des règles édictées dans le règlement, par la délimitation des zones et d'autres prescriptions graphiques (espaces boisés classés, emplacements réservés, prescriptions relatives à l'implantation des constructions, etc.). Ils peuvent comprendre les plans suivants :

- Zonages et autres prescriptions (1/5000 et 1/2000) ;
- Hauteurs (1/5000) ;
- Hauteurs (1/2000) ;
- Plans masse ;
- Polarités commerciales et linéaires d'activités économiques ;
- Stationnement bureaux - périmètres d'influence lignes fortes, transport collectif ;
- Zones d'assainissement ;
- Zones de ruissellement d'eaux pluviales.

3) Les annexes (c. urb., art. R. 123-13 à 14)

Les annexes comprennent un certain nombre d'indications ou d'informations reportées pour information dans le PLU, notamment :

- Périmètres reportés au PLU ;
- Servitudes d'utilité publiques ;
- Servitudes voies ferrées ;
- Plan de prévention des risques ;
- Arrêté de publicité ;
- Liste des lotissements dont les règles d'urbanisme ont été maintenues ;
- Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) et Zone de Protection du Patrimoine de l'Architecture et de l'Urbanisme (ZPPAU) ;
- Patrimoine archéologique ;
- Plan d'exposition au bruit.

4) Les informations complémentaires, le cas échéant

- ouvrages non soumis à servitude ;
- informations sur l'existence de cavités souterraines.

C. Le cas du « dossier de substitution »

Le **dossier de substitution est un dossier qui actualise le PLU** de la Métropole de Lyon. Il contient **toutes les pièces écrites et les plans constitutifs du PLU, issus de différentes procédures approuvées et devenues opposables aux tiers** (modifications et/ou modifications simplifiées et/ou révisions simplifiées et/ou mises à jour et/ou mises en compatibilités du PLU...) ainsi que de décisions telles que les jugements du tribunal administratif par exemple. Les documents du dossier servent à constituer le « nouveau » PLU opposable à la date d'opposabilité de la dernière procédure prise en compte dans ce dossier.

Une notice explicative du dossier de substitution accompagne celui-ci et indique quelles sont les procédures approuvées ainsi que les décisions prises en compte dans le dossier de substitution. Des notices de substitution sont également présentes dans le dossier de substitution. Elles précisent quelles sont les pièces à substituer (où à rajouter, où à supprimer) dans l'exemplaire du PLU communautaire détenu par chacune des 58 communes membres de la Métropole de Lyon et des 9 arrondissements de la ville de Lyon ainsi que dans l'exemplaire de la Métropole de Lyon (Service Territoires et Planification). Ces notices de substitution détaillent également le mode opératoire de cette substitution. Chaque année, selon les besoins et le nombre de procédures approuvées, il y a 1 à 2 dossiers de substitution constitués.

PRÉSENTATION DU FONDS

ÉTAPES DU TRAITEMENT

Au moment du premier traitement et de l'indexation de cet instrument de recherche, le fonds du plan local d'urbanisme regroupait les versements 4413 WM M et 4435 WM M intégrés aux archives communautaires en 2013. Il est constitué du suivi administratif et technique du plan local d'urbanisme (PLU) de la communauté urbaine de Lyon (2002-2007). Le PLU n'avait jamais été versé aux archives auparavant.

En 2013, le fonds représente 11,48 mètres linéaires et se compose de 321 articles. En 2015, après traitement de nouveaux versements, le fonds représente 31,12 ml. Les derniers versements du PLU ont eu lieu en 2019-2020. Le fonds représente désormais 35,46 ml.

CLASSEMENT

Les PLU sont des documents d'urbanisme de nature complexe. Une fois élaborés, ceux-ci sont l'objet de multiples adaptations et refontes qui visent à accorder le document aux nouvelles orientations définies par la Métropole de Lyon en matière d'urbanisme.

Il existe un historique des procédures ayant changé le PLU¹². L'approche chronologique constitue le premier niveau du plan de classement car cela permet la bonne compréhension du PLU au gré de ses évolutions dans le temps.

Par exemple, en novembre 2005, le PLU opposable est celui issu de l'élaboration et approuvé le 11 juillet 2005. En revanche, en novembre 2006, le document opposable est constitué du POS approuvé le 11 juillet 2005 auquel ont été substituées les pièces concernant les mises en compatibilité du 24 janvier 2006 et du 16 février 2006 ainsi que la mise à jour n° 1 du 27 février 2006.

Il est fréquent que plusieurs opérations sur le PLU aient lieu en même temps, sans forcément se terminer ou commencer à la même date. Pour plus de clarté, les dates suivantes donnent l'ordre chronologique :

- Élaboration / révision / modification / modification simplifiée / révision simplifiée : date d'opposabilité (date d'approbation en l'absence de date d'opposabilité),
- Mise en compatibilité : date de l'arrêté préfectoral / interpréfectoral de DUP emportant mise en compatibilité,

¹² Voir annexe III. Historique des procédures du PLU.

- Mise à jour : date de l'arrêté du président.

À un niveau inférieur, chaque type d'opérations effectuées sur le plan implique le suivi d'une procédure administrative très stricte, dont l'irrespect peut conduire à l'annulation totale ou partielle de l'opération par le tribunal administratif. Les différentes phases de la procédure administrative (prescription, arrêt du projet, enquête publique, approbation¹³) constituent l'ossature de chaque changement appliqué au plan, et les orientations définies lors de chacune d'elles influent directement sur la suivante. Un classement chronologique semble donc le plus adapté pour respecter leur enchaînement logique. Cette fois, ce n'est pas la date de fin de la phase qui est privilégiée mais plutôt la date de début. C'est surtout le cas de la concertation qui peut se terminer après l'enquête publique mais qui commence dans la phase de lancement de la procédure, elle sera donc dans cette dernière phase.

Lorsque la procédure concerne plusieurs communes, ces dernières sont classées par ordre alphabétique. Il n'y a plus de classement par secteur, sauf exception (la correspondance quand elle est déjà classée par secteur). Ici, la notion de secteur correspond à la façon dont est organisé le service et non le secteur géographique, comme pour le Plan d'occupation des sols, divisé en secteurs.

On peut synthétiser le plan de classement de la manière suivante :

- Opération menée sur le plan ;
- Chaîne des procédures administratives qui constituent cette opération (phases suivantes : lancement de la procédure, réalisation du projet, enquête publique, approbation) ;
- Classement alphabétique par commune, le cas échéant.

Au Grand Lyon, il existe des dossiers de substitution regroupant le dossier d'approbation de plusieurs procédures. Cette particularité est prise en compte dans la logique de classement. Par exemple pour la modification n°1 et la mise à jour n°2, nous aurons les analyses de la modification n°1 suivie de la mise à jour n°2 et à leur suite le dossier de substitution se rapportant à ces deux procédures. Cette solution permet d'éviter la répétition des cotes.

En revanche, pour les procédures de mises en compatibilité, les cotes sont répétées pour respecter une certaine cohérence dans le répertoire. En principe, il ne devrait y avoir qu'une seule analyse mais le choix a été fait de conserver le découpage avec parties du plan de classement.

¹³ Cette liste n'est qu'indicative : selon la nature du changement apporté au plan (modification, révision, etc.) le nombre et la nature des phases de procédure peut varier.

TRIS ET ÉLIMINATIONS

4,70 mètres linéaires ont été retirés du fonds pour élimination ou reclassement. Les documents éliminables immédiatement ont été éliminés avant le versement des boîtes. Il n'y a plus de copies ni de « papiers de corbeille ».

Les documents suivants ont fait l'objet d'un versement séparé, ce sont les documents à éliminer à terme : accusés de réception, courriers de transmission de délibération/dossier/arrêté, fiche de route des dossiers de PLU. Ces documents doivent être conservés jusqu'au remplacement du PLU par un nouveau PLU opposable.

ACCROISSEMENT

Le fonds est clos. Il était alimenté par les versements annuels des services responsables de la procédure¹⁴. Le PLU a été remplacé par le PLU-H, approuvé en mai 2019. Le dernier versement du PLU a eu lieu en août 2020.

CONDITIONS D'ACCÈS ET D'EXPLOITATION

Conditions d'accès

L'ensemble des documents administratifs est communicable de plein droit en vertu de l'article L. 213-1 du Code du patrimoine.

Les documents relatifs à des procédures contentieuses sont soumis à un délai de communicabilité de 75 ans à partir de la date de l'acte, en vertu de l'article L.213-2 du Code du patrimoine.

La CADA estime que les courriers de particuliers reçus dans le cadre d'une enquête font partie intégrante des registres d'enquête. Ces courriers sont donc intégralement communicables à toute personne qui en fait la demande, à la fin de l'enquête, sans occultation préalable, sous réserve que l'administration en ait conservé une copie. On peut penser qu'il en est de même pour les courriers reçus lors de la concertation.

Langue et écriture des documents

L'ensemble des documents est rédigé en langue française.

¹⁴ Voir annexes VII. Versements successifs.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques

L'ensemble des documents est en bon état et ne nécessitent pas de précautions particulières quand à leur communication. Le fonds est constitué d'archives papier sauf pour les dossiers techniques de l'élaboration qui ont été copiés sur CD.

ORIENTATIONS DE RECHERCHE INDICATIVES

Le fonds décrit dans le présent répertoire ne manque pas d'intérêt, que ce soit pour les particuliers ou pour les chercheurs. Toutefois, la nature technique d'une part des documents, la complexité des mesures qu'ils englobent comme celle des procédures qui président à leur élaboration ne le rendent pas aisément accessible.

Les recherches actuellement pratiquées sur ces documents sont souvent d'ordre privé et visent, dans le cadre d'une succession par exemple, à retrouver l'historique du zonage d'une parcelle. Une telle recherche suppose une « navigation » au cœur des documents en partant d'un dossier de PLU issu d'une élaboration ou d'une révision et en recherchant les évolutions successives du zonage au travers des différentes modifications et mises à jour. Ce mode opératoire peut également s'appliquer à des recherches de l'ordre de l'« archéologie juridique » que certaines procédures contentieuses peuvent impliquer.

Prédire à quoi s'attachera la recherche des années à venir est un exercice ardu, surtout pour un document qui a seulement dix ans d'existence. Tout comme le fonds du plan d'occupation des sols (POS), le PLU pourra représenter les prochaines années d'évolution de l'urbanisme de l'agglomération lyonnaise, et de la façon dont celui-ci était envisagé et réglementé, notamment au sujet des préoccupations environnementales.

Enfin, notons qu'au sein de la masse des documents conservés, certains semblent mériter une attention toute particulière. Il s'agit des dossiers techniques de PLU. Pour certaines procédures, les dossiers techniques d'approbation sont éclatés dans les dossiers de substitution, en compagnie d'autres procédures. En effet, dans les dossiers de substitution, des plans peuvent montrer les modifications entraînées par une mise en compatibilité et aussi par une révision simplifiée. Si les procédures portent sur des communes différentes, il sera aisé de s'y retrouver, ce qui n'est pas le cas si une seule commune est concernée par les changements. Il conviendra alors de consulter le dossier technique de l'enquête publique de la procédure voulue, lorsqu'il existe, pour voir les changements qui ont été apportés.

Les rapports de présentation figurant dans les dossiers ainsi que les délibérations du conseil de Métropole contiennent, quant à elles, des développements explicatifs des objectifs poursuivis par une procédure. Les règlements expliquant les zonages peuvent être utiles pour qui cherche à comprendre leur évolution au fil des procédures. Cela peut être utile pour le particulier souhaitant savoir quelles sont les règles de construction applicables à sa parcelle. Celui-ci peut également se reporter au fonds du POS, également conservé au Grand Lyon, s'il souhaite établir un historique de ces règles.

Les ateliers de travail antérieurs aux procédures donneront de plus amples détails sur les prises de décision et leurs motivations. Les procès-verbaux des réunions peuvent aussi s'avérer être de précieux témoignages de la façon dont les volontés politiques s'accordaient autour d'un projet. Les registres de concertation et d'enquête publique peuvent être un apport précieux pour l'histoire sociale car ils recueillent la parole des habitants et leur ressenti face aux projets et différentes procédures du PLU, surtout en cas de désaccord entraînant pétitions et courriers de contestation.

Pour une entrée en matière sur le PLU, le chercheur pourra consulter la présentation détaillée du PLU. Il y trouvera une présentation des types d'opérations menées sur le plan et des phases procédure correspondantes, ainsi que le détail de la composition d'un dossier de PLU type et des dossiers de modification, révision, anticipation et mise à jour.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

MANUELS DE DROIT DE L'URBANISME

ARAUD G., RUPIED B., *Droit de l'urbanisme et lois de décentralisation*, Paris : J. Delmas, 1987, 256 p.

CHATEAUREYNAUD P., *Mémento de l'urbanisme*, Paris : éd. du Moniteur, coll. Mémento, 1995, 1170 p.

CHOAY F. et MERLIN P., *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris : PUF, 2^{ème} éd., 1996, 874 p.

GÉRARD P., *Pratique du droit de l'urbanisme : urbanisme règlementaire, individuel et opérationnel*, Paris : Eyrolles, 2007.

MORAND-DEVILLER J., *Droit de l'urbanisme*, Paris : éditions Dalloz-Sirey, coll. Mémento, 1992, 180 p.

SAVARIT-BOURGEOIS I., *L'essentiel du droit de l'urbanisme*, Paris : Gualino, coll. Les carrés, 2010.

APPROCHE HISTORIQUE DU PLU

CAILLAUD M., *La loi SRU en 90 questions*, éd. du Moniteur, coll. Guides juridiques, 2002.

CASSIN I., *Le plan local d'urbanisme : du POS au PLU, la carte communale, pièges et contraintes*, Paris : éd. du Moniteur, coll. Guides juridiques, 2002, 194 p.

CENTRE D'ÉTUDES SUR LES RÉSEAUX, LES TRANSPORTS, L'URBANISME ET LES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES, *La planification territoriale en France : du schéma de développement de l'Europe au plan local d'urbanisme*, Lyon : CERTU, 2008.

HOARAU J., sous la direction de CROISSANT (Y.), *Le passage d'un plan d'occupation des sols, POS à un plan local d'urbanisme, PLU : un enjeu pour un développement uniforme du territoire*, 2010.

ROLLOT J-M., *La loi SRU et le nouvel urbanisme communal*, Sorman, 2002.

Études critiques

CERTU, FNAU, *Plans locaux d'urbanisme intercommunaux : retours d'expériences, des pistes pour demain*, Lyon : CERTU, 2012.

CUILLIER F. (dir.), *Les débats sur la ville. 6, à propos du plan local d'urbanisme de la Communauté urbaine de Bordeaux*, Bordeaux : éd. Confluences : Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, 2005.

ORDRE DES ARCHITECTES. COMMISSION URBANISME, *Plan local d'urbanisme : 10 thèmes clés pour débattre du projet urbain*, Paris : Ordre des architectes, 2007.

PARIS. DIRECTION DE L'URBANISME. MISSION COMMUNICATION CONCERTATION, *Les cahiers du PLU de Paris, n°6, compte-rendu des États généraux du Plan local d'urbanisme, 13-14 juin 2003*, Paris : Mairie de Paris, Urbanisme, 2003.

APPROCHE TECHNIQUE DU PLU

Documents d'explication-guides pratiques

BÉCET E., *Réussir son PLU*, Voiron : Territorial, coll. L'essentiel sur ..., 2008.

DUBOIS-MAURY J., *Documents d'urbanisme et développement durable : guide pratique pour une application aux SCOT, PLU et cartes communales*, Héricy : éd. du Puits fleuri, 2010.

GOUTAL Y., *Le guide du plan local d'urbanisme*, Paris : éd. du « Journal des maires », 2003.

HERCE S., *Le PLU, Nouveau régime juridique, élaboration, modification – révision, contentieux*, Paris : éd. du Moniteur, 2011.

HOCREITERE P., *Le plan local d'urbanisme (2^{ème} édition)*, Paris : Berger-Levrault, 2009.

MAILLARD A., *Le PLU en pratique*, Paris : éd. MB formation, 2004.

MATHARAN-PINTAT, *Le guide du PLU : l'ouvrage de référence en matière de plan local d'urbanisme tome 1-3*, Voiron : éd. De La Lettre du cadre territorial, 2002.

Régime juridique du PLU

Code de l'urbanisme commenté et annoté, 21^{ème} éd, Paris : éd. Dalloz, 2013.

Encyclopédie du Juris-Classeur, collectivités territoriales, fascicules n° 1160-1166, Paris : Lexis-Nexis.

JACQUOT H. (dir.), *La dimension juridique de l'écriture du plan local d'urbanisme*, GRIDAUH (Groupement de recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat), 2013.

Procédures administratives du PLU

DUTERNE G. sous la direction de DUBOIS-MAURY J., *La concertation dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme*, 2005.

Éléments pris en compte par le PLU

CHARLOT-VALDIEU C., OUTREQUIN P., *Plan local d'urbanisme : intégration de préoccupations environnementales et de développement durable dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU ex-POS)*, Paris : CSTB, 2001.

HENRIOT B., *La prise en compte des espaces boisés dans les plans locaux d'urbanisme : définition et application d'une doctrine départementale en matière de classement au titre de l'article L. 130-1 du code de l'urbanisme*, 2005.

Vers de nouvelles articulations entre plan territorial, plan d'urbanisme et projets urbains, Lyon : Géocarrefour, 2012.

Annulation ou déclaration d'illégalité d'un PLU

CASSIN I., *Le PLU : régime et champ d'application : prévention des contentieux : l'impact de la réforme des autorisations d'urbanisme*, 3^{ème} édition, Paris : éd. Le Moniteur, 2007.

PLU DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON

AGENCE D'URBANISME DE LYON, COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON, *Ma Ville à venir : PLU-H Plan local d'urbanisme et de l'habitat : une agglomération et des territoires en mouvement : des objectifs à partager pour demain : 1 : dossier de concertation*, 2012.

AGENCE D'URBANISME DE LYON, COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON, *Révision du Plu du Grand Lyon : Ateliers thématiques*, 2011.

Documents généraux du PLU : rapport de présentation T.1, Diagnostic et enjeux du territoire, révision arrêt du projet (2004), Délégation Générale au Développement Urbain, Planification Urbaine et Urbanisme Appliqué, 2004.

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

ARCHIVES MÉTROPOLITAINES

- 0001IR011 Instrument de recherche, Plan d'occupation des sols - Sous-fonds de la planification urbaine (1972-2000), 2005.
- 2693WM ; 4374WM Plan d'occupation des sols tous secteurs, 1972-2003.
- 2688WM, 4093WM, 4382WM Plan d'occupation des sols secteur centre Lyon-Villeurbanne, 1972-2004.
- 2688WM, 4094WM Plan d'occupation des sols secteur nord, 1972-2004.
- 2690WM, 4097WM Plan d'occupation des sols secteur est, 1972-2004.
- 2691WM, 4096WM Plan d'occupation des sols secteur sud-ouest, 1972-2004.
- 2692WM, 4095WM, 5995WM Plan d'occupation des sols secteur nord-ouest, 1972-2004.
- 4441WM Plan d'urbanisme directeur, 1959-1971.

Voir aussi les dossiers de PLU conservés dans les communes du Grand Lyon.

RÉPERTOIRE

1. Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU)

L'élaboration du PLU correspond à la révision générale du plan d'occupation des sols de la communauté urbaine de Lyon, prescrite après son annulation et intégrant ses orientations (voir l'instrument de recherche consacré au fonds du POS). Les résultats des groupes de travail du POS 2001 sont donc réutilisés (cf. 4374 W 226-239). Le PLU est élaboré à l'échelle de la communauté urbaine et concernait les 55 communes qui la composait, c'est un PLU intercommunal.

Périmètre : territoire du Grand Lyon.

Historique :

Prescription par délibération du conseil de Communauté du 18 mars 2002.

Arrêt de projet par délibération du conseil de Communauté du 14 juin 2004.

Enquête publique du 3 novembre 2004 au 15 décembre 2004.

Approbation par délibération du conseil de Communauté du 11 juillet 2005.

Opposabilité aux tiers le 5 août 2005.

Phase de lancement de la procédure

Prescription, 2002-2003.

Délibération du conseil de Communauté (18 mars 2002), certificats d'affichage, parution dans la presse, circulaire d'information aux maires (2002). **4413 WM 001**

Délibération modificative du conseil de Communauté (19 mai 2003), certificats d'affichage, parution dans la presse (2003). **4413 WM 002**

Réunions avec les services de l'État, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des métiers : comptes rendus (2003). **4413 WM 003**

Concertation, 2002-2004.

Ouverture, 2002-2003.

Arrêté d'ouverture à la concertation (27 mai 2002), certificats d'affichage, parution dans la presse, courriers d'information aux maires sur la concertation (2002). **4413 WM 004**

Support de la concertation : documentation d'information au public (Zoom) (2002-2003). **4413 WM 005**

Déroulement, 2002-2004.

Cahiers de concertation (2002-2004).

Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines **4413 WM 006**

Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas **4413 WM 007**

Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Écully	4413 WM 008
Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Irigny, Jonage, La Mulatière, La Tour-de-Salvagny, Limonest	4413 WM 009
Lyon 1 ^{er} , Lyon 3 ^{ème} , Lyon 4 ^{ème} , Lyon 5 ^{ème} , Lyon 6 ^{ème} , Lyon 7 ^{ème} , Marcy-l'Étoile, Meyzieu, Mions, Neuville-sur-Saône	4413 WM 010
Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Sainte-Foy-lès-Lyon	4413 WM 011
Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or	4413 WM 012
Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Village, Solaize	4413 WM 013
Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne	4413 WM 014
Hôtel de Communauté	4413 WM 015
Vénissieux : pétition (2002-2004).	4413 WM 016
Courriers de particuliers (2002-2004).	
Centre	4413 WM 017
Nord	4413 WM 018
Nord-ouest	4413 WM 019
Débat sans vote du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : document présentant les orientations générales du PADD, compte-rendu du débat au conseil communautaire (7 juillet 2003), délibérations des conseils municipaux (2003).	4413 WM 020
Clôture : arrêté de clôture (5 mars 2004), certificats d'affichage, parution dans la presse ; bilan : délibération de bilan (14 juin 2004), dossier de bilan, certificats d'affichage (2004).	4413 WM 021
Institution des zones de publicité : arrêtés communaux instituant les zones de publicité restreintes ou élargies, 2003-2004.	4413 WM 022

Collaboration avec les partenaires, consultation de l'État et du département pour le sort des emplacements réservés de voirie et équipements publics : correspondance (2003). Demandes des communes, avant arrêt de projet : délibérations des conseils municipaux, correspondance ; remarques et propositions des personnes publiques associées et des associations : compte-rendu de réunion, délibération du comité syndical, correspondance ; réunion de travail avec les maires portant sur les risques technologiques : compte-rendu (12 mars 2004), 2003-2004.

4413 WM 023

Phase de réalisation du projet

Arrêt de projet, 2004.

Dossier administratif, 2004.

Délibération du conseil de Communauté d'arrêt de projet (14 juin 2004), certificats d'affichage (2004).

4413 WM 024

Demandes de consultation de l'arrêt de projet des associations, communes limitrophes, Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ou proposition de consultation émise par la communauté urbaine aux associations, communes limitrophes et EPCI : correspondance (2004).

4413 WM 025

Avis des communes sur l'arrêt de projet : délibérations des conseils municipaux (2004).

4413 WM 026

Avis de l'État, communes limitrophes, Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), personnes publiques associées sur l'arrêt de projet : correspondance (2004).

4413 WM 027

Dossier technique, 2004.

Ensemble du territoire communautaire : composition du dossier, délibération du conseil de Communauté (14 juin 2004), rapport de présentation (tomes 1 et 2), PADD, règlement (tomes 1 et 2), annexes (avec plans), informations complémentaires servitudes voies ferrées (2004).

4413 WM 028

Les plans sont les suivants : eau, assainissement, élimination des déchets, classement des infrastructures de transport terrestre bruyantes, plans d'exposition au bruit.

Dossier par commune : rapport de présentation, Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), Orientations d'Aménagement relatives à des Quartiers ou des Secteurs (OAQS), documents graphiques du règlement, annexes, informations complémentaires (2004).¹⁵

Les documents graphiques du règlement peuvent contenir des plans de zonage, plans des hauteurs, plans de masse, plans des polarités commerciales, plan d'assainissement, plan de ruissellement, plan de stationnement.

Les annexes peuvent contenir des périmètres reportés au PLU, servitudes d'utilité publique, arrêté de publicité, liste des lotissements, patrimoine archéologique, plan de prévention des risques (Yzeron ou Ravin).

Albigny-sur-Saône	4413 WM 029
Bron	4413 WM 030
Cailloux-sur-Fontaines	4413 WM 031
Caluire-et-Cuire	4413 WM 032
Champagne-au-Mont-d'Or	4413 WM 033
Charbonnières-les-Bains	4413 WM 034
Charly	4413 WM 035
Chassieu	4413 WM 036
Collonges-au-Mont-d'Or	4413 WM 037
Corbas	4413 WM 038
Couzon-au-Mont-d'Or	4413 WM 039
Craponne	4413 WM 040
Curis-au-Mont-d'Or	4413 WM 041
Dardilly	4413 WM 042
Décines-Charpieu	4413 WM 043
Écully	4413 WM 044

¹⁵ Pour éviter les répétitions, on admet que chaque commune se compose d'un rapport de présentation, d'un PADD, d'OAQS, de documents graphiques, d'annexes et d'informations complémentaires. Toutes les communes n'ont cependant pas les mêmes types d'annexes et de documents graphiques, certaines n'ont pas d'informations complémentaires. Pour la composition complète de chaque dossier de commune, consulter le dossier contenant les documents de l'ensemble du territoire communautaire qui comprend une notice de composition des dossiers.

Feyzin	4413 WM 045
Fleurieu-sur-Saône	4413 WM 046
Fontaines-Saint-Martin	4413 WM 047
Fontaines-sur-Saône	4413 WM 048
Francheville	4413 WM 049
Genay	4413 WM 050
Irigny	4413 WM 051
Jonage	4413 WM 052
La Mulatière	4413 WM 053
La Tour-de-Salvagny	4413 WM 054
Limonest	4413 WM 055
Lyon	4413 WM 056
Lyon 1 ^{er} , Lyon 2 ^{ème}	4413 WM 057
Lyon 3 ^{ème}	4413 WM 058
Lyon 4 ^{ème} , Lyon 6 ^{ème}	4413 WM 059
Lyon 5 ^{ème}	4413 WM 060
Lyon 7 ^{ème}	4413 WM 061
Lyon 8 ^{ème}	4413 WM 062
Lyon 9 ^{ème}	4413 WM 063
Marcy-l'Étoile	4413 WM 064
Meyzieu	4413 WM 065
Mions	4413 WM 066
Montanay	4413 WM 067
Neuville-sur-Saône	4413 WM 068
Oullins	4413 WM 069
Pierre-Bénite	4413 WM 070
Poleymieux-au-Mont-d'Or	4413 WM 071

Rillieux-la-Pape	4413 WM 072
Rochetaillée-sur-Saône	4413 WM 073
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	4413 WM 074
Saint-Didier-au-Mont-d'Or	4413 WM 075
Saint-Fons	4413 WM 076
Sainte-Foy-lès-Lyon	4413 WM 077
Saint-Genis-Laval	4413 WM 078
Saint-Genis-les-Ollières	4413 WM 079
Saint-Germain-au-Mont-d'Or	4413 WM 080
Saint-Priest	
Cahier communal, annexes, informations complémentaires	4413 WM 081
Documents graphiques	4413 WM 082
Saint-Romain-au-Mont-d'Or	4413 WM 083
Sathonay-Camp	4413 WM 084
Sathonay-Village	4413 WM 085
Solaize	4413 WM 086
Tassin-la-Demi-Lune	4413 WM 087
Vaulx-en-Velin	4413 WM 088
Vénissieux	4413 WM 089
Vernaison	4413 WM 090
Villeurbanne	4413 WM 091

Phase d'enquête publique

Dossier soumis à enquête publique : « Porter à connaissance complémentaire » du préfet (20 août 2004), avis des personnes publiques associées ou consultées sur le dossier d'arrêt du projet, avis de l'État, avis des communes (tomes 1 et 2) ; délibération de mise à enquête publique (20 septembre 2004), 2004. **4413 WM 092**

Le dossier d'arrêt de projet et le dossier soumis à enquête publique par commune forment un seul et même dossier.

Dossier administratif, 2004-2005.

Ouverture de l'enquête, réunions préparatoires à l'enquête publique avec les élus communaux : document présentant l'enquête publique, compte-rendu de réunion (30 septembre 2004) ; désignation de la commission d'enquête : saisine du tribunal administratif, ordonnance du tribunal ; arrêté de mise à enquête publique (20 septembre 2004), certificats d'affichage, parution dans la presse, affichage légal, affichage et guide de l'enquête, attestations d'affichage (2004). **4413 WM 093**

Déroulement de l'enquête publique (2004).

Registres d'enquête publique.

Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire	4413 WM 094
Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly	4413 WM 095
Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or	4413 WM 096
Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly	4413 WM 097
Décines-Charpieu, Écully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône	4413 WM 098
Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Irigny	4413 WM 099
Jonage, La Mulatière, La Tour-de-Salvagny, Limonest	4413 WM 100
Lyon, Lyon 1 ^{er} , Lyon 2 ^{ème} , Lyon 3 ^{ème}	4413 WM 101
Lyon 4 ^{ème} , Lyon 5 ^{ème}	4413 WM 102
Lyon 6 ^{ème} , Lyon 7 ^{ème}	4413 WM 103
Lyon 8 ^{ème} , Lyon 9 ^{ème} , Marcy-l'Étoile, Meyzieu	4413 WM 104
Mions, Montanay, Neuville-sur-Saône, Oullins	4413 WM 105
Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône	4413 WM 106
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons	4413 WM 107
Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Genis-Laval	4413 WM 108
Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp, Sathonay-Village	4413 WM 109
Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vénissieux	4413 WM 110
Vernaison	4413 WM 111
Villeurbanne	

Registre	4413 WM 112
Pétitions	4413 WM 113
Hôtel de Communauté	
Registre n° 1 et annexes (n° 1 à n° 47)	4413 WM 114
Annexes au registre n° 1 (n° 48 à n° 122)	4413 WM 115
Annexes au registre n° 1 (n° 123 à n° 189)	4413 WM 116
Registre n° 2 et annexes (n° 1 à n° 77)	4413 WM 117
Annexes au registre n° 2 (n° 78 à n° 152)	4413 WM 118
Annexes au registre n° 2 (n° 153 à n° 211)	4413 WM 119
Conclusion de l'enquête, 2004-2005.	
Courriers reçus hors délais (2004-2005).	
Pris en compte par la commission d'enquête (classement par secteur).	
Centre, Nord, Nord-Ouest	4413 WM 120
Est, Sud-Ouest	4413 WM 121
Non pris en compte par la commission d'enquête.	4413 WM 122
Rapport et conclusions de la commission d'enquête (2005).	
Tome 1 et 2	4413 WM 123
Tome 3	4413 WM 124
<hr/> <i>Phase d'approbation</i> <hr/>	
Approbation, 2005.	
Dossier administratif, 2005.	
Délibération d'approbation et de modification du droit de préemption urbain du conseil de Communauté (11 juillet 2005), liste des modifications ou confirmations des communes d'Albigny-sur-Saône à Lyon 5 ^{ème} , décision du Bureau fixant les tarifs des documents du PLU (4 juillet 2005).	4413 WM 125
Liste des modifications ou confirmations des communes de Lyon 6 ^{ème} à Villeurbanne, extrait des parties du règlement modifié (2005).	4413 WM 126

Certificats d'affichage, parution dans la presse (2005).	4413 WM 127
Opposabilité au 5 août 2005 (2005).	
Dossier technique, 2005.	
Ensemble du territoire communautaire : délibération du conseil de Communauté (11 juillet 2005), composition du dossier, rapport de présentation (tomes 1 et 2), Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), règlement, annexes générales (2005).	4413 WM 128
Dossier par commune : rapport de présentation, Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), Orientations d'Aménagement relatives à des Quartiers ou des Secteurs (OAQS), documents graphiques du règlement, règlement des servitudes d'urbanisme particulières, annexes, informations complémentaires (2005). ¹⁶	
Albigny-sur-Saône	4413 WM 129
Bron	4413 WM 130
Cailloux-sur-Fontaines	4413 WM 131
Caluire-et-Cuire	4413 WM 132
Champagne-au-Mont-d'Or	4413 WM 133
Charbonnières-les-Bains	4413 WM 134
Charly	4413 WM 135
Chassieu	4413 WM 136
Collonges-au-Mont-d'Or	4413 WM 137
Corbas	4413 WM 138
Couzon-au-Mont-d'Or	4413 WM 139
Craponne	4413 WM 140
Curis-au-Mont-d'Or	4413 WM 141
Dardilly	4413 WM 142
Décines-Charpieu	4413 WM 143
Écully	4413 WM 144

¹⁶ Pour éviter les répétitions, on admet que le dossier de chaque commune se compose d'un rapport de présentation, d'un PADD, d'OAQS, de documents graphiques, d'annexes et d'informations complémentaires. Toutes les communes n'ont cependant pas les mêmes types d'annexes et de documents graphiques, certaines n'ont pas d'informations complémentaires. Pour la composition complète de chaque dossier de commune, se reporter au dossier portant sur l'ensemble du territoire communautaire.

Feyzin	4413 WM 145
Fleurieu-sur-Saône	4413 WM 146
Fontaines-Saint-Martin	4413 WM 147
Fontaines-sur-Saône	4413 WM 148
Francheville	4413 WM 149
Genay	4413 WM 150
Irigny	4413 WM 151
Jonage	4413 WM 152
La Mulatière	4413 WM 153
La Tour-de-Salvagny	4413 WM 154
Limonest	4413 WM 155
Lyon	4413 WM 156
Lyon 1 ^{er} , Lyon 2 ^{ème}	4413 WM 157
Lyon 3 ^{ème}	4413 WM 158
Lyon 4 ^{ème} , Lyon 6 ^{ème}	4413 WM 159
Lyon 5 ^{ème}	4413 WM 160
Lyon 7 ^{ème}	4413 WM 161
Lyon 8 ^{ème}	4413 WM 162
Lyon 9 ^{ème}	4413 WM 163
Marcy-l'Étoile	4413 WM 164
Meyzieu	4413 WM 165
Mions	4413 WM 166
Montanay	4413 WM 167
Neuville-sur-Saône	4413 WM 168
Oullins	4413 WM 169
Pierre-Bénite	4413 WM 170
Poleymieux-au-Mont-d'Or	4413 WM 171

Rillieux-la-Pape	4413 WM 172
Rochetaillée-sur-Saône	4413 WM 173
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	4413 WM 174
Saint-Didier-au-Mont-d'Or	4413 WM 175
Saint-Fons	4413 WM 176
Sainte-Foy-lès-Lyon	4413 WM 177
Saint-Genis-Laval	4413 WM 178
Saint-Genis-les-Ollières	4413 WM 179
Saint-Germain-au-Mont-d'Or	4413 WM 180
Saint-Priest	4413 WM 181
Saint-Romain-au-Mont-d'Or	4413 WM 182
Sathonay-Camp	4413 WM 183
Sathonay-Village	4413 WM 184
Solaize	4413 WM 185
Tassin-la-Demi-Lune	4413 WM 186
Vaulx-en-Velin	4413 WM 187
Vénissieux	4413 WM 188
Vernaison	4413 WM 189
Villeurbanne	4413 WM 190

Dossier d'approbation, dossier général et par commune : CD (2005).¹⁷

Documents généraux, communes d'Albigny-sur-Saône à Fontaines-sur-Saône	4413 WM 191
De Francheville à Pierre-Bénite	4413 WM 192
De Poleymieux-au-Mont-d'Or à Villeurbanne	4413 WM 193

« Porter à connaissance » du préfet : dossiers techniques, correspondance (2003-2007).¹⁸ **4413 WM 194**

¹⁷ Les CD sont conservés en temps qu'exemple d'une pratique qui se faisait à l'époque : l'envoi des CD avec les dossiers techniques d'approbation aux communes, avant que le service ne s'aperçoivent que les CD n'avaient pas une bonne durée de conservation. Seuls les documents papiers sont opposables aux tiers. Les CD n'ont qu'une valeur d'information au public.

2. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique et mise en compatibilité du PLU du Grand Lyon sur la commune de Genay et enquête parcellaire concernant le projet de mise à 2x3 voies de l'autoroute A 46 entre le diffuseur de Genay-Massieux et les aires de services de Mionnay. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2007-1.

Périmètre : Genay

Historique :

Arrêté interpréfectoral de DUP du projet emportant mise en compatibilité du 24 janvier 2006

Phase de lancement de la procédure

Lancement de la procédure, examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (9 juin 2005).

4435 WM 001-1

Phase d'enquête publique

Enquête publique : dossier d'enquête publique préalable à la DUP et à la mise en compatibilité du PLU de la communauté urbaine de Lyon sur la commune de Genay (août 2005).

4435 WM 001-2

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : arrêté interpréfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU sur la commune de Genay (24 janvier 2006).

4435 WM 001-3

3. MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET DU SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT LUMIÈRE (SDAL) SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique concernant la création d'une maison d'arrêt sur la commune de Corbas. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2007-1.

Périmètre : Corbas.

Historique :

Arrêté préfectoral de DUP du projet emportant mise en compatibilité du 16 février 2006.

Phase de lancement de la procédure

Lancement de la procédure, examen conjoint avec les personnes publiques associées : comptes rendus des réunions du 31 mai 2005 et du 8 septembre 2005 (2005).

4435 WM 002-1

Phase d'enquête publique

Enquête publique : dossiers d'enquête publique préalable à la mise en compatibilité du PLU et du Schéma Directeur de l'Agglomération de Lyon (SDAL) de la communauté urbaine sur la commune de Corbas (juillet 2005).

4435 WM 002-2

¹⁸ Le « porter à connaissance » est placé à la fin de la procédure car le préfet n'a plus de date limite pour l'envoyer. De plus, le « porter à connaissance » est enrichi durant toute la procédure.

Ces dossiers sont annexés à l'arrêté préfectoral du 16 février 2006.

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU et du SDAL sur la commune de Corbas avec annexe (16 février 2006), délibérations d'avis de la communauté urbaine sur les mises en compatibilité du schéma directeur et du PLU de l'agglomération lyonnaise (1^{er} mars 2006), dossier d'approbation (2006).

4435 WM 002-3

4. MISE À JOUR N°1

Cette mise à jour concerne toutes les communes. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2006-1.

Périmètre : territoire du Grand Lyon

Historique : Arrêté de mise à jour du 27 février 2006

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : arrêté de mise à jour du président (27 février 2006) avec annexe, affichage légal, certificats d'affichage (2006).

4435 WM 003

5. DOSSIER DE SUBSTITUTION 2006-1

Contient les pièces substituées du dossier technique d'approbation de la mise à jour n°1.

Phase d'actualisation

Actualisation, 2006¹⁹.

Documents généraux : notice de substitution de la mise à jour 2006-1, élimination des déchets (2006).

4435 WM 004

Albigny-sur-Saône : notice de présentation des zones archéologiques de saisine, plan de patrimoine archéologique (2006).

4435 WM 005

Champagne-au-Mont-d'Or : notice de présentation des zones archéologiques de saisine, plan de patrimoine archéologique (2006).

4435 WM 006

Charbonnières-les-Bains : périmètres reportés au PLU (avec plan) (2006).

4435 WM 007

Charly : arrêté de publicité (2006).

4435 WM 008

Chassieu : notice de présentation des zones archéologiques de saisine, plan de patrimoine archéologique.

4435 WM 009

¹⁹ Tous les documents contenus dans ces dossiers de substitution sont des annexes. Le terme « annexe » n'est pas repris dans les analyses pour éviter les répétitions.

Collonges-au-Mont-d'Or : périmètres reportés au PLU (avec plan), notice de présentation des zones archéologiques de saisine, plan de patrimoine archéologique (2006).	4435 WM 010
Corbas : servitudes d'utilité publique (avec plan), notice de présentation des zones archéologiques de saisine, plan de patrimoine archéologique (2006).	4435 WM 011
Couzon-au-Mont-d'Or : notice de présentation des zones archéologiques de saisine, plan de patrimoine archéologique (2006).	4435 WM 012
Craponne : périmètres reportés au PLU (avec plan), notice de présentation des zones archéologiques de saisine, plan de patrimoine archéologique (2006).	4435 WM 013
Curis-au-Mont-d'Or : servitudes d'utilité publique, notice de présentation des zones archéologiques de saisine, plan de patrimoine archéologique (2006).	4435 WM 014
Dardilly : notice de présentation des zones archéologiques de saisine, plan de patrimoine archéologique (2006).	4435 WM 015
Écully : périmètres reportés au PLU (avec plan), notice de présentation des zones archéologiques de saisine, plan de patrimoine archéologique (2006).	4435 WM 016
Feyzin : périmètres reportés au PLU (avec plan), notice de présentation des zones archéologiques de saisine, plan de patrimoine archéologique (2006).	4435 WM 017
Francheville : périmètres reportés au PLU (avec plan) (2006).	4435 WM 018
Genay : servitudes d'utilité publique (avec plan) (2006).	4435 WM 019
Irigny : périmètres reportés au PLU (avec plan) (2006).	4435 WM 020
Jonage : plan d'exposition au bruit, servitudes d'utilité publique (avec plan) (2006).	4435 WM 021
La Tour-de-Salvagny : notice de présentation des zones archéologiques de saisine, plan de patrimoine archéologique (2006).	4435 WM 022
Limonest : périmètres reportés au PLU (avec plan) (2006).	4435 WM 023
Lyon : notice de présentation des zones archéologiques de saisine, plan de patrimoine archéologique (2006).	4435 WM 024
Lyon 1 ^{er} , Lyon 2 ^{ème} : périmètres reportés au PLU (avec plan) (2006).	4435 WM 025
Lyon 3 ^{ème} : périmètres reportés au PLU (avec plan) (2006).	4435 WM 026
Lyon 5 ^{ème} : servitudes d'utilité publique (avec plan) (2006).	4435 WM 027
Marcy-l'Étoile : périmètres reportés au PLU (avec plan) (2006).	4435 WM 028
Meyzieu : plan d'exposition au bruit, périmètres reportés au PLU (avec plans), servitudes d'utilité publique (avec plans) (2006).	4435 WM 029

Mions : notice de présentation des zones archéologiques de saisine, plan de patrimoine archéologique (2006).	4435 WM 030
Neuville-sur-Saône : servitudes d'utilité publique (avec plan) (2006).	4435 WM 031
Poleymieux-au-Mont-d'Or : notice de présentation des zones archéologiques de saisine, plan de patrimoine archéologique (2006).	4435 WM 032
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or : notice de présentation des zones archéologiques de saisine, plan de patrimoine archéologique (2006).	4435 WM 033
Saint-Didier-au-Mont-d'Or : notice de présentation des zones archéologiques de saisine, plan de patrimoine archéologique (2006).	4435 WM 034
Saint-Fons : périmètres reportés au PLU (avec plan) (2006).	4435 WM 035
Sainte-Foy-lès-Lyon : notice de présentation des zones archéologiques de saisine, plan de patrimoine archéologique (2006).	4435 WM 036
Saint-Genis-Laval : périmètres reportés au PLU (avec plan) (2006).	4435 WM 037
Saint-Genis-les-Ollières : périmètres reportés au PLU (avec plan) (2006).	4435 WM 038
Saint-Germain-au-Mont-d'Or : servitudes d'utilité publique (avec plan) (2006).	4435 WM 039
Saint-Priest : périmètres reportés au PLU (avec plans), servitudes d'utilité publique (avec plan), notice de présentation des zones archéologiques de saisine, plans de patrimoine archéologique (2006).	4435 WM 040
Saint-Romain-au-Mont-d'Or : notice de présentation des zones archéologiques de saisine, plan de patrimoine archéologique (2006).	4435 WM 041
Solaize : notice de présentation des zones archéologiques de saisine, plan de patrimoine archéologique (2006).	4435 WM 042
Tassin-la-Demi-Lune : périmètres reportés au PLU (avec plan), notice de présentation des zones archéologiques de saisine, plan de patrimoine archéologique (2006).	4435 WM 043
Vaulx-en-Velin : périmètres reportés au PLU (avec plans) (2006).	4435 WM 044
Vénissieux : servitudes d'utilité publique (avec plan), notice de présentation des zones archéologiques de saisine, plan de patrimoine archéologique, informations complémentaires ouvrages non soumis à servitude (2006).	4435 WM 045
Villeurbanne : périmètres reportés au PLU (avec plan) (2006).	4435 WM 046

6. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique concernant la modernisation du réseau ferroviaire de l'Ouest lyonnais (mises en compatibilité du PLU de Tassin-la-Demi-Lune et La Tour-de-Salvagny). Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2007-1.

Périmètre : Tassin-la-Demi-Lune, La Tour-de-Salvagny.

Historique :

Arrêté préfectoral de DUP du projet emportant mise en compatibilité du 19 janvier 2007.

Phase de lancement de la procédure

Lancement de la procédure, examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (23 mai 2006).

4435 WM 047-1

Phase d'enquête publique

Enquête publique : dossiers d'enquête publique préalable à la DUP et la mise en compatibilité du PLU de la communauté urbaine de Lyon sur les communes de Tassin-la-Demi-Lune et La Tour-de-Salvagny (2006).

4435 WM 047-2

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU sur les communes de Tassin-la-Demi-Lune et La Tour-de-Salvagny (19 janvier 2007), délibération d'avis de la communauté urbaine sur la mise en compatibilité du PLU sur les communes de Tassin-la-Demi-Lune et La Tour-de-Salvagny (12 février 2007), dossier d'approbation (2007).

4435 WM 047-3

7. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique concernant le confortement des Balmes de la Cadière sur la commune d'Oullins. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2007-1.

Périmètre : Oullins.

Historique : Arrêté inter préfectoral de DUP du projet emportant mise en compatibilité du 20 avril 2007.

Phase de lancement de la procédure

Lancement de la procédure, examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (4 octobre 2006).

4435 WM 048-1

Phase d'enquête publique

Enquête publique : dossiers d'enquête publique préalable à la DUP et la mise en compatibilité du PLU de la communauté urbaine de Lyon sur la commune d'Oullins (2006).

4435 WM 048-2

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : délibération d'avis de la Communauté urbaine sur la mise en compatibilité du PLU sur la commune d'Oullins (26 mars 2007), arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU sur la commune d'Oullins (20 avril 2007), dossier d'approbation (2007).

4435 WM 048-3

8. MISE À JOUR N°2

Cette mise à jour concerne toutes les communes. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2007-1.

Périmètre : territoire du Grand Lyon.

Historique :

Arrêté de mise à jour du 26 avril 2007.

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : arrêté de mise à jour du président (26 avril 2007) avec annexe, affichage légal, certificats d'affichage (2007). **4435 WM 049**

9. MODIFICATION N°1

Cette modification concerne toutes les communes. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2007-1.

Périmètre : territoire du Grand Lyon.

Historique :

Enquête publique du 2 octobre 2006 au 15 novembre 2006.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 2 mai 2007.

Phase d'enquête publique

Demandes des communes, personnes publiques associées, particuliers avant enquête publique : délibérations des conseils municipaux, correspondance (2003-2006). **4435 WM 050**

Enquête publique, 2006.

Ouverture de l'enquête : courrier d'information aux communes ; désignation de la commission d'enquête : saisine et décision du tribunal administratif ; arrêté de mise à enquête publique (4 août 2006) avec annexe, parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage (2006). **4435 WM 051**

Dossier soumis à enquête publique, 2006.

Pochette sommaire : arrêté de mise à enquête publique (4 août 2006), erratum, parution dans la presse, observations de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (2006). **4435 WM 052**

Tome 1 - notice explicative générale des communes d'Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Écully (2006). **4435 WM 053**

Tome 2 - notice explicative générale des communes de Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Irigny, Jonage, La Mulatière, La Tour-de-Salvagny, Limonest, Lyon, Lyon 1 ^{er} , Lyon 2 ^{ème} , Lyon 3 ^{ème} , Lyon 4 ^{ème} , Lyon 5 ^{ème} (2006).	4435 WM 054
Tome 3 - notice explicative générale des communes de Lyon 6 ^{ème} , Lyon 7 ^{ème} , Lyon 8 ^{ème} , Lyon 9 ^{ème} , Marcy-l'Étoile, Meyzieu, Mions, Montanay (2006).	4435 WM 055
Tome 4 - notice explicative générale des communes de Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp (2006).	4435 WM 056
Tome 5 - notice explicative générale des communes de Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne (2006).	4435 WM 057
Déroulement de l'enquête, 2006.	
Registres d'enquête publique (2006).	
Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire	4435 WM 058
Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas	4435 WM 059
Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Écully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône	4435 WM 060
Francheville, Genay, Irigny, Jonage, La Mulatière, La Tour-de-Salvagny, Limonest	4435 WM 061
Lyon, Lyon 1 ^{er} , Lyon 2 ^{ème} , Lyon 3 ^{ème} , Lyon 4 ^{ème} , Lyon 5 ^{ème}	4435 WM 062
Lyon 6 ^{ème} , Lyon 7 ^{ème} , Lyon 8 ^{ème} , Lyon 9 ^{ème} , Marcy-l'Étoile, Meyzieu, Mions, Montanay	4435 WM 063
Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	4435 WM 064
Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or	4435 WM 065
Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune	4435 WM 066

Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne

4435 WM 067

Hôtel de Communauté

4435 WM 068

Avis des communes sur le dossier soumis à enquête publique : délibérations des conseils municipaux ; courriers hors délais de particuliers reçus par la commission d'enquête (2006).

4435 WM 069

Conclusion de l'enquête : rapport de la commission d'enquête (2007).

4435 WM 070

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure, 2007.

Délibération d'approbation du Conseil de communauté (2 mai 2007) avec annexes (modifications règlementaires) (2007).

4435 WM 071

Suite des annexes (modifications induites du rapport de présentation et du PADD, exposé des motifs des changements apportés) (2007).

4435 WM 072

Notice explicative de synthèse du rapport présenté au Conseil de communauté, parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage (2007).

4435 WM 073

Opposabilité au 1^{er} juin 2007.

10. DOSSIER DE SUBSTITUTION 2007-1

Contient les pièces substituées du dossier technique d'approbation des mises en compatibilité, mise à jour n°2 et modification n°1.

Phase d'actualisation

Actualisation, 2006-2007.

Dossier général : notice de substitution, rapport de présentation tome 3, annexes générales (classement des infrastructures de transport terrestre bruyantes), plan de prévention des risques naturels pour les inondations du Rhône et de la Saône (2006-2007).

4435 WM 074

Dossier par commune (2006-2007).

Albigny-sur-Saône : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), prévention des risques naturels pour les inondations du Rhône et de la Saône, documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (Servitudes d'utilité publique (SUP) avec plan).

4435 WM 075

Bron : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (SUP).

4435 WM 076

Cailloux-sur-Fontaines : documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (SUP).	4435 WM 077
Caluire-et-Cuire : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), prévention des risques naturels pour les inondations du Rhône et de la Saône (avec plans), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (périmètre reporté au PLU avec plan, SUP).	4435 WM 078
Champagne-au-Mont-d'Or : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage).	4435 WM 079
Charbonnières-les-Bains : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (SUP).	4435 WM 080
Charly : cahier communal, documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage).	4435 WM 081
Chassieu : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (SUP).	4435 WM 082
Collonges-au-Mont-d'Or : règlement (servitudes d'urbanisme particulières), plan de prévention des risques naturels pour les inondations du Rhône et de la Saône (avec plan), annexes (SUP).	4435 WM 083
Corbas : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (SUP), informations complémentaires (Ouvrages Non Soumis A Servitude).	4435 WM 084
Couzon-au-Mont-d'Or : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), prévention des risques naturels pour les inondations du Rhône et de la Saône (avec plan), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (SUP avec plan).	4435 WM 085
Craponne : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (SUP).	4435 WM 086
Curis-au-Mont-d'Or : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), prévention des risques naturels pour les inondations du Rhône et de la Saône (avec plan), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (périmètres reportés au PLU, SUP avec plans).	4435 WM 087

Dardilly : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (périmètres reportés au PLU avec plan, SUP).	4435 WM 088
Décines-Charpieu : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), prévention des risques naturels pour les inondations du Rhône et de la Saône (avec plan), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (périmètres reportés au PLU avec plan, SUP).	4435 WM 089
Écully : règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (périmètre reporté au PLU avec plan, SUP).	4435 WM 090
Feyzin : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (périmètres reportés au PLU avec plan, SUP), informations complémentaires (ONSAS).	4435 WM 091
Fleurieu-sur-Saône : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), prévention des risques naturels pour les inondations du Rhône et de la Saône (avec plan), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (SUP).	4435 WM 092
Fontaines-Saint-Martin : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage).	4435 WM 093
Fontaines-sur-Saône : règlement (servitudes d'urbanisme particulières), plan de prévention des risques naturels pour les inondations du Rhône et de la Saône (avec plan), documents graphiques (zonage), annexes (SUP).	4435 WM 094
Francheville : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage).	4435 WM 095
Genay : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), prévention des risques naturels pour les inondations du Rhône et de la Saône (avec plan), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (SUP).	4435 WM 096
Irigny : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (SUP), informations complémentaires (ONSAS).	4435 WM 097

Jonage : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), prévention des risques naturels pour les inondations du Rhône et de la Saône (avec plan), documents graphiques (zonage), annexes (SUP), informations complémentaires (ONSAS).	4435 WM 098
La Mulatière : cahier communal, documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (arrêté de publicité).	4435 WM 099
La Tour-de-Salvagny : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (périmètres reportés au PLU avec plan, SUP).	4435 WM 100
Limonest : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (périmètres reportés au PLU avec plan).	4435 WM 101
Lyon : cahier communal.	4435 WM 102
Lyon 1 ^{er} , Lyon 2 ^{ème} : règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage, hauteurs), annexes (périmètres reportés au PLU, SUP avec plans).	4435 WM 103
Lyon 3 ^{ème} : règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage, hauteurs), annexes (SUP avec plan).	4435 WM 104
Lyon 4 ^{ème} , Lyon 6 ^{ème} : règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage, hauteurs), annexes (périmètres reportés au PLU avec plan, SUP).	4435 WM 105
Lyon 5 ^{ème} : règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage, hauteurs).	4435 WM 106
Lyon 7 ^{ème} : règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage, hauteurs), annexes (SUP).	4435 WM 107
Lyon 8 ^{ème} : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage, hauteurs), annexes (périmètres reportés au PLU avec plan).	4435 WM 108
Lyon 9 ^{ème} : règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage, hauteurs), annexes (SUP).	4435 WM 109

<p>Marcy-l'Étoile : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (SUP).</p>	<p>4435 WM 110</p>
<p>Meyzieu : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), prévention des risques naturels pour les inondations du Rhône et de la Saône (avec plan), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (périmètres reportés au PLU, SUP).</p>	<p>4435 WM 111</p>
<p>Mions : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (périmètres reportés au PLU avec plan, SUP), informations complémentaires (ONSAS).</p>	<p>4435 WM 112</p>
<p>Montanay : documents graphiques (zonage), annexes (SUP).</p>	<p>4435 WM 113</p>
<p>Neuville-sur-Saône : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), prévention des risques naturels pour les inondations du Rhône et de la Saône (avec plan), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (SUP).</p>	<p>4435 WM 114</p>
<p>Oullins : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage).</p>	<p>4435 WM 115</p>
<p>Pierre-Bénite : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (SUP avec plan), informations complémentaires (ONSAS).</p>	<p>4435 WM 116</p>
<p>Poleymieux-au-Mont-d'Or: annexes (SUP avec plan).</p>	<p>4435 WM 117</p>
<p>Rillieux-la-Pape : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), prévention des risques naturels pour les inondations du Rhône et de la Saône (avec plan), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (périmètres reportés au PLU avec plan, SUP).</p>	<p>4435 WM 118</p>
<p>Rochetaillée-sur-Saône : cahier communal, prévention des risques naturels pour les inondations du Rhône et de la Saône (avec plan), annexes (SUP).</p>	<p>4435 WM 119</p>
<p>Saint-Cyr-au-Mont-d'Or : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (zonage), annexes (SUP).</p>	<p>4435 WM 120</p>

Saint-Didier-au-Mont-d'Or : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (SUP).	4435 WM 121
Saint-Fons : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (zonage), annexes (SUP), informations complémentaires (ONSAS).	4435 WM 122
Sainte-Foy-lès-Lyon : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (périmètres reportés au PLU avec plan).	4435 WM 123
Saint-Genis-Laval : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (SUP avec plan).	4435 WM 124
Saint-Genis-les-Ollières : cahier communal, documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (SUP).	4435 WM 125
Saint-Germain-au-Mont-d'Or : cahier communal, prévention des risques naturels pour les inondations du Rhône et de la Saône (avec plan), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (SUP).	4435 WM 126
Saint-Priest : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (périmètres reportés au PLU avec plan, SUP).	4435 WM 127
Saint-Romain-au-Mont-d'Or : prévention des risques naturels pour les inondations du Rhône et de la Saône (avec plan), documents graphiques (zonage), annexes (SUP).	4435 WM 128
Sathonay-Camp : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (périmètres reportés au PLU avec plan).	4435 WM 129
Sathonay-Village : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (zonage), annexes (SUP).	4435 WM 130
Solaize : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (zonage), annexes (SUP), informations complémentaires (ONSAS).	4435 WM 131

Tassin-la-Demi-Lune : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (périmètres reportés au PLU avec plan, SUP). **4435 WM 132**

Vaulx-en-Velin : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), prévention des risques naturels pour les inondations du Rhône et de la Saône (avec plan), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (périmètres reportés au PLU avec plan, SUP), informations complémentaires (ONSAS). **4435 WM 133**

Vénissieux : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage), annexes (périmètres reportés au PLU, SUP avec plans). **4435 WM 134**

Vernaison : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage). **4435 WM 135**

Villeurbanne : cahier communal, règlement (servitudes d'urbanisme particulières), prévention des risques naturels pour les inondations du Rhône et de la Saône (avec plan), documents graphiques (polarités commerciales et linéaires d'activités économiques, zonage, hauteurs), annexes (périmètres reportés au PLU avec plan, SUP), informations complémentaires (ONSAS). **4435 WM 136**

11. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique (DUP) du projet d'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Maisons Neuves à Villeurbanne (mise en compatibilité du PLU sur Villeurbanne). Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2008-1.

Périmètre : Villeurbanne

Historique : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du 6 juin 2007.

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : délibération d'avis de la Communauté urbaine sur la mise en compatibilité du PLU sur la commune de Villeurbanne (2 mai 2007), arrêté préfectoral de DUP emportant mise en comptabilité du PLU sur la commune de Villeurbanne (6 juin 2007), dossier d'approbation (2007). **5854 WM 001**

12. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de construction d'un programme de logements à Corbas (lieu-dit les Taillis) par l'OPAC du Rhône pour le logement du personnel pénitentiaire et les besoins de la commune de Corbas (mise en compatibilité du PLU de Corbas). Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2008-1.

Périmètre : Corbas

Historique : arrêté préfectoral de DUP du projet emportant mise en comptabilité du PLU du 27 juin 2007

Phase d'enquête publique

Enquête publique : réunion examen conjoint (10 octobre 2006), dossier d'enquête publique préalable à la DUP et dossier d'enquête parcellaire (du 23 octobre 2006 au 24 novembre 2006), rapport et conclusions du commissaire enquêteur (2 mars 2007), 2006-2007.

5854 WM 002

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU sur la commune de Corbas (27 juin 2007), dossiers de mise en compatibilité du PLU et du SDAL (Schéma Directeur de l'Agglomération lyonnaise), 2007.

5854 WM 003

13. MODIFICATION N°2

Cette modification ne concerne que la commune de Vénissieux. Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2008-1

Périmètre : commune de Vénissieux.

Historique : enquête publique du 29 mai au 29 juin 2007, approbation par délibération du Conseil de Communauté du 15 octobre 2007

Phase d'enquête publique

Demandes de la commune de Vénissieux et du Conseil général du Rhône avant enquête publique : délibérations du conseil municipal, correspondance (2007).

5854 WM 004

Enquête publique, 2007.

Désignation de la commission d'enquête : saisine et décision du tribunal administratif ; arrêté de mise à enquête publique (3 mai 2007) avec annexe, parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage (2007).

5854 WM 005

Dossier soumis à enquête publique (2007).

5854 WM 006

Déroulement de l'enquête : registre d'enquête publique de la commune de Vénissieux (2007).

5854 WM 007

Conclusion de l'enquête : rapport et conclusions de la commission d'enquête (2007).

5854 WM 008

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : délibération d'approbation du Conseil de communauté (15 octobre 2007), affichage légal, parution presse, certificats d'affichage (2007).

5854 WM 009

Opposabilité au 2 novembre 2007.

14. MODIFICATION N°3

Cette modification ne concerne que la commune de Rillieux-la-Pape - Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution n°2008-1.

Périmètre : commune de Rillieux-la-Pape.

Historique : enquête publique du 29 mai au 29 juin 2007 inclus, approbation par délibération du conseil de communauté du 15 octobre 2007.

Phase d'enquête publique

Demandes des communes, personnes publiques associées, particuliers avant enquête publique : délibérations des conseils municipaux, correspondance (2007).

5854 WM 010

Enquête publique, 2007.

Désignation de la commission d'enquête : saisine et décision du tribunal administratif ; arrêté de mise à enquête publique (3 mai 2007) avec annexe, parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage (2007).

Dossier soumis à enquête publique (2007).

Déroulement de l'enquête : registre d'enquête publique de la commune de Rillieux-la-Pape (2007).

Conclusion de l'enquête : rapport et conclusions de la commission d'enquête (2007).

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : délibération d'approbation du conseil de communauté (15 octobre 2007), parution presse, affichage légal, certificats d'affichage (2007).

5854 WM 011

Opposabilité au 2 novembre 2007.

15. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique des travaux de construction de l'autoroute A432 Section les Echets-la-Boisse (mise en compatibilité du PLU sur Cailloux-sur-Fontaines).

Périmètre : communes de Miribel, Mionnay, Tramoyes, St Maurice de Beynost, Beynost, La Boisse, Thiel et Nievroz dans l'Ain, Cailloux sur Fontaine dans le Rhône.

Historique : arrêté ministériel de DUP du projet emportant mise en compatibilité du PLU le 6 décembre 2007.

Phase de lancement de la procédure

Lancement de la procédure, examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (24 mars 2006).

5854 WM 012

Phase d'enquête publique

Enquête publique : arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête (6 avril 2006), dossier d'enquête publique préalable à la DUP et à la mise en compatibilité du PLU de la Communauté urbaine de Lyon sur la commune de Cailloux-sur-Fontaines, rapport et conclusions du commissaire enquêteur (2006).

5854 WM 013

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : délibération d'avis de la Communauté urbaine sur la mise en compatibilité du PLU de l'agglomération lyonnaise (13 novembre 2006), arrêté ministériel de DUP des travaux de l'autoroute A432 Section les Échets-la Boisse emportant mise en compatibilité du PLU sur la commune de Cailloux-sur-Fontaines du 6 décembre 2007 (2007).

5854 WM 014

16. MODIFICATION N°4

Cette modification ne concerne que la commune de Saint-Priest. Les documents approuvés du PLU (pièces écrites et plans) sont dans le dossier de substitution 2008-1.

Périmètre : commune de Saint-Priest.

Historique : enquête publique du 15 novembre au 14 décembre 2007, approbation par délibération du conseil de communauté du 11 février 2008.

Opposabilité au 6 mars 2008

Phase d'enquête publique

Ouverture de l'enquête publique, 2007.

5854 WM 015

Désignation de la commission d'enquête : saisine et décision du tribunal administratif (10 octobre 2007) ; arrêté de mise à enquête publique (19 octobre 2007) avec annexe, parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage (2007).

Avis du Conseil Général (19 décembre 2007), affichage légal, parution presse, certificats d'affichage (2007).

Dossier soumis à enquête publique (2007).

Déroulement de l'enquête publique : registre d'enquête publique de la commune de Saint-Priest (2007).

Conclusion de l'enquête publique : rapport et conclusions de la commission

d'enquête (2007).

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : délibération d'approbation du Conseil de communauté (11 février 2008), parution dans la presse, certificats d'affichage (2008).

5854 WM 016

Opposabilité au 6 mars 2008.

17. MISE À JOUR N°3

Cette mise à jour concerne les communes listées ci-dessous. Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2008-1.

Périmètre : communes de Champagne-au-Mont-d'Or - Collonges-au-Mont-d'Or - Curis au Mont d'Or - Dardilly - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Francheville - Genay - Givors - Grigny - Jonage - La Tour-de-Salvagny - Limonest - Lyon 3^{ème} - Lyon 5^{ème} - Lyon 6^{ème} - Lyon 8^{ème} - Meyzieu - Poleymieux-au-Mont-d'Or - Rillieux-la-Pape - Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Sainte-Foy-lès-Lyon - Sathonay-Camp - Sathonay-Village - Tassin-la-Demi-Lune - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Villeurbanne.

Historique : arrêté de mise à jour du 6 mars 2008.

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : arrêté du président avec annexes reprenant tous les actes constituant la mise à jour (6 mars 2008), certificats d'affichage, affichage légal (2008).

5854 WM 017

18. DOSSIER DE SUBSTITUTION 2008-1

Contient les pièces substituées du dossier technique d'approbation des modifications n° 2, n° 3, et n° 4, mise à jour n° 3, et mises en compatibilité du PLU.

Phase d'actualisation

Actualisation, 2007-2008.

Dossier général : notice de substitution, rapport de présentation tomes 3-2, 3-3, 3-4 (2007-2008).

5854 WM 018

Dossier par communes (2007-2008).

Albigny-sur-Saône

5854 WM 019

Bron

5854 WM 020

Cailloux-sur-Fontaines	5854 WM 021
Caluire-et-Cuire	5854 WM 022
Champagne-au-Mont-d'Or	5854 WM 023
Collonges-au-Mont-d'Or	5854 WM 024
Corbas	5854 WM 025
Couzon-au-Mont-d'Or	5854 WM 026
Curis-au-Mont-d'Or	5854 WM 027
Dardilly	5854 WM 028
Décines-Charpieu	5854 WM 029
Écully	5854 WM 030
Feyzin	5854 WM 031
Fleurieu-sur-Saône	5854 WM 032
Fontaines-sur-Saône	5854 WM 033
Francheville	5854 WM 034
Genay	5854 WM 035
Jonage	5854 WM 036
La Tour-de-Salvagny	5854 WM 037
Limonest	5854 WM 038
Lyon 1 ^{er} et 2 ^{ème}	5854 WM 039
Lyon 3 ^{ème}	5854 WM 040
Lyon 4 ^{ème} et 6 ^{ème}	5854 WM 041
Lyon 5 ^{ème}	5854 WM 042
Lyon 7 ^{ème}	5854 WM 043
Lyon 9 ^{ème}	5854 WM 044
Marcy-l'Étoile	5854 WM 045
Meyzieu	5854 WM 046
Mions	5854 WM 047

Neuville-sur-Saône	5854 WM 048
Poleymieux-au-Mont-d'Or	5854 WM 049
Rillieux-la-Pape	5854 WM 050
Rochetaillée-sur-Saône	5854 WM 051
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	5854 WM 052
Saint-Didier-au-Mont-d'Or	5854 WM 053
Sainte-Foy-lès-Lyon	5854 WM 054
Saint-Fons	5854 WM 055
Saint-Genis-Laval	5854 WM 056
Saint-Germain-au-Mont-d'Or	5854 WM 057
Saint-Priest	5854 WM 058
Saint-Romain-au-Mont-d'Or	5854 WM 059
Sathonay-Camp	5854 WM 060
Sathonay-Village	5854 WM 061
Tassin-la-Demi-Lune	5854 WM 062
Vaulx-en-Velin	5854 WM 063
Vénissieux	5854 WM 064
Villeurbanne	5854 WM 065
Givors	5854 WM 066
Grigny	5854 WM 067

19. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique (DUP) concernant le prolongement de l'avenue des Alpes à Marcy-l'Étoile. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2008-2.

Périmètre : Marcy-l'Étoile

Historique : arrêté préfectoral de DUP du projet emportant mise en compatibilité du PLU du 7 juillet 2008

Phase de lancement de la procédure

Engagement de la procédure de mise en compatibilité : décision du Bureau demandant à la préfecture d'engager la procédure (18 juin 2007).

5991 WM 001

Lancement de la procédure, examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (3 octobre 2007).

Phase d'enquête publique

Enquête publique : arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête (9 octobre 2007), dossier d'enquête publique préalable à la DUP et à la mise en compatibilité du PLU de la communauté urbaine de Lyon sur la commune de Marcy-l'Étoile (2007).

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU sur la commune de Marcy-l'Étoile (7 juillet 2008) et annexes (2008).

20. RÉVISION SIMPLIFIÉE N°1

Cette révision simplifiée concerne la commune de Lyon 8ème et la construction d'un centre ADAPEI (Association départementale des amis et parents des enfants inadaptés) sur le site de l'hôpital Saint Jean de Dieu. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2008-2.

Périmètre : Lyon 8ème

Historique : Concertation du 3 septembre 2007 au 1er octobre 2007, enquête publique du 7 janvier 2008 au 7 février 2008, approbation par délibération du Conseil de Communauté du 8 juillet 2008.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, 2007.

5991 WM 002

Ouverture, 2007.

Délibération communautaire d'ouverture à la concertation (9 juillet 2007), affichage légal, certificats d'affichage, parution dans la presse (2007).

Déroulement, 2006-2007.

5991 WM 003

Cahiers de concertation (2007).

Correspondance avec le centre hospitalier (2006-2007).

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la

5991 WM 004

réunion (15 octobre 2007), avis des personnes publiques associées (2007).

Phase d'enquête publique

Dossier de procédure, 2007-2008.

Ouverture de l'enquête, désignation de la commission d'enquête : saisine du tribunal administratif, ordonnance du tribunal ; arrêté de mise à enquête publique (7 décembre 2007), certificats d'affichage, parution dans la presse, affichage légal (2007-2008).

5991 WM 005

Déroulement de l'enquête publique, 2008.

Dossier soumis à enquête publique (2008).

Registre d'enquête publique (2008).

Conclusion de l'enquête : rapport et conclusions de la commission d'enquête (2008).

Phase d'approbation

Approbation, 2008.

5991 WM 006

Dossier de procédure : délibération d'approbation du Conseil de communauté (8 juillet 2008), dossier d'approbation, parutions dans la presse, certificats d'affichage (2008).

Opposabilité au 1er août 2008.

21. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique concernant la création de la ligne de tramway LESLYS sur la commune de Meyzieu. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2008-2.

Périmètre : Meyzieu

Historique : arrêté préfectoral de DUP du projet emportant mise en compatibilité du PLU du 10 juillet 2008.

Phase de lancement de la procédure

Lancement de la procédure, examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (26 juin 2007).

5991 WM 007

Phase d'enquête publique

Enquête publique : arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête (12 juillet 2007), dossier d'enquête publique préalable à la DUP et à la mise en compatibilité du PLU, rapport et conclusions du commissaire enquêteur (2007-2008).

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : délibération d'avis de la Communauté urbaine sur la mise en compatibilité du PLU de l'agglomération lyonnaise (8 juillet 2008), arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU sur la commune de Meyzieu (10 juillet 2008), plans, certificats d'affichage (2008).

22. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique et mise en compatibilité du PLU sur les communes de Caluire-et-Cuire, Lyon 3e, Rillieux-la-Pape, Villeurbanne concernant le projet de prolongement de la ligne de trolleybus existante C1 entre la Cité internationale et Caluire-et-Cuire, ainsi que la création de la ligne forte de trolleybus C2 entre Lyon Part Dieu Est et Rillieux-la-Pape par le Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (SEPAL).

Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2008-2.

Périmètre : Caluire-et-Cuire, Lyon 3e, Rillieux-la-Pape, Villeurbanne

Historique : arrêté préfectoral de DUP du projet emportant mise en compatibilité du PLU du 10 juillet 2008.

Phase de lancement de la procédure

Lancement de la procédure, examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (4 septembre 2007).

5991 WM 008

Phase d'enquête publique

Enquête publique

Arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête (25 novembre 2007), dossier d'enquête publique préalable à la DUP et à la mise en compatibilité du PLU de la communauté urbaine de Lyon sur les communes de Caluire-et-Cuire, Lyon 3^{ème}, Rillieux-la-Pape, Villeurbanne, arrêté préfectoral de prorogation de l'enquête publique (23 janvier 2008) (2007-2008).

5991 WM 009

Étude d'impact de l'alimentation électrique, rapport et conclusions de la commission d'enquête (2008).

5991 WM 010

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : délibération d'avis de la Communauté urbaine sur la mise en compatibilité du PLU de l'agglomération lyonnaise (8 juillet 2008), arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU sur les communes de Caluire-et-Cuire, Lyon 3^{ème}, Rillieux-la-Pape, Villeurbanne (10 juillet 2008), dossier d'approbation, attestations d'affichage (2008).

5991 WM 011

23. DOSSIER DE SUBSTITUTION 2008-2

Contient les pièces substituées du dossier technique d'approbation des mises en compatibilité et de la révision simplifiée n° 1.

Phase d'actualisation

5991 WM 012

Actualisation, 2008.

Dossier général : notice de substitution (2008).

Dossier par commune : notice de substitution, rapport de présentation, partie du règlement du PLU, documents graphiques, annexes (2008).

Caluire-et-Cuire, Lyon 3^{ème}, Lyon 4^{ème}, Lyon 6^{ème}, Lyon 8^{ème}, Marcy-L'étoile, Meyzieu, Rillieux-la-Pape, Villeurbanne

24. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de reconstruction de l'Hôpital de Neuville-sur-Saône et de la maison de retraite Simon Rousseau de Fontaines-sur-Saône par l'hôpital intercommunal de Neuville-sur-Saône et Fontaines-sur-Saône sur un même site à Neuville-sur-Saône, lieu-dit la Bigue.

Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2008-3.

Périmètre : Neuville-sur-Saône, Fontaines-sur-Saône

Historique : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du 8 octobre 2008.

Phase de lancement de la procédure

5991 WM 013

Lancement de la procédure, examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (2 avril 2008).

Phase d'enquête publique

Enquête publique : dossier d'enquête publique préalable à la DUP et à la mise en compatibilité du PLU de la communauté urbaine de Lyon sur les communes de Neuville-sur-Saône et Fontaines-sur-Saône, rapport et conclusions du commissaire enquêteur (2008).

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : délibération d'avis de la Communauté urbaine sur la mise en compatibilité du PLU de l'agglomération lyonnaise (24 septembre 2008), arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du

PLU sur les communes de Neuville-sur-Saône et Fontaines-sur-Saône (8 octobre 2008), certificat et attestation d'affichage légal (2008).

25. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de défense contre les inondations du ruisseau du Ravin sur les communes de Caluire-et-Cuire, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Rillieux-la-Pape, Sathonay-Camp et Sathonay-Village.

Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2008-3

Périmètre : Caluire-et-Cuire, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Rillieux-la-Pape, Sathonay-Camp et Sathonay-Village

Historique : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du 22 octobre 2008.

Phase de lancement de la procédure

Engagement de la procédure de mise en compatibilité : décision du Bureau demandant à la préfecture d'engager la procédure (3 juillet 2006).

5991 WM 014

Lancement de la procédure, examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (20 novembre 2007).

Phase d'enquête publique

Enquête publique : arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête (16 novembre 2007), dossier d'enquête publique préalable à la DUP et à la mise en compatibilité du PLU de la communauté urbaine de Lyon sur les communes de Caluire-et-Cuire, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Rillieux-la-Pape, Sathonay-Camp et Sathonay-Village, rapport et conclusions du commissaire enquêteur (2007-2008).

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : délibération d'avis de la Communauté urbaine sur la mise en compatibilité du PLU de l'agglomération lyonnaise (8 juillet 2008), arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU sur les communes de Caluire-et-Cuire, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Rillieux-la-Pape, Sathonay-Camp et Sathonay-Village (22 septembre 2008), plans (2008).

26. MISE À JOUR N°4

Cette mise à jour concerne toutes les communes. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2008-3.

Périmètre : Albigny-sur-Saône, Caluire-et-Cuire, Corbas, Décines-Charpieu, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Francheville, Irigny, Jonage, La Mulatière, Lyon 3^{ème}, Lyon 8^{ème}, Meyzieu, Mions, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Sainte-Foy-lès-Lyon, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vernaison, Villeurbanne.

Historique : arrêté de mise à jour du 15 décembre 2008.

Phase d'approbation

5991 WM 015

Approbation, dossier de procédure : arrêté du président avec annexes reprenant tous les actes constituant la mise à jour (15 décembre 2008), certificats d'affichage légal (2008).

27. DOSSIER DE SUBSTITUTION 2008-3

Contient les pièces substituées du dossier technique d'approbation des mises en compatibilité et de la mise à jour n° 4.

Phase d'actualisation

Actualisation, 2008.

Dossier par commune : notice de substitution, rapport de présentation, partie du règlement du PLU, documents graphiques, annexes (2008).

Albigny-sur-Saône, Bron, Caluire-et-Cuire, Charbonnières-les-Bains, Chassieu, Collonges-au-Mont d'Or, Corbas, Craponne, Dardilly, Décines-Charpieu, Écully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Irigny, Jonage, La Mulatière, La Tour-de-Salvagny

5991 WM 016

Lyon 1^{er}, Lyon 2^{ème}, Lyon 3^{ème}, Lyon 4^{ème}, Lyon 5^{ème}, Lyon 6^{ème}, Lyon 7^{ème}, Lyon 8^{ème}, Lyon 9^{ème}, Marcy-l'Étoile, Meyzieu, Mions, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Rillieux-la-Pape

5991 WM 017

Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Fons, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Priest, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne

5991 WM 018

28. MODIFICATION N°5

Cette modification ne concerne pas toutes les communes. Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2009-1.

Périmètre : Territoire de la Communauté urbaine sauf Chassieu, Fontaines-sur-Saône, Givors, La Mulatière, Pierre-Bénite, Sathonay-Village et Solaize

Historique : enquête publique du 1er octobre au 12 novembre 2008, approbation par délibération du Conseil de Communauté du 6 avril 2009.

Phase d'enquête publique

Demandes des communes, personnes publiques associées, particuliers avant enquête publique : délibérations des conseils municipaux, correspondance (2007-2008).

5991 WM 019

Enquête publique, 2008.

Ouverture de l'enquête, désignation de la commission d'enquête : saisine et décision du tribunal administratif, arrêté de mise à enquête publique (26 août 2008) avec annexe, parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage (2008).

Dossier soumis à enquête publique (2008).

5991 WM 020

Déroulement de l'enquête, 2008.

Registres d'enquête publique (2008).

Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La Mulatière, La Tour-de-Salvagny, Limonest

5991 WM 021

Lyon 1^{er}, Lyon 2^{ème}, Lyon 3^{ème}, Lyon 4^{ème}, Lyon 5^{ème}, Lyon 6^{ème}, Lyon 7^{ème}, Lyon 8^{ème}, Lyon 9^{ème}, Marcy-l'Etoile, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest

5991 WM 022

Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne

5991 WM 023

Hôtel de Communauté (avec courriers annexés).

5991 WM 024

Avis des communes sur le dossier soumis à enquête publique : délibérations des conseils municipaux, correspondance ; courriers hors délais de particuliers reçus par la commission d'enquête (2008).

5991 WM 025

Conclusion de l'enquête : rapport et conclusions de la commission d'enquête (2009).

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure, 2009.

5991 WM 026

Délibération d'approbation du conseil de Communauté (6 avril 2009) avec annexes, notice explicative de synthèse du rapport présenté au Conseil de communauté, affichage légal, certificats d'affichage, parution dans la presse ; courriers des communes (2009).

Opposabilité au 26 avril 2009.

29. DOSSIER DE SUBSTITUTION 2009-1

Contient les pièces substituées du dossier technique d'approbation de la modification n° 5 du PLU.
--

Phase d'actualisation

Actualisation, 2009.

Dossier général : notice de substitution, délibération, rapport de présentation tome 3-6 (2009).

5991 WM 027

Dossier par commune : rapport de présentation, partie du règlement du PLU, documents graphiques, annexes (2009).

Albigny-sur-Saône

Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas

5991 WM 028

Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Écully

5991 WM 029

Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Francheville, Genay, Grigny, Irigny, Jonage, La Tour-de-Salvagny, Limonest

5991 WM 030

Lyon 1^{er}, Lyon 2^{ème}, Lyon 3^{ème}, Lyon 4^{ème} et 6^{ème}, Lyon 5^{ème}, Lyon 7^{ème}

5991 WM 031

Lyon 8^{ème}, Lyon 9^{ème}, Marcy-L'étoile, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville-sur-Saône

5991 WM 032

Oullins, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Sainte-Foy-lès-Lyon

5991 WM 033

Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp, Tassin-la-Demi-Lune

5991 WM 034

30. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique (DUP) du projet pour le deuxième tunnel de la Croix-Rousse à Lyon 1^{er} et Lyon 4^{ème} (mise en compatibilité du PLU sur Lyon 1^{er} et Lyon 4^{ème}). Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2009-2.

Périmètre : Lyon 1^{er} et Lyon 4^{ème}

Historique : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du 30 mars 2009.

Phase de lancement de la procédure

Lancement de la procédure, examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (17 septembre 2008).

5991 WM 036

Engagement de la procédure de mise en compatibilité : décision du Bureau demandant à la préfecture d'engager la procédure (4 février 2008).

Phase d'enquête publique

Enquête publique : arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête (10 septembre 2008), dossier d'enquête publique préalable à la DUP et à la mise en compatibilité du PLU de la Communauté urbaine de Lyon sur les arrondissements de Lyon 1^{er} et Lyon 4^{ème} (2008).

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : délibération d'avis de la Communauté urbaine sur la mise en compatibilité du PLU de l'agglomération lyonnaise (9 mars 2009), arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU sur les communes de Lyon 1^{er} et Lyon 4^{ème} (30 mars 2009), dossier d'approbation (2009).

31. RÉVISION SIMPLIFIÉE N°2

Cette révision simplifiée ne concerne que le site de l'hôpital de Fourvière sur la commune de Lyon 5^{ème}. Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2009-2.

Périmètre : Lyon 5^{ème}

Historique : enquête publique du 23 février au 31 mars 2009, approbation par délibération du conseil de communauté du 28 septembre 2009.

Phase de lancement de la procédure

5991 WM 037

Courriers d'échange avec le demandeur (2005-2008).

Concertation, 2008.

Ouverture, 2008.

Délibération d'ouverture de la concertation (24 septembre 2008), dossier de concertation, certificats d'affichage, parution dans la presse (2008).

Déroulement, 2008.

Cahiers de concertation (2008).

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (20 novembre 2008), avis de la Direction Départementale de l'Équipement du Rhône, du Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes et de la mairie du 5^{ème} arrondissement du Rhône, 2008.

Phase d'enquête publique

5991 WM 038

Enquête publique, dossier de procédure, 2008-2009.

Ouverture de l'enquête : saisine et décision du tribunal administratif, arrêté de mise à enquête publique (11 décembre 2008), parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, dossier soumis à enquête publique (2008-2009).

Déroulement de l'enquête : registres d'enquête publique (2009).

Conclusion de l'enquête : rapport et conclusions du commissaire enquêteur (2009).

Phase d'approbation

Approbation, 2009.

Dossier de procédure : délibération d'approbation du conseil de Communauté (28 septembre 2009), parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, dossier d'approbation (2009).

Opposabilité au 27 octobre 2009.

5991 WM 039

32. MISE À JOUR N°5

Cette mise à jour concerne les communes listées ci-dessous. Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2009-2.

Périmètre : communes de Corbas, Curis-au-Mont-d'Or, Décines-Charpieu, Feyzin, Jonage, Lyon 3^{ème}, Lyon 6^{ème}, Lyon 7^{ème}, Lyon 8^{ème}, Meyzieu, Mions, Saint-Genis-Laval, Sainte-Foy-lès-Lyon, Solaize, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne.

Historique : arrêté de mise à jour du 29 septembre 2009.

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : arrêté du président avec annexes reprenant tous les actes constituant la mise à jour (29 septembre 2009), certificats d'affichage (2009).

5991 WM 040

33. DOSSIER DE SUBSTITUTION 2009-2

Contient les pièces substituées du dossier technique d'approbation des procédures de mise en compatibilité pour le tunnel de la Croix-Rousse sur Lyon 1^{er} et Lyon 4^{ème}, de révision simplifiée n° 2 et de mise à jour n° 5.

Phase d'actualisation

Actualisation, 2009.

5991 WM 041

Dossier général : notice de substitution, rapport de présentation tome 3-7 (2009).

Dossier par commune : rapport de présentation, partie du règlement du PLU, documents graphiques, annexes, 2009.

Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly

Décines-Charpieu, Écully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Irigny, Jonage, La Mulatière, La-Tour-de-Salvagny, Limonest, Lyon 1^{er} et 2^{ème}

5991 WM 042

Lyon 3^{ème}, Lyon 4^{ème} et 6^{ème}, Lyon 5^{ème}, Lyon 7^{ème}, Lyon 8^{ème}, Lyon 9^{ème}, Marcy-L'étoile

5991 WM 043

Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune

5991 WM 044

Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne

5991 WM 045

34. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique (DUP) concernant le projet d'aménagement du carrefour de la Libération à Tassin-la-Demi-Lune. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2010-1.

Périmètre : Tassin-la-Demi-Lune

Historique : arrêté préfectoral de DUP du projet emportant mise en compatibilité du PLU du 15 octobre 2009

Phase de lancement de la procédure

5991 WM 046

Engagement de la procédure de mise en compatibilité : décision du Bureau demandant à la préfecture d'engager la procédure (25 février 2008).

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (17 septembre 2008).

Phase d'enquête publique

Délibération du Conseil de Communauté pour avis de la mise en compatibilité du PLU (28 septembre 2009), dossier d'enquête publique préalable à la DUP et à la mise en compatibilité du PLU de la communauté urbaine de Lyon sur la commune de Tassin-la-Demi-Lune (2009).

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU sur la commune de Tassin-la-Demi-Lune et annexe (15 octobre 2009).

35. MISE À JOUR N°6

Cette mise à jour concerne toutes les communes. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2010-1.

Périmètre : Territoire du Grand Lyon : toutes les communes

Historique : Arrêté de mise à jour du 8 janvier 2010

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : arrêté de mise à jour du président avec annexe (8 janvier 2010), affichage légal, certificats d'affichage (2010).

5991 WM 047

36. MODIFICATION N°6

Cette modification ne concerne pas toutes les communes. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2010-1.

Périmètre : Territoire du Grand Lyon sauf Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, La Tour-de-Salvagny, Marcy-L'étoile, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-La-Pape, Saint-Romain-au-Mont-d'Or

Historique : Approbation par délibération du conseil de communauté du 11 janvier 2010.

Phase d'enquête publique

Demandes des communes, personnes publiques associées, particuliers avant enquête publique : délibérations des conseils municipaux, correspondance (2009).

5991 WM 048

Ouverture de l'enquête : saisine et décision du tribunal administratif, arrêté de mise à enquête publique (21 avril 2009) abrogé, nouvel arrêté de mise à enquête publique (4 mai 2009) avec annexe, parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage (2009).

Dossier soumis à enquête publique, 2009.

Arrêté de mise à enquête publique (4 mai 2009), rapport de présentation générale, rapports de présentation pour les communes d'Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Écully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La Mulatière, La Tour-de-Salvagny, Limonest, Lyon 1er, Lyon 2ème, Lyon 3ème, Lyon 4ème, Lyon 5ème, Lyon 6ème (2009).

5991 WM 049

Rapports de présentation pour les communes de Lyon 7e, Lyon 8e, Lyon 9e, Marcy-l'Etoile, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sainte-Foy-lès-Lyon, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne (2009).

5991 WM 050

Déroulement de l'enquête publique : registres d'enquête publique (2009).

Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Écully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La Mulatière, La Tour-de-Salvagny

5991 WM 051

(2009).

Limonest, Lyon 1^{er}, Lyon 2^e, Lyon 3^e, Lyon 4^e, Lyon 5^e, Lyon 6^e, Lyon 7^e, Lyon 8^e, Lyon 9^e, Marcy-l'Etoile, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne (2009).

5991 WM 052

Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sainte-Foy-lès-Lyon, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne, Hôtel de Communauté (avec courriers annexés) (2009).

5991 WM 053

Courriers hors délais, avis des communes et des personnes publiques associées sur le dossier d'enquête publique et après enquête publique (2009).

5991 WM 054

Conclusion de l'enquête : rapport et conclusions de la commission d'enquête (14 octobre 2009).

5991 WM 055

Phase d'approbation

Délibération d'approbation du Conseil de Communauté (11 janvier 2010) avec annexe, notice explicative de synthèse du rapport présenté au Conseil de Communauté, parutions dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage (2010).

5991 WM 056

Opposabilité au 12 février 2010.

37. DOSSIER DE SUBSTITUTION 2010-1

Contient les pièces substituées du dossier technique d'approbation de mise en compatibilité (15 octobre 2009) pour le projet d'aménagement du carrefour de la Libération à Tassin-la-Demi-Lune- mise à jour n°6- modification n°6.
--

Phase d'actualisation

Actualisation, 2010.

Dossier général : notice de substitution, rapport de présentation tome 3-8 (2010).

5991 WM 057

Dossier par commune : rapport de présentation, partie du règlement du PLU, documents graphiques, annexes (2010).

Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or

Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or	5991 WM 058
Dardilly, Décines-Charpieu, Écully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin	5991 WM 059
Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny	5991 WM 060
Jonage, La Mulatière, La Tour-de-Salvagny, Limonest, Lyon 1 ^{er} et 2 ^{ème} , Lyon 3 ^{ème} , Lyon 4 ^{ème} et 6 ^{ème}	5991 WM 061
Lyon 5 ^{ème} , Lyon 7 ^{ème} , Lyon 8 ^{ème} , Lyon 9 ^{ème} , Marcy-L'étoile	5991 WM 062
Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville-sur-Saône, Oullins	5991 WM 063
Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons	5991 WM 064
Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-Les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sainte-Foy-lès-Lyon	5991 WM 065
Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin	5991 WM 066
Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne	5991 WM 067

38. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique (DUP) pour la création de la voie nouvelle n°19 à Vénissieux (mise en compatibilité du PLU sur Vénissieux). Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2010-2.

Périmètre : Vénissieux

Historique : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du 15 décembre 2009.

Phase de lancement de la procédure

Engagement de la procédure de mise en compatibilité : courrier de la Préfecture du Rhône (11 décembre 2008). **5991 WM 068**

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (7 janvier 2009).

Phase d'enquête publique

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur (18 juin 2009).

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : délibération d'avis de la communauté urbaine sur la mise en compatibilité du PLU de la communauté urbaine de Lyon (28 septembre 2009), arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU sur la commune de Vénissieux (15 décembre 2009).

39. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique (DUP) pour la création de quatre bassins de traitement naturel sur déversoirs d'orage de l'Yzeron à Tassin-la-Demi-Lune, la-Tour-de-Salvagny et Marcy-l'Etoile (mise en compatibilité du PLU sur Tassin-la-Demi-Lune, la-Tour-de-Salvagny et Marcy-l'Etoile). Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2010-2.

Périmètre : Tassin-la-Demi-Lune, la-Tour-de-Salvagny et Marcy-l'Etoile

Historique : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du 22 janvier 2010.

Phase de lancement de la procédure

Engagement de la procédure de mise en compatibilité : décision du Bureau demandant à la Préfecture d'engager la procédure (8 septembre 2008).

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (12 janvier 2009).

Phase d'enquête publique

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur (12 juin 2009).

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : délibération d'avis de la communauté urbaine sur la mise en compatibilité du PLU de la communauté urbaine de Lyon (11 janvier 2010), arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU sur les communes de Tassin-la-Demi-Lune, La-Tour-de-Salvagny et Marcy-L'étoile (22 janvier 2010), dossier d'approbation (2010).

5991 WM 069

40. RÉVISION SIMPLIFIÉE N°4

Cette révision simplifiée ne concerne que l'aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Corbas. Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2010-2.

Périmètre : Corbas

Historique : Concertation du 7 mai au 2 octobre 2009, enquête publique du 19 octobre au 20 novembre 2009, approbation par délibération du conseil de communauté du 15 février 2010.

Phase de concertation

5991 WM 070

Ouverture, 2009.

Délibération d'ouverture à la concertation (6 avril 2009), dossier de concertation, certificats d'affichage, parution dans la presse (2009).

Déroulement, 2009.

Cahiers de concertation (2009).

Phase d'examen conjoint

5991 WM 071

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (10 septembre 2009).

Avis de personnes publiques associées (2009).

Phase d'enquête publique

Ouverture de l'enquête et désignation de la commission d'enquête : saisine et décision du tribunal administratif, arrêté de mise à enquête publique abrogé (7 août 2009), arrêté de mise à enquête publique (10 septembre 2009), parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, attestations d'affichage, dossier soumis à enquête publique (2009).

5991 WM 072

Déroulement de l'enquête, 2009.

5991 WM 073

Registres d'enquête publique et annexes (2009).

Conclusion de l'enquête : rapport et conclusions du commissaire enquêteur (2009).

Phase d'approbation

5991 WM 074

Délibération d'approbation du conseil de Communauté (15 février 2010), parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, dossier d'approbation (2010).

Opposabilité au 9 mars 2010.

41. RÉVISION SIMPLIFIÉE N°5

Cette révision simplifiée ne concerne que la mise en œuvre du projet urbain de Rillieux-Village sur la commune de Rillieux-la-Pape. Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2010-2.

Périmètre : Rillieux-la-Pape

Historique : Concertation du 1^{er} septembre au 12 novembre 2009, enquête publique du 1^{er} décembre 2009 au 5 janvier 2010, approbation par délibération du conseil de communauté du 26 avril 2010.

Phase de lancement de la procédure

5991 WM 079

Demande de la commune de Rillieux-la-Pape par délibération du conseil municipal (26 mars 2009).

Phase de concertation

5991 WM 080

Ouverture, 2009.

Délibération d'ouverture à la concertation (6 juillet 2009), dossier de concertation, affichage légal, certificats d'affichage, parution dans la presse (2009).

Débat sans vote du conseil municipal de la commune de Rillieux-la-Pape (24 septembre 2009)

Déroulement, 2009.

Cahiers de concertation (2009).

Phase d'examen conjoint

5991 WM 081

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (18 novembre 2009).

Avis de personnes publiques associées (2009).

Phase d'enquête publique

5991 WM 082

Ouverture de l'enquête : saisine et décision du tribunal administratif, arrêté de mise à enquête publique (15 octobre 2009), parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, dossier soumis à enquête publique (2009).

Déroulement de l'enquête, 2009-2010.

Registres d'enquête publique (2009-2010).

Conclusion de l'enquête : rapport et conclusions du commissaire enquêteur (2010).

Phase d'approbation

5991 WM 083

Délibération d'approbation du conseil de Communauté (26 avril 2010), parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, dossier d'approbation (2010).

Opposabilité au 28 mai 2010.

42. RÉVISION SIMPLIFIÉE N°6

Cette révision simplifiée ne concerne que la rectification d'une erreur sur la carrière du Py (suppression d'un espace boisé classé) sur la commune de Poleymieux-au-Mont-d-Or. Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2010-2.

Périmètre : Poleymieux-au-Mont-d-Or

Historique : Concertation du 1^{er} septembre au 29 octobre 2009, enquête publique du 12 novembre au 15 décembre 2009, approbation par délibération du conseil de communauté du 22 mars 2010.

Phase de concertation

5991 WM 075

Ouverture, 2009.

Délibération d'ouverture à la concertation (6 juillet 2009), dossier de concertation, certificats d'affichage, parution dans la presse (2009).

Débat sans vote du conseil municipal de la commune de Poleymieux-au-Mont-d'Or (1 septembre 2009).

Déroulement, 2009.

Cahiers de concertation (2009).

Phase d'examen conjoint

5991 WM 076

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (13 octobre 2009).

Avis de personnes publiques associées (2009).

Phase d'enquête publique

5991 WM 077

Ouverture de l'enquête : saisine et décision du tribunal administratif, arrêté de mise à enquête publique (29 septembre 2009), parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, dossier soumis à enquête publique (2009).

Déroulement de l'enquête, 2009.

Registres d'enquête publique (2009).

Conclusion de l'enquête : rapport et conclusions du commissaire enquêteur (2010).

Phase d'approbation

5991 WM 078

Délibération d'approbation du conseil de Communauté (22 mars 2010), parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, dossier d'approbation (2010).

Opposabilité au 16 avril 2010.

43. MISE À JOUR N°7

Cette mise à jour concerne les communes listées ci-dessous. Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2010-2.

Périmètre : communes d'Albigny-sur-Saône, Feyzin, Irigny, Lyon 1^{er}, Lyon 2^{ème}, Lyon 3^{ème}, Lyon 4^{ème}, Lyon 5^{ème}, Lyon 6^{ème}, Lyon 7^{ème}, Lyon 8^{ème}, Lyon 9^{ème}, Neuville-sur-Saône, Oullins, Saint-Genis-Laval, Villeurbanne.

Historique : arrêté de mise à jour du 10 juin 2010.

Phase d'approbation

Arrêté du Président avec annexes reprenant tous les actes constituant la mise à jour (10 juin 2010), certificats d'affichage (2010).

5991 WM 084

44. DOSSIER DE SUBSTITUTION 2010-2

Contient les pièces substituées du dossier technique d'approbation des procédures de la mise en compatibilité pour la création de la voie nouvelle n°19 à Vénissieux, la mise en compatibilité pour la création de 4 bassins de traitement naturel sur déversoirs d'orage de l'Yzeron à Tassin-la-Demi-Lune, la-Tour-de-Salvagny et Marcy-l'Etoile, les révisions simplifiées n°4, n°6 et n°5 et la mise à jour n°7.

Phase d'actualisation

Actualisation, 2010.

Dossier général : notice de substitution, rapport de présentation tome 3-9 (2010).

5991 WM 085

Dossier par commune : notice de substitution, rapport de présentation, partie du règlement du PLU, documents graphiques, annexes (2010).

Albigny-sur-Saône

Bron

Corbas

Dardilly

Feyzin

Irigny

La Tour-de-Salvagny

Lyon 1^{er} et 2^{ème}

Lyon 3^{ème}

Lyon 4^{ème} et 6^{ème}

Lyon 5^{ème}

Lyon 7^{ème}

Lyon 8^{ème}

Lyon 9^{ème}

Marcy-l'Etoile

Neuville-sur-Saône

Oullins

Poleymieux-au-Mont-d'Or

Rillieux-la-Pape

Saint-Didier-au-Mont-d'Or

Saint-Genis-Laval

Tassin-la-Demi-Lune

Vénissieux

Villeurbanne

5991 WM 086

45. RÉVISION SIMPLIFIÉE N°7

Cette révision simplifiée ne concerne que la commune de Lyon 7^{ème}. Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2011-1.

Périmètre : Lyon 7^{ème}

Historique : enquête publique du 3 mars au 7 avril 2010, approbation par délibération du conseil de communauté du 6 septembre 2010.

Phase de lancement de la procédure

5994 WM 001

Courriers du demandeur et comptes-rendus de réunions (2009).

Concertation, 2009.

Ouverture, 2009.

Délibération d'ouverture à la concertation (28 septembre 2009),

dossier de concertation, affichage légal, certificats d'affichage, parution dans la presse, 2009.

Déroulement, 2009

Cahiers de concertation (2009)

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (7 décembre 2009), avis de la Direction Départementale de l'Équipement du Rhône, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, du Département du Rhône (2009).

Phase d'enquête publique

5994 WM 002

Enquête publique, dossier de procédure, 2009-2010.

Ouverture de l'enquête et désignation de la commission d'enquête : saisine et décision du tribunal administratif, arrêté de mise à enquête publique (28 décembre 2009), parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, dossier soumis à enquête publique (2009-2010).

Déroulement de l'enquête, 2010.

Registres d'enquête publique (2010).

Conclusion de l'enquête : rapport et conclusions du commissaire enquêteur (2010).

Phase d'approbation

5994 WM 003

Approbation, 2010.

Dossier de procédure : délibération d'approbation du conseil de Communauté (6 septembre 2010), parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, dossier d'approbation (2010).

Opposabilité au 8 octobre 2010 : courrier au Préfet (2010).

46. MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1

Cette modification simplifiée ne concerne que la commune d'Irigny. Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2011-1.

Périmètre : Irigny

Historique : mise à disposition du 24 septembre au 25 octobre 2010, approbation par délibération du conseil de communauté du 29 novembre 2010.

Phase de lancement de la procédure

5994 WM 004

Saisine de la SERL : courrier (2010).

Phase de mise à disposition du public

Avis administratif, parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, dossier de mise à disposition du public (2010).

Recueil des observations du public (2010).

Phase d'approbation

Approbation, 2010.

Dossier de procédure : délibération d'approbation du conseil de Communauté avec annexe (29 novembre 2010), parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, dossier d'approbation (2010).

47. MODIFICATION N°7 (MODIFICATION N°2 POUR GIVORS, N°9 POUR GRIGNY) ET MODIFICATION DE PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES (PPMH)

Cette modification concerne toutes les communes. Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2011-1.

Périmètre : Territoire de la Communauté urbaine sauf Fontaines-sur-Saône, Marcy-l'Étoile, Poleymieux au Mont d'Or, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Romain-au-Mont-d'Or.

Historique : enquêtes publiques simultanées du 11 mai au 17 juin 2010, approbation par délibération du Conseil de Communauté du 10 janvier 2011.

Phase d'enquête publique

Demandes des communes : délibérations des conseils municipaux, correspondance, porter-à-connaissance pour le PPMH (2009-2010).

5994 WM 005

Enquêtes publiques, 2010.

Ouverture de l'enquête et désignation de la commission d'enquête : saisine et décision du tribunal administratif, arrêtés de mise à enquête publique (1^{er} avril 2010) avec annexe, arrêté modificatif (22 avril 2010), parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage (2010).

5994 WM 006

Dossier soumis à enquête publique : notice explicative générale (2010).

Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Ecully,

5994 WM 007

Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La Mulatière, La-Tour-de-Salvagny, Limonest, Lyon DAU, Lyon 1er, Lyon 2ème, Lyon 3ème, Lyon 4ème, Lyon 5ème, Lyon 6ème, Lyon 7ème, Lyon 8ème, Lyon 9ème, Marcy-l'Etoile, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or

Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sainte-Foy-lès-Lyon, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne.

5994 WM 008

Avis des personnes publiques associées (2010).

Dossier soumis à enquête publique pour la modification de Périmètres de Protection des Monuments Historiques (PPMH), arrêté de mise à enquête publique (1^{er} avril 2010), rapport de présentation, plans graphiques (2010).

5994 WM 009

Déroulement de l'enquête, 2010.

Registres d'enquête publique pour la modification n° 7 (2010).

Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire (avec pétition).

5994 WM 010

Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La Mulatière, La-Tour-de-Salvagny, Limonest, Lyon DAU, Lyon 1^{er}

5994 WM 011

Lyon 2ème, Lyon 3ème, Lyon 4ème, Lyon 5ème, Lyon 6ème, Lyon 7ème, Lyon 8ème, Lyon 9ème, Marcy-l'Etoile, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or

5994 WM 012

Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sainte-Foy-lès-Lyon (avec pétition) Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne

5994 WM 013

Hôtel de Communauté (et courriers annexés).

5994 WM 014

Avis et courriers des communes sur le dossier soumis à enquête publique, courriers hors délais de particuliers reçus par la commission d'enquête (2010).

Registres d'enquête publique pour la modification de Périmètres de Protection des Monuments Historiques (PPMH).

Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Écully

Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La Mulatière, La-Tour-de-Salvagny, Limonest, Lyon DAU, Lyon 1^{er}, Lyon 2^{ème}, Lyon 3^{ème}, Lyon 4^{ème}, Lyon 5^{ème}, Lyon 6^{ème}, Lyon 7^{ème}, Lyon 8^{ème}, Lyon 9^{ème}, Marcy-l'Etoile, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite

5994 WM 015

Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sainte-Foy-lès-Lyon, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne

5994 WM 016

Hôtel de Communauté

Conclusion des enquêtes : rapports et conclusions de la commission d'enquête (2010).

Phase d'approbation

5994 WM 017

Approbation, dossier de procédure, 2011

Délibération d'approbation du conseil de Communauté (10 janvier 2011) avec annexe, notice explicative de synthèse du rapport présenté au Conseil de communauté, affichage légal, certificats d'affichage, parution dans la presse (2009).

Opposabilité au 15 février 2011 : courrier au Préfet (2011).

48. MISE À JOUR N°8

Cette mise à jour ne concerne pas toutes les communes. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2011-1.

Périmètre : Caluire-et-Cuire, Charly, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Feyzin, Francheville, Grigny, Irigny, Limonest, Lyon 2^{ème}, Lyon 3^{ème}, Lyon 7^{ème}, Pierre-Bénite, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vénissieux, Villeurbanne.

Historique : arrêté de mise à jour du 14 janvier 2011.

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : arrêté du président avec annexe reprenant tous les actes constituant la mise à jour (14 janvier 2011), certificats d'affichage, affichage légal (2011).

5994 WM 018

49. DOSSIER DE SUBSTITUTION 2011-1

Contient les pièces substituées du dossier technique d'approbation de la révision simplifiée n° 7, de la modification simplifiée n° 1, de la modification n° 7, de la modification des périmètres de protection des monuments historiques (PPMH) et de la mise à jour n° 8.

Phase d'actualisation

Actualisation, 2011.

5994 WM 019

Dossier général : notice de substitution, délibération 6 septembre et novembre 2010, rapport de présentation (2011).

Dossier par commune : rapport de présentation, partie du règlement du PLU, documents graphiques, annexes, 2011.

Albigny-sur-Saône, Bron

Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or

5994 WM 020

Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly

5994 WM 021

Décines-Charpieu, Écully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône

5994 WM 022

Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage

5994 WM 023

La Mulatière, La-Tour-de-Salvagny, Limonest, Lyon, Lyon 1^{er} et 2^{ème}

5994 WM 024

Lyon 3^{ème}, Lyon 4^{ème} et 6^{ème}, Lyon 5^{ème}, Lyon 7^{ème}, Lyon 8^{ème}, Lyon 9^{ème}

5994 WM 025

Marcy-l'Étoile, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville-sur-Saône, Oullins

5994 WM 026

Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or

5944 WM 027

Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or,

5944 WM 028

Sainte-Foy-lès-Lyon

Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune,
Vaulx-en-Velin

5944 WM 029

Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne

5944 WM 030

50. RÉVISION SIMPLIFIÉE N°8

Cette révision simplifiée ne concerne que la commune de Dardilly. Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 20011-2.

Périmètre : Dardilly

Historique : Concertation du 19 juillet au 24 septembre 2010, enquête publique du 5 janvier au 4 février 2011, approbation par délibération du conseil de communauté du 23 mai 2011.

Phase de lancement de la procédure

5994 WM 031

Demande de la commune : délibération du conseil municipal (20 mai 2010), courrier de transmission (2010).

Concertation, 2010.

Ouverture, 2010.

Délibération d'ouverture à la concertation (28 juin 2010), dossier de concertation, certificats d'affichage, parution dans la presse (2010).

Déroulement, 2010.

Cahiers de concertation (2010).

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (15 octobre 2010), avis de la Direction Départementale des Territoire du Rhône, de la Chambre d'agriculture du Rhône et de la Région Rhône Alpes, du Département du Rhône (2010).

Phase d'enquête publique

5994 WM 032

Enquête publique, 2010-2011.

Ouverture de l'enquête et désignation de la commission d'enquête : saisine et décision du tribunal administratif, arrêté de mise à enquête publique (16 novembre 2010), parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, dossier soumis à enquête publique (2010 - 2011).

Déroulement de l'enquête, 2011.

Registres d'enquête publique (2011).

Conclusion de l'enquête : rapport et conclusions du commissaire enquêteur (2 mars 2011).

Phase d'approbation

5994 WM 033

Approbation, 2011.

Dossier de procédure : délibération d'approbation du conseil de Communauté (23 mai 2011), dossier d'approbation, parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage (2011).

Opposabilité au 23 juin 2011 : courrier au préfet (2011).

51. MISE À JOUR N°9

Cette mise à jour concerne les communes listées ci-dessous. Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2011-2.

Périmètre : communes de Bron, Champagne-au-Mont-d'Or, Limonest, Lyon 2, Lyon 8, Oullins, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne.

Historique : arrêté de mise à jour du 5 septembre 2011.

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : arrêté du président avec annexes reprenant tous les actes constituant la mise à jour (5 septembre 2011), certificats d'affichage (2011).

5994 WM 034

52. DOSSIER DE SUBSTITUTION 2011-2

Contient les pièces substituées du dossier technique d'approbation des procédures de révision simplifiée n° 8 et de mise à jour n° 9.

Phase d'actualisation

5994 WM 035

Actualisation, 2011.

Dossier général : notice de substitution, rapport de présentation tome 3-15 (2011).

Dossier par commune : rapport de présentation, partie du règlement du PLU, documents graphiques, annexes (2011).

Bron, Champagne-au-Mont-d'Or, Dardilly, Fontaines-sur-Saône, Limonest, Lyon 1^{er} et 2^{ème}, Lyon 8^{ème}, Oullins, Saint-Priest, Vaulx-en-

53. RÉVISION SIMPLIFIÉE N°9

Cette révision concerne la commune de Lissieu. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2011-3.

Périmètre : Commune de Lissieu

Historique :

Concertation du 31 mars 2008 au 20 décembre 2010,

Enquête publique du 20 avril 2011 au 20 mai 2011,

Approbation par délibération du Conseil de Communauté du 21 novembre 2011.

Phase de lancement de la procédure

5994 WM 036

Concertation, 2008.

 Ouverture, 2008.

 Délibération du conseil municipal (31 mars 2008).

Déroulement, 2008-2010.

 Dossier de concertation préalable, parution dans la presse (2008-2010).

 Échanges avec les personnes publiques associées, les agriculteurs et les particuliers (200 -2010).

 Débat sur le Projet d'Aménagement et Développement durable (PADD), 2010.

 Délibération du Conseil municipal (19 juillet 2010).

 Comptes-rendus de réunions publiques en mairie de Lissieu (4 octobre 2010 et 16 novembre 2010).

 Bilan de la concertation (20 décembre 2010).

Phase d'arrêt de projet

5994 WM 037

Délibérations du Conseil municipal (20 décembre 2010).

Dossier d'arrêt de projet (2010 - 2011).

Avis des personnes publiques associées : correspondance (2011).

Phase d'enquête publique

Dossier de procédure, 2011.

5994 WM 038

Ouverture de l'enquête et désignation de la commission d'enquête : saisine du tribunal administratif, ordonnance du tribunal, arrêtés de mise à enquête publique (1^{er} mars 2011) demande d'avis au commissaire-enquêteur, certificats d'affichage, parution dans la presse, affichage légal (2011).

Dossier soumis à enquête publique (2011).

5994 WM 039

Déroulement, 2011.

Registres d'enquêtes publiques pour le PLU et la révision du zonage d'assainissement (2011).

Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or.

5994 WM 040

Dardilly, Décines-Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La Mulatière, La-Tour-de-Salvagny, Limonest, Lissieu, Lyon DAU, Lyon 1^{er}, Lyon 2^{ème}, Lyon 3^{ème}, Lyon 4^{ème}, Lyon 5^{ème}, Lyon 6^{ème}, Lyon 7^{ème}, Lyon 8^{ème}, Lyon 9^{ème}, Marcy-l'Etoile, Meyzieu, Mions, Montanay.

5994 WM 041

Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite. Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sainte-Foy-lès-Lyon, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne, Hôtel de Communauté (avec courriers annexés).

5994 WM 042

Registres d'enquêtes publiques pour la modification des Périmètres de Protection des Monuments Historiques (2011).

Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La Mulatière, La-Tour-de-Salvagny, Limonest, Lissieu, Lyon DAU

5994 WM 043

Lyon 1^{er}, Lyon 2^{ème}, Lyon 3^{ème}, Lyon 4^{ème}, Lyon 5^{ème}, Lyon 6^{ème}, Lyon 7^{ème}, Lyon 8^{ème}, Lyon 9^{ème}, Marcy-l'Etoile, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or,

5994 WM 044

Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sainte-Foy-lès-Lyon

Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne, Hôtel de Communauté

5994 WM 045

Conclusion des enquêtes conjointes : rapport et conclusions de la commission d'enquête (17 juin 2011).

5994 WM 046

Phase d'approbation

5994 WM 047

Approbation, 2011.

Dossier de procédure : délibération d'approbation du Conseil de communauté (21 novembre 2011), dossier d'approbation, parutions dans la presse, certificats d'affichage (2011).

Opposabilité au 20 décembre 2011 : courrier au Préfet (2011).

54. RÉVISION SIMPLIFIÉE N°10

Cette révision simplifiée ne concerne que le projet d'aménagement du Parc Blandan la commune de Lyon 7ème. Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2012-1.

Périmètre : Lyon 7^{ème}

Historique : Concertation du 22 novembre au 22 décembre 2010, enquête publique du 18 mai au 22 juin 2011, approbation par délibération du conseil de communauté du 17 octobre 2011.

Phase de lancement de la procédure

4481 WM 001

Demande de la Direction de l'Aménagement (DA) du Grand Lyon (août 2010).

Concertation, 2010.

Ouverture, 2010.

Délibération d'ouverture à la concertation (25 octobre 2010), dossier de concertation, certificats d'affichage, parution dans la presse (2010).

Déroulement, 2010.

Cahiers de concertation (2010).

Commune de Lyon Direction de l'Aménagement Urbain (DAU)

Commune de Lyon 7^{ème}

Grand Lyon

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (21 mars 2011).

Avis des personnes publiques associées : correspondance (2011).

Phase d'enquête publique

4481 WM 002

Enquête publique, 2011.

Ouverture de l'enquête : désignation de la commission d'enquête et saisine et décision du tribunal administratif : arrêté de mise à enquête publique (11 avril 2011), parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, attestation d'affichage sur le site, dossier soumis à enquête publique (2011).

Déroulement de l'enquête (2011).

Registres d'enquête publique.

Commune de Lyon Direction de l'Aménagement Urbain (DAU)

Commune de Lyon 7^{ème}

Grand Lyon

Conclusion de l'enquête : rapport et conclusions du commissaire enquêteur (2011).

Phase d'approbation

4481 WM 003

Approbation, 2011

Dossier de procédure : délibération d'approbation du conseil de Communauté du 17 octobre 2011, parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, dossier d'approbation (2011).

Opposabilité au 17 novembre 2011.

55. RÉVISION SIMPLIFIÉE N°11

Cette révision simplifiée ne concerne que le projet d'aménagement de la desserte de l'école d'Alaï sur la commune de Francheville. Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2012-1.

Périmètre : Francheville

Historique : Concertation du 3 janvier au 4 février 2011, enquête publique du 11 mai au 17 juin 2011, approbation par délibération du conseil de communauté du 17 octobre 2011.

Phase de lancement de la procédure

4481 WM 004

Concertation, 2010-2011.

Ouverture, 2010.

Délibération d'ouverture à la concertation (29 novembre 2010), dossier de concertation, affichage légal, certificats d'affichage, parution dans la presse (2010).

Déroulement, 2011.

Cahiers de concertation (2011).

Commune de Francheville

Commune de Tassin-la-Demi-Lune

Grand Lyon

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (22 février 2011), 2011.

Avis de personnes publiques associées : correspondance (2011).

Phase d'enquête publique

4481 WM 005

Ouverture de l'enquête : désignation de la commission d'enquête et saisine et décision du tribunal administratif ; arrêté de mise à enquête publique (30 mars 2011), parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, dossier soumis à enquête publique (2011).

Déroulement de l'enquête, 2011.

Registres d'enquête publique (2011).

Commune de Francheville

Commune de Tassin-la-Demi-Lune

Grand Lyon

Conclusion de l'enquête : rapport et conclusions du commissaire enquêteur (2011).

Phase d'approbation

4481 WM 006

Approbation, 2011

Dossier de procédure : délibération d'approbation du conseil de Communauté (17 octobre 2011), parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, dossier d'approbation (2011).

Opposabilité au 17 novembre 2011.

56. RÉVISION SIMPLIFIÉE N°3

Cette révision simplifiée ne concerne que le projet de reconversion du site de la Combe sur la commune de Charbonnières-les-Bains. Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2012-1.

Périmètre : Charbonnières-les-Bains

Historique : Concertation du 12 janvier 2008 au 17 mai 2011, enquête publique du 1^{er} juin au 6 juillet 2011, approbation par délibération du conseil de communauté du 21 novembre 2011.

Phase de lancement de la procédure

4481 WM 007

Concertation, 2008-2011.

Ouverture : délibération d'ouverture à la concertation (15 décembre 2008), dossier de concertation, affichage légal, certificats d'affichage, parution dans la presse (2010).

Déroulement, 2011.

Cahiers de concertation (2008-2011).

Commune de Charbonnières-les-Bains

Grand Lyon

Avis des personnes publiques associées sur le dossier de concertation (2009).

Réunions publiques (18 mars, 2 juin et 3 juin 2009).

Débat sans vote au conseil de communauté : support de présentation (6 juillet 2009).

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (13 avril 2011).

Avis des personnes publiques associées sur le dossier avant enquête publique : correspondance (2011).

Phase d'enquête publique

4481 WM 008

Enquête publique, 2011.

Ouverture de l'enquête, désignation de la commission d'enquête : saisine et décision du tribunal administratif ; arrêté de mise à enquête publique (18 avril 2011), parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, dossier soumis à enquête publique (2011).

Déroulement de l'enquête (2011).

Registres d'enquête publique

Commune de Charbonnières-les-Bains

Grand Lyon

Conclusion de l'enquête : rapport et conclusions du commissaire enquêteur (2011).

Phase d'approbation

4481 WM 009

Approbation, 2011

Dossier de procédure : délibération d'approbation du conseil de Communauté (21 novembre 2011), parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, dossier d'approbation (2011).

Opposabilité au 20 décembre 2011 : courrier au Préfet (2011).

57. MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2

Cette modification simplifiée ne concerne que le projet de suppression de l'emplacement réservé n° 4 pour équipement sportif sur la commune de Sathonay-Camp. Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2012-1.

Périmètre : Sathonay-Camp

Historique : mise à disposition du 17 octobre au 17 novembre 2011, approbation par délibération du conseil de communauté du 12 décembre 2011.

Phase de mise à disposition du public

4481 WM 010

Avis administratif, parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, dossier de mise à disposition du public (2011).

Déroulement de la mise à disposition du public, 2011.

Registres de recueil des observations du public (2011).

Sathonay-Camp

Grand Lyon

Phase d'approbation

4481 WM 011

Approbation, 2011.

Dossier de procédure : délibération du conseil municipal de Charbonnières (13 octobre 2011), délibération d'approbation du conseil de Communauté

(29 décembre 2011), parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, dossier d'approbation (2010).

Opposabilité au 29 décembre 2011 : courrier au Préfet (2011).

58. RÉVISION N°1

Cette révision concerne le projet de réalisation d'un stade d'une capacité d'environ 60 000 places et d'un programme de constructions pour des équipements connexes sur le site du Montout sur la commune de Décines-Charpieu. Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2012-1.

Périmètre : Commune de Décines-Charpieu

Historique :

Prescription du 9 juillet 2007.

Concertation du 1er octobre au 19 décembre 2007.

Enquête publique du 19 mai au 25 juin 2008.

Nouvelle enquête publique du 12 novembre au 15 décembre 2009.

Annulation de la délibération du Conseil de Communauté du 9 juillet 2007 prescrivant la mise en révision 1 du PLU par arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Lyon en date du 10 décembre 2009.

Prescription du 11 janvier 2010.

Concertation du 25 janvier au 16 avril 2010.

Enquête publique du 14 juin au 18 juillet 2011.

Prescription du 9 juillet 2007

Phase de lancement de la procédure, 2007.

4481 WM 012

Commission des partenaires : compte-rendu de réunion (16 avril 2007).

Commission urbanisme et déplacements : support de présentation (2 juillet 2007).

Concertation, 2007.

Ouverture, 2007.

Prescription et ouverture à la concertation : délibération du Conseil de communauté (9 juillet 2007) : parution presse, affichage légal, certificats d'affichage, dossier de concertation préalable (2007).

4481 WM 013

Déroulement, 2007.

Cahiers de concertation (2007).

Albigny sur Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-

4481 WM 014

Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu (6 cahiers), Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu (4 cahiers)

Écully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La Mulatière, La Tour-de-Salvagny, Limonest, Lyon DAU, Lyon 1^{er}, Lyon 2^{ème}, Lyon 3^{ème}, Lyon 4^{ème}, Lyon 5^{ème}, Lyon 6^{ème}, Lyon 7^{ème}, Lyon 8^{ème}, Lyon 9^{ème}, Marcy l'Étoile, Meyzieu (3 cahiers), Mions, Montanay

4481 WM 015

Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr au Mont d'Or, Saint-Didier au Mont d'Or, Sainte-Foy les Lyon, Saint-Fons, Saint-Genis Laval, Saint-Genis les Ollières, Saint-Germain au Mont d'Or, Saint-Romain au Mont d'Or, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne, Hôtel de Communauté

4481 WM 016

Commissions et réunions publiques, 2007.

4481 WM 017

Compte-rendu de la commission générale du Grand Lyon (15 octobre 2007).

Support de la réunion publique de Meyzieu (17 octobre 2007).

Compte-rendu de rencontres avec les associations du milieu sportif (15 et 19 novembre 2007).

Intervention du Président du Grand Lyon à la réunion de Décines-Charpieu (26 novembre 2007).

Compte-rendu de la réunion du Conseil de développement (3 décembre 2007).

Avis du département du Rhône sur la délibération du Conseil de Communauté du 7 juillet 2007 (2007).

4481 WM 018

Débat sans vote sur le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : document présentant les orientations générales du PADD, compte-rendu du débat sans vote au conseil communautaire (15 octobre 2007).

4481 WM 019

Clôture, 2008.

Délibération du Conseil de communauté (21 janvier 2008), bilan de la concertation avec annexe, affichage légal, certificats d'affichage (2008).

4481 WM 020

Phase d'arrêt de projet

4481 WM 021

Délibération du Conseil de communauté (21 janvier 2008), dossier d'arrêt de projet, affichage légal, certificats d'affichage (2008).

Avis des personnes publiques associées (2008).

Porter à Connaissance du Préfet du Rhône (14 mars 2008).

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2008.

Ouverture de l'enquête : désignation de la commission d'enquête : saisine et décision du tribunal administratif ; arrêté de mise à enquête publique (15 avril 2008), parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, attestation d'affichage, dossier soumis à enquête publique (2008).

4481 WM 022

Déroulement de l'enquête, 2008.

Registres d'enquête publique (2008).

Albigny sur Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly

4481 WM 023

Chassieu (8 registres), Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly

4481 WM 024

Décines-Charpieu (3 registres), Écully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La Mulatière, La Tour-de-Salvagny, Limonest, Lyon DAU, Lyon 1^{er}, Lyon 2^{ème}

4481 WM 025

Lyon 3^{ème}, Lyon 4^{ème}, Lyon 5^{ème}, Lyon 6^{ème}, Lyon 7^{ème}, Lyon 8^{ème}, Lyon 9^{ème}, Marcy l'Étoile, Meyzieu (4 registres), Mions, Montanay, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr au Mont d'Or, Saint-Didier au Mont d'Or

4481 WM 026

Sainte-Foy les Lyon, Saint-Fons, Saint-Genis Laval, Saint-Genis les Ollières, Saint-Germain au Mont d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain au Mont d'Or, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne

4481 WM 027

Hôtel de Communauté

Conclusion de l'enquête : rapport et conclusions du commissaire enquêteur (2008).

4481 WM 028

Phase de nouvel arrêt de projet (Prescription du 9 juillet 2007)

4481 WM 029

Délibération du Conseil de communauté (6 juillet 2009), dossier d'arrêt de projet, affichage légal, certificats d'affichage (2008).

Avis des personnes publiques associées (2009).

Phase de nouvelle enquête publique (Prescription du 9 juillet 2007)

Enquête publique, 2009.

Ouverture de l'enquête : désignation de la commission d'enquête, saisine et décision du tribunal administratif, arrêté de mise à enquête publique (29 septembre 2009), parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, attestation d'affichage, dossier soumis à enquête publique (2009).

4481 WM 030

Déroulement de l'enquête, 2009.

Registres d'enquête publique (2009).

Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charly

4481 WM 031

Chassieu (13 registres)

4481 WM 032

Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu (registres n° 1 à 9)

4481 WM 033

Décines-Charpieu (registres de n° 10 à 13, annexes, pétitions « tous ensemble pour le stade » de 452 pages)

4481 WM 034

Écully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage La Mulatière, La Tour-de-Salvagny, Limonest, Lyon DAU, Lyon 1^{er}, Lyon 2^{ème}, Lyon 3^{ème}, Lyon 4^{ème}, Lyon 5^{ème}, Lyon 6^{ème}, Lyon 7^{ème}, Lyon 8^{ème}

4481 WM 035

Lyon 9^{ème}, Marcy-l'Étoile, Meyzieu (registres n° 1 à 10)

4481 WM 036

Meyzieu (registres n° 11), Mions, Montanay, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape (annexes), Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest (2 registres)

4481 WM 037

Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne

4481 WM 038

Hôtel de Communauté (et annexes, 1 ^{ère} partie)	4481 WM 039
Hôtel de Communauté (et annexes, 2 ^{ème} partie)	4481 WM 040
Hôtel de Communauté (et annexes, 3 ^{ème} partie)	4481 WM 041
Courriers d'un particulier et réponse du Grand Lyon (2009).	4481 WM 042
Courriers de la commune de Décines-Charpieu et réponse du Grand Lyon (2009).	
Conclusion de l'enquête : rapport et conclusions de la commission d'enquête (19 avril 2010).	
Annulation de la délibération du Conseil de Communauté du 9 juillet 2007 par arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Lyon en date du 10 décembre 2009 (2009).	

Phase de lancement de la procédure (Prescription du 11 janvier 2010)

Concertation, 2010.

Ouverture, 2010.

4481 WM 043

Délibération du Conseil de communauté (11 janvier 2010), prescription, ouverture à la concertation, et débat sans vote du PADD, notice explicative de synthèse, procès-verbal de la séance publique du Conseil de Communauté (11 janvier 2010), parution presse, affichage légal, certificats d'affichage (2010).

Dossier de concertation préalable à la révision n°1 du PLU de la communauté urbaine de Lyon en vue de la réalisation d'un stade d'une capacité d'environ 60 000 places et de divers programmes de constructions connexes sur le site du Montout (2010).

Déroulement, 2010.

Courrier d'invitation de Gérard Collomb à la réunion publique organisée à Meyzieu le 2 avril 2010 aux associations, vice-présidents, personnes publiques associées (22 mars 2010), dossier de présentation « porter à connaissance » et annexes (2 avril 2010).

Cahiers de concertation (2010).

Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines

4481 WM 044

Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu (6 cahiers), Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly

4481 WM 045

Décines-Charpieu (6 cahiers de concertation), Écully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-

4481 WM 046

Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La Mulatière, La-Tour-de-Salvagny

Limonest, Lyon DAU, Lyon 1^{er}, Lyon 2^{ème}, Lyon 3^{ème}, Lyon 4^{ème}, Lyon 5^{ème}, Lyon 6^{ème}, Lyon 7^{ème}, Lyon 8^{ème}, Lyon 9^{ème}, Marcy-l'Étoile, Meyzieu (5 cahiers) **4481 WM 047**

Meyzieu (2 annexes), Moins, Montanay, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest (2 cahiers) **4481 WM 048**

Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Hôtel de Communauté (avec annexe) **4481 WM 049**

Clôture, 2010.

Délibération du Conseil de communauté (29 novembre 2010), dossier du bilan de la concertation préalable, affichage légal, certificats d'affichage (2010). **4481 WM 050**

Phase d'arrêt de projet (Prescription du 11 janvier 2010)

4481 WM 051

Délibération du Conseil de communauté (29 novembre 2010), dossier d'arrêt de projet, notice explicative de synthèse du rapport présenté au Conseil de communauté, affichage légal, certificats d'affichage (2010-2011).

Support de présentation fait aux services des communes de Chassieu, Décines-Charpieu et Meyzieu du programme Grand Stade (16 février 2011).

Avis des personnes publiques associées : correspondance (décembre 2010 à février 2011).

Phase d'enquête publique (Prescription du 11 janvier 2010)

Enquête publique, 2011.

Ouverture de l'enquête : désignation de la commission d'enquête, saisine et décision du tribunal administratif, arrêté de mise à enquête publique (19 mai 2011), parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage et attestations d'affichage, procès-verbal de constat d'affichage de Maître Tronel (27 mai 2011), plaquette de présentation intitulée « Guide des enquêtes publiques » (2011). **4481 WM 052**

Déroulement de l'enquête, 2011.

Registres d'enquête publique (2011).

Hôtel de Communauté (2 registres et annexes).	4481 WM 053
Albigny sur Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu (registres n°1 à 10)	4481 WM 054
Chassieu (registres : n°11 à 23)	4481 WM 055
Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu (registres n°1 à 9)	4481 WM 056
Décines-Charpieu (registres n°10 à 14 et annexes)	4481 WM 057
Décines-Charpieu (registres n°15 à 17 et annexes)	4481 WM 058
Décines-Charpieu (registres n°18 à 19), Écully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La Mulatière, La Tour-de-Salvagny, Limonest, Lissieu, Lyon DAU, Lyon 1 ^{er} , Lyon 2 ^{ème}	4481 WM 059
Lyon 3 ^{ème} (3 registres), Lyon 4 ^{ème} , Lyon 5 ^{ème} , Lyon 6 ^{ème} (2 registres), Lyon 7 ^{ème} (4 registres), Lyon 8 ^{ème} (3 registres), Lyon 9 ^{ème} , Marcy l'Étoile	4481 WM 060
Meyzieu (registres n°1 à 11)	4481 WM 061
Meyzieu (registres n°12 à 19)	4481 WM 062
Mions, Montanay, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux-la-Pape (avec annexes), Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr au Mont d'Or, Saint-Didier au Mont d'Or, Sainte-Foy les Lyon, Saint-Fons, Saint-Genis Laval, Saint-Genis les Ollières, Saint-Germain au Mont d'Or, Saint-Priest (2 registres)	4481 WM 063
Saint-Romain au Mont d'Or, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin (2 registres), Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne (2 registres)	4481 WM 064
Courriers du Grand Lyon aux mairies de Chassieu et de Meyzieu sur le déroulement de l'enquête publique (2011).	4481 WM 065
Courriers de particuliers à la commission d'enquête arrivés hors délais (2011).	
Courriers du Président de la commission d'enquête au Grand Lyon (22 juillet 2011 et 2 septembre 2011) et réponse (26 septembre 2011).	
Dossier soumis à enquête publique (2011).	4481 WM 066

Conclusion de l'enquête : rapport et conclusions du commissaire enquêteur et annexes (2011).

Phase d'approbation (Prescription du 11 janvier 2010)

4481 WM 067

Approbation, 2011-2012

Dossier de procédure : délibération d'approbation du conseil de Communauté du 12 décembre 2011, notice explicative de synthèse, dossier d'approbation, parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage (2011-2012).

Opposabilité au 7 janvier 2012 : courrier au Préfet (2012).

Procès-verbal de l'huissier de justice pour l'affichage de la délibération d'approbation (12 janvier 2012).

59. MODIFICATION N°8 (MODIFICATION N°3 POUR GIVORS, N°10 POUR GRIGNY)

Cette modification concerne toutes les communes. Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2012-1.

Périmètre : Territoire de la Communauté urbaine sauf Couzon-au-Mont-d'Or, Curis-au-Mont-d'Or, Jonage, Lissieu, Lyon 1^{er}, Lyon 6^{ème}, Marcy-l'Étoile, Montanay, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Village, Vernaison

Historique : enquêtes publiques simultanées du 1^{er} juin au 6 juillet 2011, approbation par délibération du Conseil de Communauté du 9 janvier 2012.

Phase de lancement de la procédure

Courriers du Grand Lyon aux maires et au Préfet (2010).

4481 WM 068

Demandes des communes, personnes publiques associées et particuliers avant enquête publique, délibérations des conseils municipaux, correspondance (2010-2011).

4481 WM 069

Phase d'enquête publique

Enquêtes publiques, 2011.

Ouverture des enquêtes, désignation de la commission d'enquête : saisine et décision du tribunal administratif, arrêté de mise à enquête publique (18 avril 2011) avec annexe, arrêté modificatif (28 avril 2011), parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, attestations d'affichage (2011).

4481 WM 070

Dossier soumis aux enquêtes publiques (2011).

Arrêtés de mise à enquête publique, exposé général des motifs, règlement, rapports pour les communes d'Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or,

4481 WM 071

Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La Mulatière, La-Tour-de-Salvagny, Limonest, Lissieu, Lyon 1er, Lyon 2ème, Lyon 3ème, Lyon 4ème, Lyon 5ème, Lyon 6ème, Lyon 7ème, Lyon 8ème, Lyon 9ème, Marcy-l'Etoile, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape

Rapports pour les communes de Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne

4481 WM 072

Déroulement des enquêtes, 2011.

Registres d'enquête publique (2011).

Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Ecully

4481 WM 073

Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La Mulatière, La-Tour-de-Salvagny, Limonest, Lissieu, Lyon DAU, Lyon 1er, Lyon 2ème, Lyon 3ème, Lyon 4ème, Lyon 5ème, Lyon 6ème, Lyon 7ème, Lyon 8ème, Lyon 9ème, Marcy-l'Etoile, Meyzieu

4481 WM 074

Mions, Montanay, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or (avec pétitions), Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp, Sathonay-Village

4481 WM 075

Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne, Hôtel de Communauté (avec courriers annexés et avis des personnes publiques associées)

4481 WM 076

Conclusion des enquêtes : rapport et conclusions de la commission d'enquête, courriers avant approbation (2011).

4481 WM 077

Phase d'approbation

4481 WM 078

Approbation, 2012

Dossier de procédure : délibération d'approbation du conseil de

Communauté (9 janvier 2012) avec annexes, notice explicative de synthèse du rapport présenté au Conseil de communauté, affichage légal, certificats d'affichage, parution dans la presse (2012).

Opposabilité au 14 février 2012 : courrier au Préfet (2012).

60. DOSSIER DE SUBSTITUTION 2012-1

Contient les pièces substituées du dossier technique d'approbation des révisions simplifiées n° 10, 11 et 3, de la modification simplifiée n° 2, de la révision n° 1 et de la modification n° 8.

Phase d'actualisation

Actualisation, 2012.

Dossier général : notice de substitution, délibérations du Conseil de communauté, rapport de présentation, extrait du règlement (2011-2012). **4482 WM 001**

Dossier par commune : documents graphiques (2012).

Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire **4482 WM 002**

Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont d'Or, Corbas, Craponne, Dardilly **4482 WM 003**

Décines-Charpieu, Écully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin **4482 WM 004**

Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, La Mulatière **4482 WM 005**

La Tour-de-Salvagny, Limonest, Lyon, Lyon 1^{er} et 2^{ème}, Lyon 3^{ème}, Lyon 4^{ème} et 6^{ème} **4482 WM 006**

Lyon 5^{ème}, Lyon 7^{ème}, Lyon 8^{ème}, Lyon 9^{ème}, Meyzieu **4482 WM 007**

Mions, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape **4482 WM 008**

Rochetaillée-sur-Saône, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières **4482 WM 009**

Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Sathonay-Camp, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune **4482 WM 010**

Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne **4482 WM 011**

61. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique (DUP) concernant le projet d'aménagements du bassin versant de l'Yzeron et restauration écologique des milieux aquatiques. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2012-2.

Périmètre : Francheville, Oullins, Sainte-Foy-lès-Lyon, Tassin-la-Demi-Lune

Historique : arrêté préfectoral de DUP du projet emportant mise en compatibilité du PLU du 8 décembre 2011

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2010.

Arrêté préfectoral de mise à enquête publique (15 novembre 2010).

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (16 novembre 2010).

Dossier d'enquête publique (2010).

4482 WM 012

Phase d'approbation

Approbation : arrêté préfectoral de DUP (et son annexe) emportant mise en compatibilité du PLU sur les communes de Francheville, Oullins, Sainte-Foy-lès-Lyon, Tassin-la-Demi-Lune (8 décembre 2011), certificat d'affichage (2012).

62. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique (DUP) concernant le projet d'aménagement des Lignes Express de l'Ouest Lyonnais (LEOL). Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2012-2

Périmètre : Craponne, Francheville

Historique : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU du 30 décembre 2011

Phase d'enquête publique

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (19 avril 2011).

Dossier d'enquête publique préalable à la DUP et à la mise en compatibilité du PLU sur les communes de Craponne et Francheville (2011).

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur (24 août 2011).

4482 WM 013

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : arrêté préfectoral de DUP (et son annexe) emportant mise en compatibilité du PLU sur les communes de Craponne et Francheville (30 décembre 2011), certificats d'affichage (2012).

63. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique (DUP) concernant le projet de réalisation de l'accès Sud au Grand Stade de Décines-Charpieu. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2012-2

Périmètre : Chassieu, Décines-Charpieu

Historique : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU du 23 janvier 2012

Phase de lancement de la procédure

Délibération du Conseil de Communauté pour le bilan de la concertation (28 juin 2010), bilan de concertation préalable (2010), avis de l'autorité environnementale (25 mars 2011).

4482 WM 014

Phase d'enquête publique

Arrêté préfectoral de mise à enquête publique (20 mai 2011).

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (30 mai 2011).

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur (13 octobre 2011).

Délibération du Conseil de Communauté pour avis sur la mise en compatibilité du PLU (12 décembre 2011).

Phase d'approbation

Approbation : dossier administratif, arrêté préfectoral de DUP (et son annexe) emportant mise en compatibilité du PLU sur les communes de Chassieu et Décines-Charpieu (23 janvier 2012), attestation d'affichage (2012).

64. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique (DUP) concernant le projet de création du parking des Panettes pour la desserte du Grand Stade de Décines-Charpieu. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2012-2

Périmètre : Meyzieu

Historique : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU du 23 janvier 2012.

Phase de lancement de la procédure

Délibération du Conseil de Communauté pour le bilan de la concertation (28 juin 2010), bilan de concertation préalable (2010), avis de l'autorité environnementale (25 mars 2011).

4482 WM 015

Phase d'enquête publique

Arrêté préfectoral de mise à enquête publique (20 mai 2011).

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (30 mai 2011).

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur (27 septembre 2011).

Délibération du Conseil de Communauté pour avis sur la mise en compatibilité du PLU (12 décembre 2011).

Phase d'approbation

Approbation : dossier administratif arrêté préfectoral de DUP (et son annexe) emportant mise en compatibilité du PLU sur la commune de Meyzieu (23 janvier 2012), attestation d'affichage (2012).

65. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique (DUP) concernant le projet d'aménagement de l'échangeur n°7 sur la RN346 pour la desserte du Grand Stade de Décines-Charpieu. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2012-2

Périmètre : Chassieu, Décines-Charpieu, Meyzieu

Historique : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU du 23 janvier 2012.

Phase d'enquête publique

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (30 mai 2011).

4482 WM 016

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur (10 octobre 2011).

Phase d'approbation

Approbation : dossier administratif, arrêté préfectoral de DUP (et son annexe) emportant mise en compatibilité du PLU sur les communes de Chassieu, Décines-Charpieu et Meyzieu (23 janvier 2012), attestation d'affichage (2012).

66. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique (DUP) concernant le projet de requalification de l'avenue de Birmingham. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2012-2

Périmètre : Lyon 4^{ème}

Historique : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU du 9 février 2012

Phase de lancement de la procédure

Avis de l'autorité environnementale (22 avril 2011).

4482 WM 017

Phase d'enquête publique

Arrêté préfectoral de mise à enquête publique (16 mai 2011).

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (30 mai 2011).

Dossier d'enquête publique préalable (2011).

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur (30 août 2011).

Délibération du Conseil de Communauté pour avis sur la mise en compatibilité du PLU (21 novembre 2011).

Phase d'approbation

Approbation : dossier administratif, arrêté préfectoral de DUP (et son annexe) emportant mise en compatibilité du PLU sur le commune de Lyon 4^{ème} (9 février 2012).

67. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique (DUP) concernant le projet de requalification de la rue du Docteur Long. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2012-2

Périmètre : Feyzin

Historique : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU du 1er mars 2012

Phase de lancement de la procédure

Décision du bureau communautaire (13 septembre 2010).

4482 WM 018

Phase d'enquête publique

Arrêté préfectoral de mise à enquête publique (18 avril 2011).

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (19 avril 2011).

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur (13 juillet 2011).

Délibération du Conseil de Communauté pour avis sur la mise en compatibilité du Plu (21 novembre 2011).

Phase d'approbation

Approbation : arrêté préfectoral de DUP (et son annexe) emportant mise en compatibilité du PLU sur le commune de Feyzin (1^{er} mars 2012), attestation d'affichage (2012).

68. MISE À JOUR N°10

Cette mise à jour ne concerne pas toutes les communes. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2012-2

Périmètre : Caluire-et-Cuire, Craponne, Décines-Charpieu, Grigny, Jonage, Lyon 1^{er}, Lyon 2^e, Lyon 3^e, Lyon 4^e, Lyon 5^e, Lyon 7^e, Lyon 9^e, Meyzieu, Rillieux-la-Pape, Sainte-Foy-lès-Lyon, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne.

Historique : arrêté de mise à jour du 2 avril 2012

Phase d'approbation

Approbation : arrêté de mise à jour du Président (2 avril 2012) avec annexe, affichage légal, certificats d'affichage (2012).

4482 WM 019

69. DOSSIER DE SUBSTITUTION 2012-2

Contient les pièces substituées du dossier technique d'approbation des :

- Mise en conformité (8 décembre 2011) pour les aménagements du bassin versant de L'Yzeron sur les communes de Francheville, Oullins, Ste-Foy-les-Lyon, Tassin-la-Demi-Lune
- Mise en conformité (30 décembre 2011) pour l'aménagement des Lignes Express de l'Ouest Lyonnais LEOL sur les communes de Craponne et Francheville
- Mise en conformité (23 janvier 2012) pour le projet de réalisation de l'accès sud au Grand Stade sur les communes de Chassieu et Décines
- Mise en conformité (23 janvier 2012) pour le projet de création du parking des Panettes sur la commune de Meyzieu

- Mise en conformité (23 janvier 2012) pour le projet d'aménagement de l'échangeur n°7/ rocade Est sur les communes de Chassieu, Décines-Charpieu et Meyzieu
- Mise en conformité (9 février 2012) pour le projet de requalification de l'avenue Birmingham à Lyon 4^{ème}
- Mise en conformité (1^{er} mars 2012) pour le projet de requalification de la rue du Docteur Long à Feyzin
- Mise à jour n°10 (2 avril 2020)

Phase d'actualisation

Actualisation, 2012.

4482 WM 020

Dossier général et rectifications d'erreurs matérielles (n° 14- Dardilly, n° 22 - Genay, n°46- Saint-Cyr-au-Mont-d'Or) : notice de substitution (2012).

Dossiers par commune : rapport de présentation, partie du règlement du PLU, documents graphiques, annexes (2012).

Bron, Caluire-et-Cuire, Chassieu, Craponne, Décines-Charpieu, Feyzin

Francheville, Grigny, Jonage, Limonest, Lyon, Lyon 1^{er} et 2^e, Lyon 3^e, Lyon 4^e et Lyon 6^e, Lyon 5^e, Lyon 7^e et Lyon 9^e, Meyzieu

4482 WM 021

Mions, Oullins, Rillieux-la-Pape, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Priest, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne

4482 WM 022

70. MODIFICATION N°9

Cette modification concerne la commune d'Oullins. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2013-1.

Périmètre : Oullins

Historique : Approbation par délibération du Conseil de Communauté du 25 juin 2012

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2012

4482 WM 023

Désignation de la commission d'enquête : saisine et décision du Tribunal administratif, arrêté de mise à enquête publique (30 janvier 2012), parution dans la presse, affichage légal, certificats affichage (2012).

Dossier soumis à enquête publique (2012).

Registres d'enquête publique (2012).

Hôtel de Communauté, Oullins

Avis des personnes publiques associées : correspondance (2012).

Conclusion de l'enquête : rapport de la commission d'enquête (22 avril 2012).

Phase d'approbation

4482 WM 024

Approbation, 2012

Délibération d'approbation du Conseil de Communauté (25 juin 2012), dossier d'approbation, parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage (2012).

Opposabilité au 31 juillet 2012 : courrier au Préfet (2012).

71. RÉVISION SIMPLIFIÉE N°9

Cette révision simplifiée concerne la commune de Lyon 2ème. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2013-1.

Périmètre : Lyon 2ème

Historique : concertation du 25 septembre 2008 au 17 mai 2010- enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2011- Approbation par délibération du Conseil de Communauté du 25 juin 2012

Phase de lancement de la procédure

4482 WM 025

Concertation, 2007-2010.

Ouverture de la concertation : délibérations du Conseil de Communauté (9 juillet 2007 et 10 septembre 2007).

Complément à l'ouverture : délibération du Conseil de Communauté du 24 septembre 2008, parution presse, affichage légal, certificats d'affichage (2008).

Déroulement : Dossier de concertation préalable, parution presse (21 avril 2010), avis de la DREAL (29 avril 2010), certificats d'affichage, affichage légal (2010).

Bilan de la concertation : délibération du Conseil de Communauté et sans vote en annexe (28 juin 2010), synthèse, procès-verbaux de débats, certificats d'affichage, affichage légal (2010).

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (19 septembre 2011).

Avis des personnes publiques associées : correspondance (2011).

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2011-2012.

Ouverture de l'enquête : saisine et décision du tribunal administratif ; arrêté de mise à enquête publique (6 octobre 2011), dossier soumis à enquête publique, parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, attestations d'affichage (2011).

4482 WM 026

Déroulement de l'enquête, 2011.

Registres d'enquête publique (2011).

Hôtel de Communauté, Lyon 2^{ème}, Lyon 5^{ème}, Lyon 7^{ème}, Lyon DAU, La Mulatière

Conclusions de l'enquête : rapport et conclusions du commissaire enquêteur (10 janvier 2012).

Phase d'approbation

4482 WM 027

Approbation, 2012

Délibération d'approbation du Conseil de Communauté (25 juin 2012) avec annexe (dossier d'approbation), parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage (2012).

Opposabilité au 31 juillet 2012 : courrier au Préfet (2012).

Phase de recours

4482 WM 028

Recours gracieux et recours contentieux des boucheries André : requête, mémoires, jugement du Tribunal administratif, correspondance (2012-2014).

72. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique (DUP) concernant le projet de réaménagement du chemin Finat Duclos sur la commune de Tassin-la-Demi-Lune. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2013-1

Périmètre : Tassin-la-Demi-Lune

Historique : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU du 2 août 2012

Phase de lancement de projet

Décision du bureau communautaire (7 septembre 2011).

4482 WM 029

Avis du département du Rhône (15 novembre 2011).

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (15 décembre 2011).

Phase d'enquête publique

Dossier d'enquête publique préalable à la DUP (2011).

Phase d'approbation

Approbation : arrêté préfectoral de DUP avec annexe (2 août 2012), affichage légal (2012).

73. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique (DUP) concernant le projet d'aménagement du chemin de Moly sur les communes de Saint-Genis-Laval et Oullins. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2013-1.

Périmètre : Commune de Saint-Genis-Laval, Oullins

Historique : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU du 5 octobre 2012

Phase de lancement de projet

Décision du bureau communautaire (6 juin 2011).

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (6 septembre 2011).

Phase d'enquête publique

Dossier d'enquête publique préalable à la DUP (2011).

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur (30 janvier 2012).

Délibération du Conseil de Communauté pour avis (21 mai 2012).

Phase d'approbation

Approbation : arrêté préfectoral de DUP (et son annexe) emportant mise en compatibilité du PLU (5 octobre 2012), affichage légal (2012).

4482 WM 030

74. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique (DUP) concernant le projet d'aménagement du tronçon du BUE/section Nord sur les communes de Décines-Charpieu et Vaulx-en-Velin. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2013-1

Périmètre : Décines-Charpieu, Vaulx-en-Velin

Historique : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU du 12 octobre 2012

Phase d'enquête publique

Arrêté préfectoral de mise à enquête publique (27 octobre 2011).

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (3 novembre 2011).

Dossier d'enquête publique (2011).

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur (25 mai 2012).

Phase d'approbation

Approbation : arrêté préfectoral de DUP et annexe (12 octobre 2012), affichage légal (2012).

4482 WM 031

75. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique (DUP) concernant le projet de requalification du chemin des Flaches. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2013-1.

Périmètre : Charly, Irigny, Vernaison

Historique : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU du 5 novembre 2012

Phase de lancement de projet

Décision du bureau communautaire (4 juillet 2011).

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (3 novembre 2011).

Phase d'enquête publique

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur (16 février 2012).

Phase d'approbation

Approbation : arrêté préfectoral de DUP et son annexe (5 novembre 2012).

4482 WM 032

76. RÉVISION SIMPLIFIÉE N°15

Cette révision simplifiée concerne la commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2013-1.

Périmètre : Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

Historique : Concertation du 26 avril au 31 mai 2012- enquête publique du 12 septembre au 12 octobre 2012- approbation par délibération du Conseil de Communauté du 14 janvier 2013

Phase de lancement de la procédure

Étude urbaine de l'Agence d'Urbanisme (Janvier 2012).

4482 WM 033

Concertation, 2012.

Ouverture de la concertation : délibération du Conseil de Communauté et son annexe (dossier de concertation préalable) (19 mars 2012), parution presse, affichage légal, certificats d'affichage (2012).

Déroulement, 2012.

Cahiers de concertation (2012).

Hôtel de Communauté, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (20 juin 2012).

Avis des personnes publiques associées : correspondance (2012).

Phase d'enquête publique

4482 WM 034

Enquête publique, 2012

Ouverture de l'enquête : saisine et décision du tribunal administratif, arrêté de mise à enquête publique (31 mai 2012), parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, attestation d'affichage, dossier soumis à enquête publique (2012).

Déroulement de l'enquête, 2012.

Registres d'enquête publique (2012).

Hôtel de Communauté, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

Conclusion de l'enquête : rapport et conclusions du commissaire enquêteur (7 novembre 2012).

Phase d'approbation

4482 WM 035

Approbation : délibération d'approbation du Conseil de Communauté (14 janvier 2013) avec annexe (dossier d'approbation), parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage (2012-2013).

Opposabilité au 12 février 2013 : courrier au Préfet (2013).

77. MISE A JOUR N°11

Cette mise à jour ne concerne pas toutes les communes. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2013-1.

Périmètre : Bron, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Chassieu, Corbas, Dardilly, Décines-Charpieu, Ecully, Genay, Givors, Limonest, Lissieu, Lyon 1^{er}, Lyon 3^{ème}, Lyon 6^{ème}, Lyon 7^{ème}, Lyon 9^{ème}, Mions, Neuville-sur-Saône, Pierre-Bénite, Rillieux-la-Pape, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne.

Historique : arrêté de mise à jour du 31 janvier 2013

Phase d'approbation

Approbation : arrêté de mise à jour du président avec annexe (31 janvier 2013), certificats d'affichage (2013).

4482 WM 036**78. DOSSIER DE SUBSTITUTION 2013-1**

Contient les pièces substituées du dossier technique d'approbation des :

- Modification n°9 du PLU (25 juin 2012) pour le projet de pôle multimodal à Oullins,
- Révision simplifiée n°9 (25 juin 2012) pour le projet de Lyon Confluence - phase 2 à Lyon 2^{ème},
- MEC (2 août 2012) pour le projet de réaménagement du chemin Finat Duclos à Tassin-la-Demi-Lune,
- MEC (5 octobre 2012) pour le projet d'aménagement du chemin de Moly sur les communes de Saint-Genis-Laval et Oullins,
- MEC (12 octobre 2012) pour le projet d'aménagement du tronçon du BUE section Nord à Décines-Charpieu et Vaulx-en-Velin,
- MEC (5 novembre 2012) pour le projet de requalification du chemin des Flaches à Charly, Irigny et Vernaison,
- Révision simplifiée n°15 (14 janvier 2013) sur la restructuration du pôle de santé de la Croix Rouge -domaine de la Chaux à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or,
- Mise à jour n°11 (31 janvier 2013)

Phase d'actualisation

Dossier général : notice de substitution, délibérations du Conseil communautaire (2012), arrêté du Président avec annexe (31 janvier 2013), rapport de

4482 WM 037

présentation, règlement (2012-2013).

Dossier par commune : rapport de présentation, partie du règlement, documents graphiques, annexes (2013).

Bron, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Dardilly, Décines-Charpieu, Ecully

Genay, Givors, Irigny, Limonest, Lyon, Lyon 1^{er} et 2^e, Lyon 3^{ème}, Lyon 4^{ème} et 6^e, Lyon 5^{ème}, Lyon 7^{ème}, Lyon 9^{ème}

4482 WM 038

Mions, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Genis-Laval, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vernaison, Villeurbanne

4482 WM 039

79. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique (DUP) du projet d'aménagement de la zone d'aménagement concerté du Terrailon (mise en compatibilité du PLU sur Bron). Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2013-2.

Périmètre : Bron

Historique : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du 5 décembre 2012

Phase de lancement de la procédure

Avis de la Direction Départementale Des Territoires du Rhône (25 novembre 2011).

4482 WM 040

Phase d'enquête publique

Enquête publique : arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête (5 décembre 2011), dossier d'enquête publique préalable (2011).

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (15 décembre 2011).

Rapport et conclusion du commissaire enquêteur (29 mai 2012).

Phase d'approbation

Approbation : délibération d'avis de la communauté urbaine (10 septembre 2012), arrêté préfectoral de DUP (5 décembre 2012), dossier d'approbation (2012).

80. MODIFICATION N°10 (MODIFICATION N°1 POUR LISSIEU, N°4 POUR GIVORS ET N°11 POUR GRIGNY) ET MODIFICATION DE PÉRIMÈTRES DE MONUMENTS HISTORIQUES (PPMH)

Cette modification concerne toutes les communes. Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2013-2.

Périmètre : Territoire de la Communauté urbaine sauf Collonges-au-Mont-d'Or, Couzon-au-Mont-d'Or, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Solaize

Historique : enquêtes publiques simultanées du 23 janvier au 22 février 2013, approbation par délibération du Conseil de Communauté du 24 juin 2013

Phase de prescription

4482 WM 041

Courriers d'information de lancement de la procédure du Grand Lyon aux communes membres (27 octobre 2011 et 3 février 2012).

Demande des communes, personnes publiques associées et particuliers (2011-2012).

Délibération de prescription du Conseil de Communauté (10 décembre 2012), notice explicative de synthèse du rapport présenté au Conseil de Communauté, affichage légal (2012).

Phase d'enquête publique

Enquêtes publiques, 2012-2013.

Ouverture des enquêtes, désignation de la commission d'enquête : saisine et décision du tribunal administratif, arrêtés de mise à enquête publique avec annexe (13 décembre 2012), parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, attestations d'affichage (2012-2013).

4482 WM 042

Dossier soumis à enquête publique pour la modification n°10 : règlement, rapport de présentation, rapports (2013).

Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Ecully, Feyzin

4482 WM 043

Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La Mulatière, La-Tour-de-Salvagny, Limonest, Lissieu, Lyon 1^{er}, Lyon 2^{ème}, Lyon 3^{ème}, Lyon 4^{ème}, Lyon 5^{ème}, Lyon 6^{ème}, Lyon 7^{ème}, Lyon 8^{ème}, Lyon 9^{ème}, Marcy-l'Etoile, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Sainte-Foy-lès-Lyon

4482 WM 044

<p>Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne</p>	<p>4482 WM 045</p>
<p>Dossier soumis à enquête publique pour la modification de Périmètres de Protection des Monuments Historiques (PPMH) (2013).</p>	<p>4482 WM 046</p>
<p>Déroulement de l'enquête, 2013.</p>	
<p>Registres d'enquête publique pour la modification n°10 (2013).</p>	
<p>Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or</p>	<p>4482 WM 047</p>
<p>Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La Mulatière, La-Tour-de-Salvagny, Limonest, Lissieu, Lyon DAU</p>	<p>4482 WM 048</p>
<p>Lyon 1^{er}, Lyon 2^{ème}, Lyon 3^{ème}, Lyon 4^{ème}, Lyon 5^{ème}, Lyon 6^{ème}, Lyon 7^{ème}, Lyon 8^{ème}, Lyon 9^{ème}, Marcy-l'Etoile, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Fons</p>	<p>4482 WM 049</p>
<p>Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp, Sathonay Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne, Hôtel de Communauté (avec courriers annexés)</p>	<p>4482 WM 050</p>
<p>Registres d'enquête publique Modification de Protection des Périmètres de Monuments Historiques (PPMH) (2013).</p>	
<p>Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La Mulatière, La-Tour-de-Salvagny, Limonest, Lissieu, Lyon DAU</p>	<p>4482 WM 051</p>
<p>Lyon 1^{er}, Lyon 2^{ème}, Lyon 3^{ème}, Lyon 4^{ème}, Lyon 5^{ème}, Lyon 6^{ème}, Lyon 7^{ème}, Lyon 8^{ème}, Lyon 9^{ème}, Marcy-l'Etoile, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or,</p>	<p>4482 WM 052</p>

Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest

Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne, Hôtel de Communauté

4482 WM 053

Avis des personnes publiques associées : correspondance (2013).

4482 WM 054

Conclusion des enquêtes : rapports et conclusions de la commission d'enquête (2013).

Courriers des communes avant approbation (2013).

Phase d'approbation

Approbation, 2013.

4482 WM 055

Dossier de procédure, délibération d'approbation du conseil de Communauté avec annexe (24 juin 2013), notice explicative de synthèse du rapport présenté au Conseil de communauté, affichage légal, certificats d'affichage, parution dans la presse (2013).

Opposabilité au 23 juillet 2013 : courrier au Préfet (2013).

81. MISE À JOUR N°12

Cette mise à jour ne concerne pas toutes les communes. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2013-2.

Périmètre : Charly, Collonges-au-Mont-d'Or, Givors, Grigny, Lyon 3^{ème}, Lyon 6^{ème}, Lyon 8^{ème}, Rillieux-la-Pape, Sathonay-Camp, Solaize, Vaulx-en-Velin, Vernaison, Villeurbanne

Historique : arrêté de mise à jour du 28 juin 2013

Phase d'approbation

Approbation : arrêté du président avec annexe reprenant tous les actes constituant la mise à jour (28 juin 2013), certificats d'affichage, affichage légal (2013).

4482 WM 056

82. DOSSIER DE SUBSTITUTION 2013-2

Contient les pièces substituées du dossier technique d'approbation de la mise en compatibilité, de la modification n° 10, de la modification des périmètres de protection des monuments historiques (PPMH) et de la mise à jour n° 12.

Phase d'actualisation

Actualisation, 2013.

Dossier général : notice de substitution, règlement, rapport de présentation (2013). **4482 WM 057**

Dossier par commune : rapport de présentation, partie du règlement du PLU, documents graphiques, annexes (2013).

Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire **4482 WM 058**

Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly **4482 WM 059**

Décines-Charpieu, Écully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay **4482 WM 060**

Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La Mulatière, La Tour-de-Salvagny **4482 WM 061**

Limonest, Lissieu, Lyon, Lyon 1^{er} et 2^{ème}, Lyon 3^{ème}, Lyon 4^{ème} et 6^{ème}, Lyon 5^{ème} **4482 WM 062**

Lyon 7^{ème}, Lyon 8^{ème}, Lyon 9^{ème}, Marcy-l'Étoile, Meyzieu, Mions, Montanay **4482 WM 063**

Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or **4482 WM 064**

Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp **4482 WM 065**

Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin **4482 WM 066**

Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne **4482 WM 067**

83. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de création d'un cheminement piéton sur la route départementale 127, dite route du Millénaire (mise en compatibilité du PLU sur Saint-Genis-Laval). Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2014-1.

Périmètre : Saint-Genis-Laval

Historique : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du 9 octobre 2013

Phase de lancement de la procédure

Actualisation, 2013.

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion et dossier de mise en compatibilité (2013).

6503 WM 001

Phase d'enquête publique

Rapport et conclusion du commissaire enquêteur (2013).

Phase d'approbation

Approbation : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU sur la commune de Saint Genis Laval, dossier d'approbation, affichage légal Grand Lyon (2013).

84. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration de projet (DP) du projet d'aménagement de l'Esplanade de la Poste (mise en compatibilité du PLU sur Dardilly). Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2014-1.

Périmètre : Dardilly

Historique : enquête publique du 23 avril au 31 mai 2013, approbation par délibération du Conseil de Communauté du 21 octobre 201

Phase de lancement de la procédure

Demande de la commune et réponse Grand Lyon (2012).

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (2013).

6503 WM 002

Phase d'enquête publique

Ouverture de l'enquête publique, désignation de la commission d'enquête : saisine et décision du tribunal administratif, arrêté de mise à enquête publique, parutions dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, attestations d'affichage (2013).

Dossier soumis à enquête publique (2013).

Registres d'enquête publique Hôtel de Communauté et Dardilly (2013).

Rapport et conclusion du commissaire enquêteur (2013).

Phase d'approbation

Approbation : délibération d'approbation du Conseil de Communauté, dossier d'approbation, parution dans la presse, certificats d'affichage (2013).

Dossier d'opposabilité au 19 novembre 2013 (2013).

85. RÉVISION SIMPLIFIÉE N°12

Cette révision simplifiée concerne la commune de Lyon 7ème. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2014-1.

Périmètre : Lyon 7ème

Historique : concertation du 12 novembre 2007 au 30 septembre 2011, enquête publique du 29 mai 2013 au 1^{er} juillet 2013, approbation par délibération du Conseil de Communauté du 18 novembre 2013.

Phase de lancement de la procédure

Délibération du Conseil de Communauté du 12 novembre 2007 pour ouverture à la concertation initiée par la Direction de l'Aménagement (2007).

6503 WM 003

Saisine officielle de la Direction de l'Aménagement avec annexe (2010).

Phase de concertation

Délibération du Conseil de Communauté du 7 février 2011, avis administratif, parution presse, affichage légal, certificats d'affichage (2011).

Dossier de concertation préalable (2011).

Remarques inscrites dans les cahiers de concertation Mission Gerland, Mairie Lyon 7ème, Grand Lyon (2010).

Avis DREAL, avis administratif, parution presse, affichage légale et certificats d'affichage dans les lieux de concertation (2011).

Délibération du Conseil de Communauté du 21 novembre 2011, bilan de la concertation, affichage légal, certificats d'affichage (2011).

Délibération du Conseil de Communauté du 10 décembre 2012 concernant le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et note préparatoire en annexe (2012).

Procès-verbaux du débat sur PADD (Grand Lyon, Lyon 7ème, Ville de Lyon, 2013).

Phase d'examen conjoint

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la

réunion (2013).

Avis des personnes publiques associées et courrier adressé à la DREAL (2013).

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2013.

6503 WM 004

Ouverture de l'enquête : saisine et décision du tribunal administratif, arrêté de mise à enquête publique (2013), parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage (2013).

Dossier soumis à enquête publique (2013).

Registres d'enquête publique : Grand Lyon, Lyon 7ème, Lyon DAU (2013).

Avis des personnes publiques associées, courrier de la Ville de Lyon sur le dossier d'enquête publique (2013).

Procès-verbal du commissaire enquêteur du 4 juillet 2013, courrier de réponse du Grand Lyon (2013).

Conclusions de l'enquête : rapport de conclusions du commissaire enquêteur (2013).

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération d'approbation du Conseil de Communauté du 18 novembre 2013 avec annexes, notice explicative de synthèse du rapport présenté au Conseil de communauté, parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage (2013).

Opposabilité au 17 décembre 2013 (2013).

86. RÉVISION SIMPLIFIÉE N°13

Cette révision simplifiée concerne la commune de Lyon 8ème. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2014-1.

Périmètre : Lyon 8ème

Historique : concertation du 14 septembre au 14 octobre 2011, enquête publique du 11 juin 2013 au 12 juillet 2013, approbation par délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2013

Phase de lancement de la procédure

Courrier Ville de Lyon et note Mission Entrée Est (2011-2012).

6503 WM 005

Phase de concertation

Délibération du Conseil de Communauté du 27 juin 2011 et note préparatoire pour un débat sur les orientations générales du PADD, parution presse, affichage légal, certificats d'affichage (2011).

Dossier de concertation préalable (2011).

Cahiers de concertation Lyon DAU, Lyon 8ème, Grand Lyon (2011).

Avis des personnes publiques associées sur le dossier de concertation (2011).

Phase d'examen conjoint

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (2013).

Avis des personnes publiques associées (2013).

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2013.

Cahiers de concertation Lyon DAU, Lyon 8ème, Grand Lyon (2011).

Ouverture de l'enquête : saisine et décision du tribunal administratif, arrêté de mise à enquête publique (2013), parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, procès-verbaux de constat d'affichage par les huissiers (2013).

Dossier soumis à enquête publique (2013).

Registres d'enquête publique Lyon DAU, Lyon 8ème, Grand Lyon (2013).

Conclusions de l'enquête : rapport et conclusions du commissaire enquêteur (2013).

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération, bilan de la concertation et approbation du Conseil de Communauté avec annexes, parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage (2013).

Opposabilité au 21 janvier 2014 (2014).

6503 WM 006

87. MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3

Cette modification simplifiée ne concerne que le secteur de la Soie sur la commune de Villeurbanne. Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2014-1.

Périmètre : Villeurbanne

Historique : mise à disposition du 9 septembre au 11 octobre 2013, approbation par délibération du conseil de communauté du 16 décembre 2013

Phase de lancement de la procédure

Courriers Mairie Villeurbanne (2013).

6503 WM 007

Phase de mise à disposition du public

Délibération du Conseil de Communauté du 24 juin 2013, parution dans la presse, affichages légaux, certificats d'affichage (2013).

Recueil des observations du public Villeurbanne et Grand Lyon (2013).

Avis des personnes publiques associées (2013).

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : délibération d'approbation du conseil de Communauté du 16 décembre 2013, dossier d'approbation, parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, (2013).

Opposabilité au 21 janvier 2014 (2014).

88. MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°4

Cette modification simplifiée ne concerne que le secteur Sud de Perrache sur la commune de Lyon 2^{ème}. Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2014-1.

Périmètre : Lyon 2^{ème}

Historique : mise à disposition du 11 septembre au 11 octobre 2013, approbation par délibération du conseil de communauté du 16 décembre 2013

Phase de lancement de la procédure

Courriers Ville de Lyon, SNCF, SYTRAL (2013).

6503 WM 008

Phase de mise à disposition du public

Délibération du Conseil de Communauté du 24 juin 2013, parution dans la presse, affichages légaux, certificats d'affichage (2013).

Recueil des observations du public Lyon DAU, Lyon 2^{ème} et Grand Lyon (2013).

Avis des personnes publiques associées (2013).

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : délibération d'approbation du conseil de Communauté du 16 décembre 2013, dossier d'approbation, parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage (2013).

Opposabilité au 21 janvier 2014 (2014).

89. MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°5

Cette modification simplifiée ne concerne que le secteur est de Grandclément sur la commune de Villeurbanne. Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2014-1.

Périmètre : Villeurbanne

Historique : Mise à disposition du 9 septembre au 11 octobre 2013, approbation par délibération du conseil de communauté du 16 décembre 2013

Phase de lancement de la procédure

Courriers Mairie de Villeurbanne et réponse Grand Lyon (2013).

6503 WM 009

Phase de mise à disposition du public

Délibération du Conseil de Communauté du 24 juin 2013, parution dans la presse, affichages légaux, certificats d'affichage (2013).

Déroulement de la mise à disposition du public, 2013.

Recueil des observations du public Villeurbanne et Grand Lyon (2013).

Avis des personnes publiques associées (2013).

Phase d'approbation

Approbation, 2013.

Dossier de procédure : délibération d'approbation du conseil de Communauté (16 décembre 2013), dossier d'approbation, parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage (2013).

Dossier de déroulement de la mise à disposition du public (2013).

Opposabilité au 21 janvier 2014 (2014).

90. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE A UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique (DUP) du projet d'aménagement de la zone d'aménagement concerté Gratte-Ciel nord (mise en compatibilité du PLU sur Villeurbanne). Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2014-1.

Périmètre : Villeurbanne

Historique : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du 16 décembre 2013

Phase de lancement de la procédure

Décision du bureau communautaire du 8 octobre 2012 (2012).

Compte-rendu de la réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées du 16 janvier 2013 (2013).

Avis de l'Autorité environnementale du 21 janvier 2013 (2013).

Phase d'enquête publique

Arrêté préfectoral de mis à enquête publique du 6 février 2013, avis au public, dossier d'enquête publique préalable, rapport de conclusion du commissaire enquêteur (2012-2013).

Phase d'approbation

Approbation : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU sur la commune de Villeurbanne du 16 décembre 2013, exposé des motifs, plan, affichage légal Grand Lyon (2013).

6503 WM 010

91. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration de projet (DP) du projet d'implantation du siège mondial bioMérieux (mise en compatibilité du PLU sur Marcy-l'Etoile). Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2014-1.

Périmètre : Marcy-l'Etoile

Historique : enquête publique du 15 novembre au 16 décembre 2013, approbation par délibération du Conseil de Communauté du 13 janvier 2014

Phase de lancement de la procédure

Avis de l'Autorité environnementale du 14 octobre 2013 (2013).

Compte-rendu de la réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques

6503 WM 011

associées du 4 novembre 2013 (2013).

Phase d'enquête publique

Ouverture de l'enquête publique, désignation de la commission d'enquête : saisine et décision du tribunal administratif, arrêté de mise à enquête publique du 21 octobre 2013, parutions dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage (2013).

Dossier soumis à enquête publique (2013).

Registres d'enquête publique Hôtel de Communauté et Marcy-l'Etoile (2013).

Avis des personnes publiques associées (2013).

Réponse du Grand Lyon au procès-verbal du Commissaire enquêteur (2013).

Rapport de conclusion du commissaire enquêteur du 30 décembre 2013 (2013).

Phase d'approbation

Approbation : délibération d'approbation du Conseil de Communauté du 13 janvier 2014, dossier d'approbation, parution dans la presse, certificats d'affichage (2014).

Opposabilité au 18 février 2014 (2014).

92. MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°6

Cette modification simplifiée ne concerne que l'îlot Antoine Billon-Gaspard Picard sur la commune de Vénissieux. Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2014-1.

Périmètre : Vénissieux

Historique : mise à disposition du 15 novembre au 16 décembre 2013, approbation par délibération du conseil de communauté du 13 janvier 2014

Phase de mise à disposition du public

Délibération du Conseil de Communauté du 21 octobre 2013, parution dans la presse, affichages légaux, certificats d'affichage (2013).

Dossier de déroulement de la mise à disposition du public (2013).

Dossier de mise à disposition du public, 2013.

Compte-rendu de la réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées du 4 novembre 2013 (2013).

Recueil des observations du public Vénissieux et Grand Lyon (2013).

6503 WM 012

Avis des personnes publiques associées (2013).

Phase d'approbation

Approbation, 2014.

Dossier de procédure : délibération d'approbation du conseil de Communauté du 13 janvier 2014, dossier d'approbation, parution dans la presse, certificats d'affichage (2014).

Opposabilité au 14 février 2014 (2014).

93. MISE À JOUR N° 13

Cette mise à jour ne concerne pas toutes les communes. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2013-2.

Périmètre : Charbonnières-les-Bains, Chassieu, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Dardilly, Décines-Charpieu, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La Mulatière, La Tour-de-Salvagny, Limonest, Lyon 1^{er}, Lyon 2^{ème}, Lyon 3^{ème}, Lyon 5^{ème}, Lyon 7^{ème}, Lyon 8^{ème}, Lyon 9^{ème}, Marcy-l'Etoile, Meyzieu, Mions, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sainte-Foy-lès-Lyon, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne

Historique : arrêté de mise à jour du 24 février 2014

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : arrêté du président avec annexe reprenant tous les actes constituant la mise à jour du 24 février 2014, certificats d'affichage (2014).

6503 WM 013

94. DOSSIER DE SUBSTITUTION 2014-1

Contient les pièces substituées du dossier technique d'approbation des mises en compatibilité, des révisions simplifiées n° 12 et 13, des modifications simplifiées n° 3, 4, 5 et 6 et de la mise à jour n° 13.

Phase d'actualisation

Actualisation, 2014.

Dossier général : notice de substitution, délibérations, rapport de présentation, partie du règlement du PLU (2014).

6503 WM 014

Dossier par commune : rapport de présentation, documents graphiques, annexes, 2014.

Charbonnières-les-Bains	6503 WM 015
Chassieu	6503 WM 016
Corbas	6503 WM 017
Couzon-au-Mont-d'Or	6503 WM 018
Craponne	6503 WM 019
Dardilly	6503 WM 020
Décines-Charpieu	6503 WM 021
Fontaines-Saint-Martin	6503 WM 022
Fontaines-sur-Saône	6503 WM 023
Francheville	6503 WM 024
Givors	6503 WM 025
Grigny	6503 WM 026
Irigny	6503 WM 027
Jonage	6503 WM 028
La Mulatière	6503 WM 029
La Tour-de-Salvagny	6503 WM 030
Limonest	6503 WM 031
Lyon	6503 WM 032
Lyon 1er et 2ème	6503 WM 033
Lyon 3ème	6503 WM 034
Lyon 5ème	6503 WM 035
Lyon 7ème	6503 WM 036
Lyon 8ème	6503 WM 037
Lyon 9ème	6503 WM 038
Marcy-l'Étoile	6503 WM 039
Meyzieu	6503 WM 040
Mions	6503 WM 041

Oullins	6503 WM 042
Pierre-Bénite	6503 WM 043
Poleymieux-au-Mont-d'Or	6503 WM 044
Rillieux-la-Pape	6503 WM 045
Rochetaillée-sur-Saône	6503 WM 046
Sainte-Foy-lès-Lyon	6503 WM 047
Saint-Genis-Laval	6503 WM 048
Saint-Genis-les-Ollières	6503 WM 049
Saint-Romain-au-Mont-d'Or	6503 WM 050
Sathonay-Camp	6503 WM 051
Sathonay-Village	6503 WM 052
Tassin-la-Demi-Lune	6503 WM 053
Vaulx-en-Velin	6503 WM 054
Vénissieux	6503 WM 055
Villeurbanne	6503 WM 056

95. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de création d'une voie verte, chemin de Saint-Bonnet-de-Mure, sur la commune de Saint-Priest (mise en compatibilité du PLU sur Saint-Priest). Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2015-1.

Périmètre : Saint-Priest

Historique : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du 10 mars 2014

Phase de lancement de la procédure

Décision du bureau communautaire du 11 mars 2013 (2013).

6503 WM 057

Phase d'enquête publique

Arrêté préfectoral de mise à enquête publique du 24 juillet 2013 (2013).

Dossier d'enquête publique préalable à la DUP et à la mise en compatibilité du PLU de la communauté urbaine de Lyon sur la commune de Saint-Priest du

14 octobre 2013 au 15 novembre 2013 (2013).

Avis de la Chambre d'agriculture du Rhône (2013).

Rapport et conclusion du commissaire enquêteur du 9 décembre 2013 (2013).

Phase d'approbation

Approbation : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU sur la commune de Saint-Priest du 10 mars 2014 (2014).

96. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique (DUP) pour des travaux de construction et d'exploitation de la canalisation de transport de gaz dénommée « Rillieux-la-Pape / Fontaines-sur-Saône » en vue de l'établissement des servitudes d'utilité publique « de passage » prévues aux articles L.555-27 et R.555-30 a)° du code de l'environnement (mise en compatibilité du PLU sur Fontaines-sur-Saône). Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2015-1.

Périmètre : Fontaines-sur-Saône, Rillieux-la-Pape

Historique : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du 16 juillet 2012, arrêté préfectoral d'abrogation du 31 octobre 2012, arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du 7 novembre 2014

Phase de lancement de la procédure

Compte-rendu de la réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées du 6 septembre 2011 (2011).

6503 WM 058

Phase d'enquête publique

Avis préfectoral d'ouverture de l'enquête publique du 3 octobre 2011 au 4 novembre 2011 (2011).

Rapport et conclusion du commissaire enquêteur du 27 janvier 2012 (2012).

Phase d'approbation

Approbation : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU sur la commune de Fontaines-sur-Saône du 16 juillet 2012, affichage légal (2012).

Phase d'abrogation

Arrêté préfectoral d'abrogation de l'arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU sur la commune de Fontaines-sur-Saône du 31 octobre 2012, affichage légal (2012).

Phase de relancement de la procédure

Compte-rendu de la réunion de l'examen conjoint avec les personnes publiques associées du 17 décembre 2013 (2013).

Phase d'enquête publique

Rapport et conclusion du commissaire enquêteur de l'enquête publique du 12 mai 2014 au 13 juin 2014 (2014).

Phase d'approbation

Approbation : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU sur la commune de Fontaines-sur-Saône, affichage légal (2014).

97. MISE À JOUR N° 14

Cette mise à jour ne concerne pas toutes les communes. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2015-1.

Périmètre : Albigny-sur-Saône, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La Tour-de-Salvagny, Limonest, Lyon 1^{er}, Lyon 3^{ème}, Lyon 4^{ème}, Lyon 5^{ème}, Lyon 6^{ème}, Lyon 7^{ème}, Lyon 9^{ème}, Marcy-l'Etoile, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville-sur-Saône, Oullins, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sainte-Foy-lès-Lyon, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne.

Historique : arrêté de mise à jour du 23 février 2015

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : arrêté du président avec annexe reprenant tous les actes constituant la mise à jour du 23 février 2015, certificats d'affichage (2015).

6503 WM 059

98. DOSSIER DE SUBSTITUTION 2015-1

Contient les pièces substituées du dossier technique d'approbation des mises en compatibilité et de la mise à jour n° 14.

Phase d'actualisation

Actualisation, 2015.

Dossier général : notice de substitution, délibérations, rapport de présentation, partie du règlement du PLU (2015). **6503 WM 060**

Dossier par commune : rapport de présentation, documents graphiques, annexes, 2015.

Albigny-sur-Saône	6503 WM 061
Bron	6503 WM 062
Cailloux-sur-Fontaines	6503 WM 063
Caluire-et-Cuire	6503 WM 064
Champagne-au-Mont-d'Or	6503 WM 065
Charbonnières-les-Bains	6503 WM 066
Charly	6503 WM 067
Chassieu	6503 WM 068
Collonges-au-Mont-d'Or	6503 WM 069
Corbas	6503 WM 070
Couzon-au-Mont-d'Or	6503 WM 071
Craponne	6503 WM 072
Curis-au-Mont-d'Or	6503 WM 073
Dardilly	6503 WM 074
Décines-Charpieu	6503 WM 075
Ecully	6503 WM 076
Feyzin	6503 WM 077
Fleurieu-sur-Saône	6503 WM 078
Fontaines-Saint-Martin	6503 WM 079
Fontaines-sur-Saône	6503 WM 080
Francheville	6503 WM 081
Genay	6503 WM 082
Givors	6503 WM 083
Grigny	6503 WM 084

Irigny	6503 WM 085
Jonage	6503 WM 086
La Mulatière	6503 WM 087
La Tour-de-Salvagny	6503 WM 088
Limonest	6503 WM 089
Lyon 1er et 2ème	6503 WM 090
Lyon 3ème	6503 WM 091
Lyon 4ème et 6ème	6503 WM 092
Lyon 5ème	6503 WM 093
Lyon 7ème	6503 WM 094
Lyon 8ème	6503 WM 095
Lyon 9ème	6503 WM 096
Marcy-l'Étoile	6503 WM 097
Meyzieu	6503 WM 098
Mions	6503 WM 099
Montanay	6503 WM 100
Neuville-sur-Saône	6503 WM 101
Oullins	6503 WM 102
Pierre-Bénite	6503 WM 103
Poleymieux-au-Mont-d'Or	6503 WM 104
Rillieux-la-Pape	6503 WM 105
Rochetaillée-sur-Saône	6503 WM 106
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	6503 WM 107
Saint-Didier-au-Mont-d'Or	6503 WM 108
Sainte-Foy-lès-Lyon	6503 WM 109
Saint-Fons	6503 WM 110
Saint-Genis-Laval	6503 WM 111

Saint-Genis-les-Ollières	6503 WM 112
Saint-Germain-au-Mont-d'Or	6503 WM 113
Saint-Priest	6503 WM 114
Saint-Romain-au-Mont-d'Or	6503 WM 115
Sathonay-Camp	6503 WM 116
Sathonay-Village	6503 WM 117
Solaize	6503 WM 118
Tassin-la-Demi-Lune	6503 WM 119
Vaulx-en-Velin	6503 WM 120
Vénissieux	6503 WM 121
Vernaison	6503 WM 122
Villeurbanne	6503 WM 123

99. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration de projet (DP) du projet de réalisation d'une station de désenfumage du tunnel de la Duchère (mise en compatibilité du PLU sur Ecully). Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2015-2.

Périmètre : Ecully

Historique : Délibération d'approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du 11 mai 2015

Phase de lancement de la procédure

Compte-rendu de la réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées du 9 octobre 2014, dossier de mise en compatibilité (2014). **6503 WM 124**

Avis de la Chambre d'Agriculture (2014).

Evaluation environnementale et avis du Préfet (2014).

Phase d'enquête publique

Enquête publique du 5 novembre au 5 décembre 2014 : saisine et décision du Tribunal administratif, arrêté de mise à enquête publique du 22 septembre 2014, parutions presse, affichage légal de l'affiche, certificats d'affichage d'Ecully

(2014).

Dossier d'enquête publique préalable à la DUP, 2014-2015.

Registres d'enquête publique Grand Lyon et Ecully (2014).

Procès-verbal du Commissaire enquêteur et réponse de la Métropole (2014).

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur (3 janvier 2015).

Phase d'approbation

Approbation : délibération du conseil de Métropole emportant mise en compatibilité du PLU sur la commune d'Ecully du 11 mai 2015, dossier d'approbation, affichage légal, certificats d'affichage, parutions presse (2015).

Opposabilité au 28 mai 2015 (2015).

100. MODIFICATION N°11

Cette modification ne concerne pas toutes les communes. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2015-2.

Périmètre : Territoire de la Métropole de Lyon

Historique : enquête publique du 19 janvier au 24 février 2015, approbation par délibération du Conseil de Métropole du 29 juin 2015

Phase de lancement de la procédure

Courriers d'information aux communes (2014).

6503 WM 125

Courriers de saisine de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA), avis (2014).

Phase d'enquête publique

Enquête publique du 19 janvier au 24 février 2015, 2015.

Désignation de la commission d'enquête : saisine et décision du tribunal administratif, arrêté de mise à enquête publique du 4 décembre 2014, parutions dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, attestations d'affichage (2014-2015).

6503 WM 126

Dossier soumis à enquête publique, 2014-2015.

Tome 1 notice explicative générale, communes d'Albigny à Lissieu (2014).

6503 WM 127

Tome 2 communes de Lyon 1er à Villeurbanne (2014).

6503 WM 128

Avis des PPA (2015).

6503 WM 129

Dossier soumis à enquête publique PPMH (2015).

Courrier de demande de délai supplémentaire pour rendu du rapport de la Commission d'enquête (2015).

Courriers des communes avant approbation (2015).

Registres d'enquête publique, 2015.

Albigny-sur-Saône à Genay

6503 WM 130

Givors à Lyon 9ème

6503 WM 131

Marcy-l'Étoile à Saint-Romain-au-Mont-d'Or

6503 WM 132

Sathonay-Camp à Villeurbanne

6503 WM 133

Procès-verbal de la commission d'enquête PPMH pour la modification n°11 (2015).

6503 WM 134

Courrier de demande de délai supplémentaire pour rendu du rapport de la Commission d'enquête (2015).

Rapport de conclusion de la commission d'enquête PPMH pour la modification n°11 du 10 avril 2015 (2015).

Phase d'approbation

Approbation : délibération d'approbation du Conseil de Métropole avec annexe du 29 juin 2015, notice explicative de synthèse, parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage (2015).

Opposabilité au 1 juillet 2015 (2015).

101. MISE À JOUR N°15

Cette mise à jour ne concerne pas toutes les communes. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2015-2.

Périmètre : Caluire-et-Cuire, Corbas, Dardilly, Décines-Charpieu, Genay, La Tour-de-Salvagny, Mions, Montanay, Rillieux-la-Pape, Saint-Genis-Laval, Saint-Priest, Sathonay-Village, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne.

Historique : Arrêté de mise à jour du Président du 2 juillet 2015

Phase d'approbation

Approbation : arrêté de mise à jour du président du 2 juillet 2015 avec annexes,

6503 WM 135

certificats d'affichage (2015).

102. DOSSIER DE SUBSTITUTION 2015-2

Contient les pièces substituées du dossier technique d'approbation de la mise en compatibilité de la DP d'Écully, la modification n°11, la mise à jour n°15.

Phase d'actualisation

Actualisation, 2015.

6503 WM 136

Dossier général : notice de substitution, délibérations, rapport de présentation, partie du règlement du PLU (2015).

Dossier par commune : rapport de présentation, documents graphiques, annexes, 2015.

Bron

6503 WM 137

Cailloux-sur-Fontaines

6503 WM 138

Caluire-et-Cuire

6503 WM 139

Champagne-au-Mont-d'Or

6503 WM 140

Charbonnières-les-Bains

6503 WM 141

Charly

6503 WM 142

Chassieu

6503 WM 143

Collonges-au-Mont-d'Or

6503 WM 144

Corbas

6503 WM 145

Craponne

6503 WM 146

Dardilly

6503 WM 147

Décines-Charpieu

6503 WM 148

Écully

6503 WM 149

Fleurieu-sur-Saône

6503 WM 150

Fontaines-sur-Saône

6503 WM 151

Francheville

6503 WM 152

Genay

6503 WM 153

Givors	6503 WM 154
Grigny	6503 WM 155
Irigny	6503 WM 156
La Tour-de-Salvagny	6503 WM 157
Limonest	6503 WM 158
Lissieu	6503 WM 159
Lyon	6503 WM 160
Lyon 1er et 2ème	6503 WM 161
Lyon 3ème	6503 WM 162
Lyon 4 ème et 6ème	6503 WM 163
Lyon 5ème	6503 WM 164
Lyon 7ème	6503 WM 165
Lyon 8ème	6503 WM 166
Lyon 9ème	6503 WM 167
Marcy-l'Étoile	6503 WM 168
Meyzieu	6503 WM 169
Mions	6503 WM 170
Montanay	6503 WM 171
Neuville-sur-Saône	6503 WM 172
Oullins	6503 WM 173
Poleymieux-au-Mont-d'Or	6503 WM 174
Rillieux-la-Pape	6503 WM 175
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	6503 WM 176
Sainte-Foy-lès-Lyon	6503 WM 177
Saint-Genis-Laval	6503 WM 178
Saint-Genis-les-Ollières	6503 WM 179
Saint-Germain-au-Mont-d'Or	6503 WM 180

Saint-Priest	6503 WM 181
Tassin-la-Demi-Lune	6503 WM 182
Vaulx-en-Velin	6503 WM 183
Vénissieux	6503 WM 184
Vernaison	6503 WM 185
Villeurbanne	6503 WM 186

103. MISE À JOUR N°16

Cette mise à jour ne concerne pas toutes les communes. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2016-1.

Périmètre : Albigny-sur-Saône, Charly, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Ecully, Fontaines-Saint-Martin, Givors, Grigny, La Tour-de-Salvagny, Limonest, Lissieu, Lyon 1er, Lyon 2ème, Lyon 3ème, Lyon 4ème, Lyon 6ème, Lyon 7ème, Marcy-l'Etoile, Meyzieu, Mions, Neuville-sur-Saône, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Village, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne.

Historique : arrêté de mise à jour du 23 février 2016

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : arrêté du président avec annexe reprenant tous les actes constituant la mise à jour du 23 février 2016, certificats d'affichage 1 et 2 (2016).

6503 WM 187

104. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de liaison autoroutière A89/A6 (mise en compatibilité du PLU sur les communes de Dardilly, La-Tour-de-Salvagny, Limonest, Lissieu). Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2016-1.

Périmètre : Dardilly, La Tour-de-Salvagny, Limonest, Lissieu

Historique : Décret Ministériel de DUP emportant mise en compatibilité du 1^{er} avril 2015

Phase de lancement de la procédure

Courrier du Ministère des Transports du 2 mai 2007 (2007).

6503 WM 188

Courriers Grand Lyon signés par Gérard Collomb, avis défavorable (2007).

Compte-rendu de la réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées, dossier de mise en compatibilité (2007).

Phase d'enquête publique du 11 décembre 2007 au 18 janvier 2008

Arrêté préfectoral de mise à enquête publique du 12 novembre 2007, arrêté modificatif du 21 décembre 2007 (2007).

Affichage légal des 2 arrêtés du 27 novembre 2007 au 18 janvier 2008 (2007-2008).

Délibération du Grand Lyon du 18 décembre 2007, avis défavorable (2007).

Rapport de conclusion défavorable du commissaire enquêteur du 17 avril 2008 (2008).

Délibération du Grand Lyon du 25 juin 2009, avis défavorable (2009).

Poursuite de la procédure

Compte-rendu de la réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées, dossier de mise en compatibilité (2013).

Avis des autorités environnementales (2013).

Phase d'enquête publique du 18 novembre 2013 au 20 décembre 2013

Arrêté préfectoral de mise à enquête publique du 24 octobre 2013 (2013).

Rapport de conclusion du commissaire enquêteur du 14 février 2014 (2014).

Phase d'approbation

Approbation : décret ministériel de DUP emportant mise en compatibilité du PLU sur les communes de Dardilly, La-Tour-de-Salvagny, Limonest, Lissieu, dossier d'approbation, affichage légal Grand Lyon (2015).

105. MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique (DUP) du projet d'amélioration des performances de la ligne C3 (mise en compatibilité du PLU sur les communes de Lyon 3ème, Lyon 6ème, et Villeurbanne). Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2016-1.

Périmètre : Lyon 3ème, Lyon 6ème, et Villeurbanne.

Historique : Arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du 13 novembre 2015.

Phase de lancement de la procédure

Délibération du Sytral du 11 décembre 2014 (2014).

6503 WM 189

Compte-rendu de la réunion de l'examen conjoint avec les personnes publiques associées du 30 mars 2015 (2015).

Phase d'enquête publique du 11 mai au 26 juin 2015

Arrêté préfectoral de mise à enquête publique du 17 avril 2015, décision de prolongation de l'enquête publique du 22 mai 2015 (2015).

Dossier soumis à enquête publique (2015).

Rapport de conclusion du commissaire enquêteur du 31 juillet 2015 (2015).

Délibération avis favorable Métropole du 2 novembre 2015 (2015).

Phase d'approbation

Arrêté préfectoral de DUP (et son dossier) emportant mise en compatibilité du PLU sur les communes de Lyon 3^{ème}, Lyon 6^{ème}, Villeurbanne du 13 novembre 2015 (2015).

Affichage légal Grand Lyon (2015).

106. DOSSIER DE SUBSTITUTION 2016-1

Contient les pièces substituées du dossier technique d'approbation de la mise à jour n° 16 des mises en compatibilité.
--

Phase d'actualisation

Dossier général : notice de substitution, délibérations, rapport de présentation, partie du règlement du PLU (2016).

6503 WM 190

Dossier par commune : rapport de présentation, documents graphiques, annexes, 2016.

Albigny-sur-Saône

6503 WM 191

Charly

6503 WM 192

Collonges-au-Mont-d'Or

6503 WM 193

Corbas

6503 WM 194

Couzon-au-Mont-d'Or

6503 WM 195

Curis-au-Mont-d'Or	6503 WM 196
Dardilly	6503 WM 197
Ecully	6503 WM 198
Fontaines-Saint-Martin	6503 WM 199
Givors	6503 WM 200
Grigny	6503 WM 201
La Tour-de-Salvagny	6503 WM 202
Limonest	6503 WM 203
Lissieu	6503 WM 204
Lyon 1er et 2ème	6503 WM 205
Lyon 3ème	6503 WM 206
Lyon 4ème et 6ème	6503 WM 207
Lyon 7ème	6503 WM 208
Marcy-l'Etoile	6503 WM 209
Meyzieu	6503 WM 210
Mions	6503 WM 211
Neuville-sur-Saône	6503 WM 212
Poleymieux-au-Mont-d'Or	6503 WM 213
Rillieux-la-Pape	6503 WM 214
Rochetaillée-sur-Saône	6503 WM 215
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	6503 WM 216
Saint-Didier-au-Mont-d'Or	6503 WM 217
Saint-Genis-Laval	6503 WM 218
Saint-Genis-les-Ollières	6503 WM 219
Saint-Germain-au-Mont-d'Or	6503 WM 220
Saint-Priest	6503 WM 221
Saint-Romain-au-Mont-d'Or	6503 WM 222

Sathonay-Village

6503 WM 223

Tassin-la-Demi-Lune

6503 WM 224

Vaulx-en-Velin

6503 WM 225

Villeurbanne

6503 WM 226

107. MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU SUITE À UNE DÉCLARATION DE PROJET (DP)

Déclaration de projet (DP) du projet de développement urbain sur le secteur du Puisoz – Grand Parilly (mise en compatibilité du PLU sur Vénissieux). Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2017-1.

Périmètre : Vénissieux

Historique : enquête publique du 16 novembre 2015 au 17 décembre 2015, approbation par arrêté préfectoral du 25 juillet 2017

Phase de lancement de la procédure

Saisine de l'autorité environnementale (28 mai 2015) comprenant le projet du dossier d'enquête publique et le dossier d'évaluation environnementale sur la DP emportant mise en comptabilité (MEC) (mai 2015).

7036 WM 001

Avis de l'autorité environnementale, Préfet de Département, sur la mise en compatibilité du PLU dans le cadre de la DUP lié au projet (11 août 2015).

Avis de l'autorité environnementale, Préfet de Région, sur le dossier présentant le projet et comprenant l'étude d'impact (9 octobre 2015).

Informations complémentaires sur l'évaluation environnementale sur la DP emportant MEC (décembre 2015).

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion et support de la réunion (19 octobre 2015).

Avis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (19 octobre 2015).

Avis de la Chambre d'Agriculture du Rhône (26 octobre 2015).

Avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon (hors délai – 21 décembre 2015).

Phase d'enquête publique

Enquête publique du 16 novembre au 17 décembre 2015.

7036 WM 002

Arrêté de mise à enquête publique (19 octobre 2015), avis d'enquête

publique (2015).

Constats d'affichage de l'avis de l'enquête publique et des panneaux d'affichage sur site (2 et 18 novembre 2015), affichage légal et parutions presse (2015).

Dossier soumis à enquête publique (2015).

Registres d'enquête publique : Grand Lyon, Vénissieux (2015).

Procès-verbal du commissaire enquêteur (21 décembre 2015), réponse du Grand Lyon (4 janvier 2016).

Rapport et conclusion du commissaire enquêteur (13 janvier 2016).

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure, 2016.

7036 WM 003

Délibération d'approbation du Conseil de Métropole (30 mai 2016), dossier d'approbation, attestation de parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage (2016).

Opposabilité au 12 mai 2016.

108. MODIFICATION N° 12

Cette modification ne concerne que la commune de Mions. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2017-1.

Périmètre : Mions

Historique : enquête publique du 11 janvier au 12 février 2016, approbation par délibération du Conseil de Métropole du 30 mai 2016.

Phase de lancement de la procédure

Commune de Mions et Métropole de Lyon : correspondance (2015).

7036 WM 004

Avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 23 novembre 2015 (2015).

Phase d'enquête publique

Enquête publique du 11 janvier au 12 février 2016.

7036 WM 005

Désignation du commissaire enquêteur : saisine et ordonnance du tribunal administratif, arrêté de mise à enquête publique (26 novembre 2015), parutions dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage, attestation d'affichage (2015-2016).

Avis des Personnes Publiques Associées : Chambre d'Agriculture du Rhône, Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon (2015-2016).

Dossier soumis à enquête publique (2016).

Registres d'enquête publique : Grand Lyon, Mions (2016).

Procès- verbal du commissaire enquêteur (15 février 2016) et réponse de la Métropole de Lyon (29 février 2016).

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure, 2016.

7036 WM 006

Délibération d'approbation du Conseil de Métropole (30 mai 2016), dossier d'approbation, parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage (2016).

Opposabilité au 30 juin 2016.

109. MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 7

Cette modification simplifiée ne concerne que le projet relatif à la gare de la Part-Dieu sur la commune de Lyon 3^{ème}. Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2017-1.

Périmètre : Lyon 3^{ème}

Historique : mise à disposition du 1er septembre au 30 septembre 2016, approbation par délibération du conseil de Métropole du 12 décembre 2016

Phase de mise à disposition du public

Délibération du Conseil de Communauté (11 juillet 2016), affiche, parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage (2016).

7036 WM 007

Dossier de mise à disposition du public (2016).

Recueil des observations du public : Lyon Direction de l'Aménagement Urbain (DAU), Lyon 3^{ème} et Grand Lyon (2016).

Avis des Personnes Publiques Associées : Chambre d'Agriculture du Rhône (2016).

Observations reçues hors délai (2016).

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure, 2016-2017.

7036 WM 008

Délibération d'approbation du Conseil de Métropole (12 décembre 2016), dossier d'approbation, parution dans la presse, affichage légal, certificats

d'affichage (2016-2017).

Opposabilité au 17 janvier 2017.

110. MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de création d'une ligne de tramway T6 Debourg – Mermoz – Hôpitaux Est, présenté par le syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), sur les communes de Lyon, Bron et Vénissieux (mise en compatibilité du PLU sur Bron). Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2017-1.

Périmètre : Bron

Historique : arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du 26 décembre 2016

Phase de lancement de la procédure

Bilan de la concertation publique menée par le SYTRAL du 23 février au 24 mars 2015 (2015).

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (10 mai 2016).

Avis de l'autorité environnementale, Préfet de Région, sur le dossier présentant le projet et comprenant l'étude d'impact (2 mai 2016).

Avis de l'autorité environnementale, Préfet de Département, sur la mise en compatibilité du PLU dans le cadre de la DUP lié au projet (30 mai 2016).

Phase d'enquête publique

Arrêté préfectoral de mise à enquête publique du 31 mai 2016 (2016).

Avis au public (2016).

Dossier d'enquête publique préalable à la mise en compatibilité du PLU de la Métropole de Lyon sur la commune de Bron du 13 juin au 12 juillet 2016 (2016).

Rapport et conclusion du commissaire enquêteur (23 septembre 2016).

Phase d'approbation

Arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU sur la commune de Bron (26 décembre 2016), affichage légal (2016).

Phase d'approbation

Arrêté préfectoral de DUP emportant mise en compatibilité du PLU sur la commune de Bron (26 décembre 2016), affichage légal (2016).

7036WM009

7036WM010

7036WM011

7036WM011

111. MODIFICATION N° 13

Cette modification ne concerne que les communes de Lyon 7^{ème} et Neuville-sur-Saône. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2017-1.

Périmètre : Lyon 7^{ème} et Neuville-sur-Saône

Historique : enquête publique du 17 octobre au 18 novembre 2016, approbation par délibération du Conseil de Métropole du 6 mars 2017.

Phase d'enquête publique

Enquête publique du 17 octobre au 18 novembre 2016.

Désignation du commissaire enquêteur : saisine et décision du tribunal administratif, arrêté de mise à enquête publique (29 août 2016), parutions dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage (2016).

Dossier soumis à enquête publique (2016).

Registres d'enquête publique : Grand Lyon, Lyon Direction de l'Aménagement Urbain (DAU), Lyon 7^{ème}, Neuville-sur-Saône (2016).

Avis des Personnes Publiques Associées : Préfets de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Rhône, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de l'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Ville de Lyon, Commune de Neuville-sur-Saône (2016).

Procès-verbal du commissaire enquêteur (26 novembre 2016) et réponse de la Métropole de Lyon (12 décembre 2016).

Rapport et conclusion du commissaire enquêteur (18 décembre 2016).

7036 WM 012

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure, 2017.

Délibération d'approbation du Conseil de Métropole (6 mars 2017), notice explicative de synthèse, dossier d'approbation, parution dans la presse, affichage légal, certificats d'affichage (2017).

Opposabilité au 4 avril 2017.

7036 WM 013

112. MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU SUITE À UNE DÉCLARATION DE PROJET (DP)

Déclaration de projet (DP) du projet d'aménagement du Fort de Corbas pour la relocalisation du centre interdépartemental de déminage de Lyon (mise en compatibilité du PLU sur Corbas). Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2017-1.

Périmètre : Corbas

Historique : enquête publique du 5 décembre 2016 au 6 janvier 2017, approbation par arrêté préfectoral du 25 juillet 2017.

Phase de lancement de la procédure

Avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes (MRAE) (15 novembre 2016).

7036 WM 014

Examen conjoint avec les personnes publiques associées : compte-rendu de la réunion (22 novembre 2016).

Phase d'enquête publique

Enquête publique du 5 décembre 2016 au 6 janvier 2017.

7036 WM 015

Arrêté de mise à enquête publique (9 novembre 2016), avis d'enquête publique (2016).

Dossier soumis à enquête publique (2016).

Rapport et conclusion du commissaire enquêteur (19 janvier 2017) et complété sur demande du Tribunal Administratif du 20 février 2017 (2017).

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure, 2017.

7036 WM 016

Arrêté préfectoral de DP emportant mise en compatibilité du PLU sur la commune de Corbas (25 juillet 2017), avis au public, dossier, affichage légal (2017).

Opposabilité au 10 août 2017.

113. MISE À JOUR N° 17

Cette mise à jour ne concerne pas toutes les communes. Les documents techniques approuvés sont dans le dossier de substitution 2017-1.

Périmètre : Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Charbonnières-les-Bains, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Couzon-au-Mont-d'Or, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La-Tour-de-Salvagny, Limonest, Lyon 2^{ème}, Lyon 3^{ème}, Lyon 5^{ème}, Lyon 6^{ème}, Lyon 7^{ème}, Lyon 8^{ème}, Lyon 9^{ème}, Marcy-l'Etoile, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Quincieux, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sainte-Foy-lès-Lyon, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne.

Historique : arrêté de mise à jour du 6 octobre 2017.

Phase d'approbation

Approbation, dossier de procédure : arrêté du président abrogé (12 septembre 2017), arrêté du président avec annexe reprenant tous les actes constituant la mise à jour (6 octobre 2017), affichage légal, certificats d'affichage (2017).

7036 WM 017

114. DOSSIER DE SUBSTITUTION 2017-1

Contient les pièces substituées du dossier technique d'approbation des mises en compatibilité, des modifications n° 12 et 13, de la modification simplifiée n° 7 et de la mise à jour n° 17.

Actualisation, 2017.

7036 WM 018

Dossier général : notice de substitution, délibérations, rapport de présentation, partie du règlement du PLU, arrêté (2017).

Dossier par commune : rapport de présentation, documents graphiques, annexes (2017).

Albigny-sur-Saône

7036 WM 019

Bron

7036 WM 020

Cailloux-sur-Fontaines

7036 WM 021

Caluire-et-Cuire

7036 WM 022

Charbonnières-les-Bains

7036 WM 023

Chassieu

7036 WM 024

Collonges-au-Mont-d'or

7036 WM 025

Corbas

7036 WM 026

Couzon-au-Mont-d'Or

7036 WM 027

Curis-au-Mont-d'Or

7036 WM 028

Dardilly

7036 WM 029

Décines-Charpieu

7036 WM 030

Écully

7036 WM 031

Feyzin

7036 WM 032

Fleurieu-sur-Saône

7036 WM 033

Fontaines-Saint-Martin

7036 WM 034

Fontaines-sur-Saône

7036 WM 035

Genay

7036 WM 036

Givors

7036 WM 037

Grigny	7036 WM 038
Irigny	7036 WM 039
Jonage	7036 WM 040
La Mulatière	7036 WM 041
La-Tour-de-Salvagny	7036 WM 042
Limonest	7036 WM 043
Lyon	7036 WM 044
Lyon 1 ^{er} et 2 ^{ème}	7036 WM 045
Lyon 3 ^{ème}	7036 WM 046
Lyon 5 ^{ème}	7036 WM 047
Lyon 4 ^{ème} et 6 ^{ème}	7036 WM 048
Lyon 7 ^{ème}	7036 WM 049
Lyon 8 ^{ème}	7036 WM 050
Lyon 9 ^{ème}	7036 WM 051
Marcy-l'Etoile	7036 WM 052
Meyzieu	7036 WM 053
Mions	7036 WM 054
Montanay	7036 WM 055
Neuville-sur-Saône	7036 WM 056
Oullins	7036 WM 057
Pierre-Bénite	7036 WM 058
Quincieux	7036 WM 059
Rillieux-la-Pape	7036 WM 060
Rochetaillée-sur-Saône	7036 WM 061
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	7036 WM 062
Saint-Didier-au-Mont-d'Or	7036 WM 063
Saint-Fons	7036 WM 064
Sainte-Foy-lès-Lyon	7036 WM 065
Saint-Germain-au-Mont-d'Or	7036 WM 066
Saint-Priest	7036 WM 067
Saint-Romain-au-Mont-d'Or	7036 WM 068
Sathonay-Camp	7036 WM 069
Sathonay-Village	7036 WM 070
Solaize	7036 WM 071
Tassin-la-Demi-Lune	7036 WM 072
Vaulx-en-Velin	7036 WM 073

Vénissieux
Vernaison
Villeurbanne

7036 WM 074
7036 WM 075
7036 WM 076

115. ABROGATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLU DE LISSIEU

Cette abrogation ne concerne que la commune de Lissieu - Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2019-1.

Périmètre : Lissieu

Historique : Délibération du conseil de Métropole 2018-3037 en date du 17 septembre 2018 abrogeant la délibération n° 2015-0409 du 29/06/2015 en tant qu'elle approuve la modification n° 2 du PLU spécifique applicable sur la commune de Lissieu.

Phase de lancement de la procédure

Mémoire récapitulatif en réplique n°1 (2017).

Jugement n°1606524 du Tribunal Administratif de Lyon en date du 21 juin 2018.

7035 WM 001

Phase d'abrogation

Abrogation, 2018.

Délibération du conseil de Métropole (17 septembre 2018) abrogeant la délibération n° 2015-0409 du 29 juin 2015 en tant qu'elle approuve la modification n° 2 du PLU spécifique applicable sur la commune de Lissieu, parution dans la presse, certificats d'affichage.

116. ABROGATION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ AUX ÉQUIPEMENTS PUBLICS N° 8 DU PLU DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

Cette abrogation ne concerne que la commune de Saint-Genis-les-Ollières - Les documents approuvés du PLU (plans et pièces écrites) sont dans le dossier de substitution 2019-1.

Périmètre : Saint-Genis-les-Ollières

Historique : Délibération du conseil de Métropole 2018-30119 en date du 5 novembre 2018 abrogeant l'emplacement réservé aux équipements publics n°8 sur le territoire de la commune de Saint-Genis-les-Ollières.

Phase de lancement de la procédure

Jugement n°1500953 du Tribunal Administratif de Lyon en date du 29 décembre 2016.

Jugement n°17LY00901 du Tribunal Administratif de Lyon en date du 31 juillet

7035 WM 002

2018.

Phase d'abrogation

Abrogation, 2018.

Délibération du conseil de Métropole (5 novembre 2018) abrogeant l'emplacement réservé aux équipements publics n°8 sur le territoire de la commune de Saint-Genis-les-Ollières, dossier de présentation à la Commission d'Urbanisme, parution dans la presse, affichage Légal, certificats d'affichage.

117. DOSSIER DE SUBSTITUTION 2019-1

Contient les pièces substituées du dossier technique d'approbation des procédures d'abrogation de la modification n° 2 spécifique applicable sur la commune de Lissieu et d'abrogation de l'emplacement réservé aux équipements publics n°8 sur le territoire de la commune de Saint-Genis-les-Ollières.
--

Phase d'actualisation

Actualisation, 2019.

Dossier général : notice explicative, délibération du 17 novembre 2018, délibération du 5 novembre 2018.

Lissieu : notice de substitution, plan de Zonage au 1/5000^{ème}, rapport d'orientation, les orientations d'aménagement.

Saint-Genis-les-Ollières : notice de substitution, plan de zonage au 1/2000^{ème}, plan de Zonage au 1/5000^{ème}, servitudes d'urbanisme particulières.

7035 WM 003

ANNEXES

Liste des versements composant le répertoire

Ce répertoire méthodique est constitué à partir des versements suivants :

N° de versement	Date d'entrée	Date de traitement	Volume
4413 WM	12/07/2011 et 07/06/2013	31/07/2013	8,98 ml
4435 WM	27/06/2013	31/07/2013	2,46 ml
4481 WM	04/08/2015	13/10/2015	4,98 ml
4482 WM	04/08/2015	14/10/2015	5 ml
5854 WM	04/11/2014	16/02/2015	0,88 ml
5991 WM	28/04/2015	12/08/2015	5,88 ml
5994 WM	15/07/2015	13/08/2015	3,82 ml
6503 WM	12/09/2017	28/11/2017	4,12 ml
7035 WM	25/08/2020	15/09/2020	0,08 ml
7036 WM	10/09/2019	15/09/2020	1,22 ml

Sigles

ADS :	Autorisation du Droit des Sols
BUE :	Boulevard Urbain Est
CADA :	Commission d'Accès aux Documents Administratifs
CDCEA :	Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles
CDPENAF :	Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
CE :	Conseil d'Etat
DA :	Direction de l'Aménagement (Grand Lyon)
DAC :	Document d'Aménagement Commercial
DAU :	Direction de l'Aménagement Urbain (Ville de Lyon)
DGDU :	Délégation Générale au Développement Urbain (Grand Lyon)
DP :	Déclaration de projet
DPPA :	Planification et des Politiques d'Agglomération
DPU :	Plan de Déplacements Urbains
DREAL :	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DTA :	Directive Territoriale d'Aménagement
DTADD :	Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durable
DUP :	Déclaration d'utilité publique
EP :	Établissement public
EPCI :	Établissement public de coopération intercommunale
LEOL :	Lignes Express de l'Ouest Lyonnais
MEC :	Mise en comptabilité
MRAE :	Mission Régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes
OAQS :	Orientations d'Aménagement et de Développement Durable
ONSAS :	Ouvrages non soumis à servitude

PADD :	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PEB :	Plan d'Exposition au Bruit
PGRI :	Plan de Gestion des Risques d'Inondation
PIG :	Projet d'Intérêt Général
PLH :	Programme Local de l'Habitat
PLU :	Plan Local d'Urbanisme
PLU-H :	Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat
PNR :	Parcs Nationaux et Régionaux
POS :	Plan d'Occupation des Sols
PPA :	Personnes publiques associées
PPMH :	Périmètres de protection des monuments historiques
PSMV :	Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
SAGE :	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT :	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE :	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAL :	Schéma Directeur d'Aménagement Lumière
SDAL :	Schéma Directeur de l'Agglomération Lyonnaise
SDC :	Schéma de Développement Commercial
SEPAL :	Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise
SERL :	Société d'Équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon
SMVM :	Schéma de Mise en Valeur de la Mer
SRU (loi) :	Loi Solidarité et Renouvellement Urbain
SUP :	Servitudes d'utilité publique
SYTRAL :	Syndicat mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise
ZAC :	Zone d'Aménagement Concerté
ZPPAU :	Zone de Protection du Patrimoine de l'Architecture et de l'Urbanisme
ZPPAUP :	Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Lexique

Annexes sanitaires : Les annexes sanitaires définissent les politiques de gestion économe des ressources : organisation des réseaux d'eau et d'assainissement, traitement et collecte des déchets, stockage...

Déclaration d'utilité publique : Acte prononcé par le préfet permettant l'expropriation d'un bien privé par une personne publique.

Droit de préemption urbain : La communauté urbaine dispose du « droit de préemption » c'est-à-dire une priorité d'achat pour la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement; ou pour la constitution de réserves foncières en vue de permettre celles-ci.

Emplacements réservés : Cet ouvrage recense l'intégralité des emplacements réservés inscrits au PLU. Il comprend 5 catégories d'emplacements : les emplacements réservés d'infrastructure, les emplacements réservés de superstructure, les périmètres d'attente d'un projet d'aménagement global, les emplacements réservés pour du logement, les servitudes de projets d'équipements publics.

Études d'impact : Elles analysent l'état initial du site et de son environnement, les effets directs et indirects du projet sur l'environnement (faune, flore, sites et paysages, sol, eau, air, climat, équilibres biologiques, bruit, odeurs, hygiène, patrimoine, sécurité, salubrité ...), exposent les raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les partis envisagés, présentent les mesures envisagées pour supprimer, réduire et compenser les inconvénients, étudient les effets sur la santé.

Orientations d'Aménagement et de Développement Durable : Relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, à réhabiliter, à restructurer ou à aménager, elles prévoient les actions et opérations d'aménagement à mettre en oeuvre. Elles définissent les conditions d'aménagement et d'équipement des zones à urbaniser. Elles sont opposables à toutes opérations et à tous travaux.

Projet d'aménagement et de développement durable : Le PADD définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la collectivité, dans le respect des principes généraux de gestion économe de l'espace dans la perspective d'un développement durable, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

Projets d'intérêt général (PIG) : Il s'agit de projets d'ouvrage, de travaux ou de protection présentant un caractère d'utilité publique, destiné à la réalisation d'une opération d'aménagement ou d'équipement, au fonctionnement d'un service public, à l'accueil et au logement des populations défavorisées ou de ressources modestes, à la protection du patrimoine naturel ou culturel, à la prévention des risques, à la mise en valeur des ressources naturelles ou à l'aménagement agricole et rural.

Schéma de cohérence territoriale (SCOT) : C'est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre

en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé.

Servitudes d'utilité publique : Les servitudes d'utilité publique sont des dispositions issues de législations particulières ayant une incidence restrictive sur les possibilités d'utilisation des sols. Ces servitudes figurent sur une liste fixée par le code de l'urbanisme et concernent les catégories suivantes : servitudes relatives à la conservation du patrimoine, à l'utilisation de certaines ressources et de certains équipements, à la défense nationale, à la salubrité publique et à la sécurité publique.

Zone d'Aménagement Différé (ZAD) : Ce sont des zones délimitées volontairement et avec précision dans lesquelles la communauté peut acheter en priorité.

Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) : Elles sont autour des monuments historiques et dans les quartiers, sites et espaces à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs esthétiques, historiques ou culturels.

Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) : Inventaire d'identification scientifique d'un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique. Elles sont de type 1 (intérêt biologique remarquable) ou de type 2 (grand ensemble naturel).

Historique du service Territoires et planification (TEP)

ANNEES	ÉVOLUTIONS DE STRUCTURE	DIRECTION OU DEPARTEMENT DE RATTACHEMENT
1969	<u>2nd B : Urbanisme – Zones opérationnelles</u>	
1970 1971 1972	(tâches administratives du service urbanisme)	5e DIVISION : EQUIPEMENT - URBANISME
1973 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981* 1982*		9e DIVISION : EQUIPEMENT - URBANISME
1983	SERVICE DE L'URBANISME :	
1984	2 nd B (fonctions identiques)	
1985	OBSERVATOIRE URBAIN	
1986	1 ^{er} B : <u>bureau des documents d'urbanisme.</u>	
1987	2 nd B : bureau des études préalables.	
1988 1989		
1990	MISSION SCHEMA DIRECTEUR – POS	DEPARTEMENT PLANIFICATION
1991 1992		
1993	DIRECTION DE LA PLANIFICATION URBAINE	DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT URBAIN
1994 1995 1996		
1997	SERVICE PLANIFICATION URBAINE	DELEGATION GENERALE AU DEVELOPPEMENT URBAIN
1998		

ANNEES	ÉVOLUTIONS DE STRUCTURE	DIRECTION OU DEPARTEMENT DE RATTACHEMENT
1999		
2000		
2001	PLANIFICATION URBAINE ET	
2002	URBANISME APPLIQUE	
2003		
2004		
2005		
2006	SERVICE DE LA PLANIFICATION ET	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
2007	URBANISME REGLEMENTAIRE	TERRITORIAL
2008		
2009	SERVICE TERRITOIRES ET	
2010	PLANIFICATION	DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET
2011		DES POLITIQUES D'AGGLOMERATION
2012		
2013		
2014		
2015	METROPOLE DE LYON	DELEGATION DEVELOPPEMENT
2016		URBAIN ET CADRE DE VIE
2017		DIRECTION STRATEGIES
2018		TERRITORIALES ET POLITIQUES
		URBAINES
2019		

Termes d'indexation

Les termes suivants sont ceux utilisés pour l'indexation dans la base de données Clara des dossiers décrits dans ce répertoire :

CHAMP MOTS CLÉS

DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE
ENQUÊTE PUBLIQUE
PADD
PLU
DOSSIER DE SUBSTITUTION DU PLU
ÉLABORATION DU PLU
MISE A JOUR DU PLU
MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU
MODIFICATION DU PLU
RÉVISION DU PLU

CHAMP NATURE

DOSSIER DU PLU

CHAMP LIEUX

Nom des communes, quartiers et rues

Exemple : LYON 3^{ème} / PART DIEU (quartier) / BERT (rue Paul)